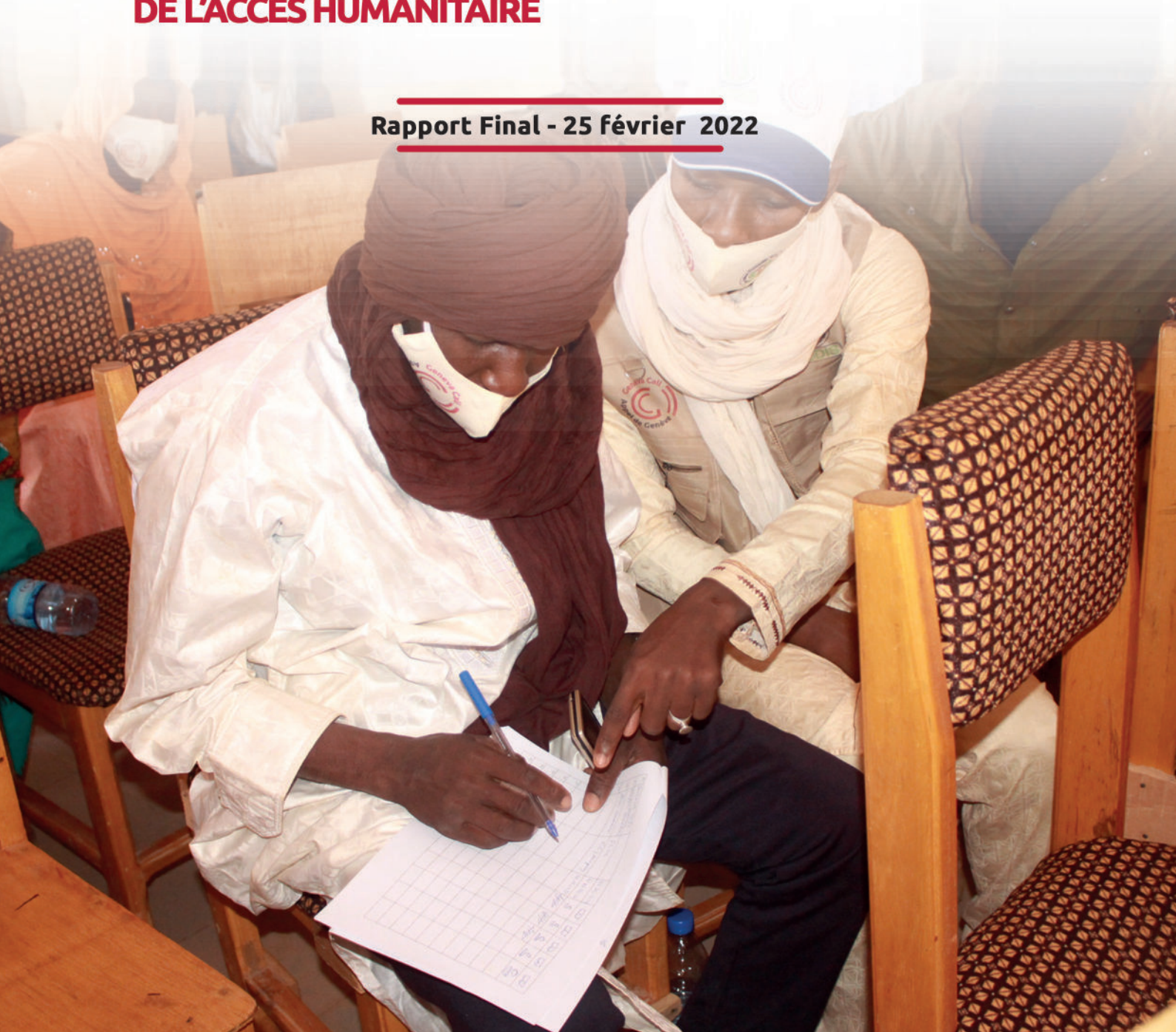




# **ANALYSE DES PERCEPTIONS DES ACTEURS ARMÉS NON ÉTATIQUES (AANE) ET DES COMMUNAUTÉS DES RÉGIONS DE MOPTI ET GAO SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS HUMANITAIRE**

**Rapport Final - 25 février 2022**





# Remerciements / Avertissements

L'Appel de Genève remercie tous ceux qui ont contribué à cette étude. En particulier, les membres des AANE, les représentants des communautés et les organisations humanitaires qui ont bien voulu consacrer du temps à la collecte d'informations. Le Grand-Duché de Luxembourg à travers son ministère des affaires humanitaires qui a permis la réalisation de cette étude grâce à son soutien financier.

D'ailleurs, il faudra le rappeler, ce rapport n'aurait pas vu le jour sans l'appui et le soutien financier du Grand-Duché de Luxembourg qui a collaboré à la mise en œuvre des différentes phases du Projet « contribuer à la consolidation de la paix et de la protection des civils au mali ». Projet à travers lequel Appel de Genève s'est engagé dans l'analyse des problématiques liées à l'accès humanitaire dans les régions de Mopti et de Gao au Mali.

Les opinions défendues dans le présent rapport relèvent de la seule responsabilité du Consultant et ne reflètent en aucune manière celles de l'organisation Appel de Genève.

Par ailleurs, nous demandons l'indulgence des lecteurs dans les cas de figures où il est difficile de donner certaines de nos sources afin de les protéger compte tenu du caractère sensible des questions traitées.

Nous tenons sincèrement à remercier toutes les parties prenantes aux enquêtes (personnes ressources, membres des clusters protection, responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat, leaders communautaires et religieux...) dont l'aide et les conseils ont permis l'aboutissement de ce travail.

Enfin, nous remercions l'ensemble des participants aux échanges pour leur disponibilité à répondre aux différents entretiens et discussions ainsi que pour leur engagement à partager les points de vue sur des sujets assez sensibles et complexes relatifs à l'accès humanitaire.

# Table des matières

<b>i. Sigles et abréviations</b>	<b>5</b>
<b>ii. Liste des encadrés, des graphes, des tableaux et des cartes</b>	<b>10</b>
<b>iii. Terminologie et quelques concepts clés</b>	<b>12</b>
<b>iv. Résumé exécutif</b>	<b>14</b>
<b>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE</b>	
1.1. Problématique	23
1.2. Objectifs de l'étude	24
1.3. Zones d'intervention	24
1.3.1. Présentation de la Région de Mopti	24
1.3.2. Présentation de la région de Gao	26
<b>2. CONDUITE METHODOLOGIQUE</b>	
2.1. Approche méthodologique	30
2.2. Revue de la documentation	30
2.3. Entretiens avec les acteurs/partenaires	31
2.4. Outils et instruments d'enquête	31
2.5. Champ des investigations	31
<b>3. HISTORIQUE DES PROBLEMATIQUES D'ACCES HUMANITAIRE AU MALI</b>	
3.1. Contexte avant la crise de 2012	33
3.2. Situation sécuritaire et l'Accès humanitaire après 2012	33
<b>4. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS</b>	
4.1. Etats et ses Services Technique Déconcentrés (STD)	36
4.2. Organisations non gouvernementales locales	36
4.3. Agences et organisations internationales	37
4.4. Groupes armés non étatiques dans la région de Mopti	37
4.4.1. Groupes armés islamistes dits « radicaux » ou identitaires	37

4.4.2. Les groupes armés parties prenantes au processus de paix	<b>38</b>
4.4.3. Les groupes d'autodéfense et milices communautaires	<b>40</b>
4.5. Groupes armés non étatiques d'obédience islamiste dans la région de Gao	<b>42</b>
4.6. Société Civile (ONG, Associations, leaders religieux et communautaire	<b>43</b>
4.6.1. Groupes et milices d'autodéfense des communautés	<b>45</b>
4.7. Analyse des rôles /responsabilités et le poids des acteurs dans l'offre de service humanitaire	<b>45</b>

## **5. PERCEPTION DES ACTEURS ARMES NON ETATIQUES (AANE) ET DES COMMUNAUTÉS SUR LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES**

5.1. Perception des AANE sur les missions des organisations humanitaires	<b>52</b>
5.2. Perception des communautés des missions des organisations humanitaires	<b>52</b>
5.3. Grievs et attentes des AANE et des Communautés vis-à-vis de l'Action humanitaire	<b>53</b>
5.4. Contraintes liées à l'accès humanitaires	<b>53</b>

## **6. BESOINS EN LIEN AVEC LES THEMATIQUES DU DIH ET DES DH EN VUE DE RENFORCER LE RESPECT DE L'ACCES HUMANITAIRE PAR LES AANE**

**55**

## **7. ETAT DES LIEUX DES FORMES DE NEGOCIATION ET DE DIALOGUE**

**57**

## **8. DEFIS ET RISQUES LIES A L'ACCES HUMANITAIRE ET LES MESURES DE MITIGATION EN VUE DE SON AMELIORATION**

**61**

8.1. Défis et risques liés à l'accès humanitaire	<b>61</b>
8.2. Défis et risques sécuritaires	<b>62</b>
8.3. Défis et risques politico-juridiques	<b>62</b>
8.4. Défis et risques liés au financement de l'action humanitaire	<b>65</b>
8.5. Enseignements liés au contexte	<b>69</b>

## **9. PISTES DE SOLUTIONS SUSCITANT L'ENGAGEMENT DES AANE AUTOUR DES QUESTIONS DE L'ACCES HUMANITAIRE**

**71**

## **10. PISTES DE SOLUTIONS POUVANT PERMETTRE DE RENFORCER L'ACCES DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES AUX PERSONNES DANS LE BESOIN INDEPENDAMMENT DU CONFLIT ARME.**

**72**



<b>11. ACTIONS POUR UN PLAN DE FORMATIONS DESTINE AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS CONCERNES SUR LE RESPECT DE L'ACCES HUMANITAIRE</b>	<b>74</b>
11.1. Information / sensibilisation pour le changement de comportement des acteurs	74
11.2. Formation des AANE	74
11.3. Plaidoyer et lobbying	75
11.4. Renforcement des capacités de résilience des communautés	75
11.5. Capitalisation des expériences des acteurs intervenant dans l'accès humanitaire	75
<b>12. VERIFICATION DE QUELQUES HYPOTHESES DE RECHERCHE</b>	<b>80</b>
<b>13. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>83</b>
13.1. Conclusions	83
13.2. Recommandations	83
<b>14. ANNEXES</b>	
14.1. ANNEXE N°1 : Echantillon des entretiens réalisés	88
14.2. ANNEXE N°2 : Cartographie des ONG actives dans les régions de Mopti et de Gao	89
14.3. ANNEXE N°3 : Description des contraintes d'accès humanitaire	90
14.4. ANNEXE N°4 : Index bibliographique	92
14.5. ANNEXE N°5 : Liste des personnes et institutions rencontrées	95
14.6. ANNEXE N°6 : Termes de Référence de la consultation	96

## i. Sigles et abréviations

<b>ACF :</b>	Action contre la faim
<b>ACODIA :</b>	Actions concertées pour le développement intégré au sahel
<b>ACTED :</b>	Agence d'aide à la coopération technique et au développement
<b>ADESA :</b>	Association pour le développement au Sahel
<b>ADG :</b>	Association pour l'appui au développement global
<b>ADIN :</b>	Autorité pour le développement intégré du Nord-Mali
<b>ADIZOS :</b>	Association pour le développement intégré en zone sahélo-saharienne
<b>ADN :</b>	Agence pour le développement du Nord
<b>ADRA :</b>	Agence adventiste du développement et de l'aide humanitaire
<b>AEPA :</b>	Approvisionnement en eau potable et assainissement
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AGR :</b>	Activités génératrices de revenus
<b>AJFLD :</b>	Association des Jeunes Femmes Leaders pour le Développement de Gao
<b>ALIMA :</b>	Alliance pour l'action médicale internationale
<b>AMCP :</b>	Alliance médicale contre le paludisme
<b>AMSS :</b>	Association malienne pour la survie au Sahel
<b>ANICT :</b>	Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales
<b>APADL :</b>	Association pour la promotion et l'appui au développement local
<b>APR :</b>	Accord pour la Paix et la Réconciliation
<b>AQMI :</b>	Al-Qaida au Maghreb islamique
<b>ARDIL :</b>	Action pour la recherche et le développement des initiatives locales
<b>ASDN :</b>	Action de solidarité et de développement du Nord
<b>ASFED :</b>	Accueil et soutien des femmes en difficulté
<b>ASSADEC :</b>	Association sahélienne d'appui au développement décentralisé
<b>AVSF :</b>	Agronomes et vétérinaires sans frontières
<b>AWECO :</b>	African Women Welfare Committee (Comité pour le bien-être des femmes d'Afrique)
<b>CAR/Nord :</b>	Consolidation des acquis de réinsertion des ex-combattants du Nord-Mali

<b>CARD :</b>	Carrefour développement
<b>CICR :</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CJA2 :</b>	Congrès pour la justice dans l'Azawad
<b>CME :</b>	Coordination des mouvements de l'entente
<b>CMFPR :</b>	Coordination des mouvements et fronts patriotiques de Résistance
<b>CFMI :</b>	Coordination des mouvements de l'inclusivité
<b>CPA :</b>	Coalition du peuple pour l'Azawad
<b>CRADE :</b>	Cabinet de recherche action pour le développement endogène
<b>CR-France :</b>	Croix-Rouge France
<b>CRS :</b>	Catholic Relief Services (Secours catholique)
<b>CSCOM :</b>	Centre de santé communautaire
<b>CSREF :</b>	Centre de santé de référence
<b>DAG :</b>	Distribution alimentaire gratuite
<b>DRAE :</b>	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
<b>DRC :</b>	Danish Refugee Council (Conseil danois pour les réfugiés)
<b>DUE :</b>	Délégation de l'Union européenne
<b>ECHO :</b>	European Community Humanitarian aid Office (Délégation générale de l'aide humanitaire)
<b>EHA :</b>	Eau, hygiène assainissement
<b>EIGS :</b>	Etat Islamique dans le Grand Sahara
<b>EMPRES :</b>	Emergency Prevention System for Animal Health (Système de prévention pour la santé animale)
<b>ENDA :</b>	Environnement et développement du tiers monde
<b>EUTM :</b>	European Union Training Mission (Mission de formation de l'Union européenne au Mali)
<b>FAMa :</b>	Forces armées maliennes
<b>FENASCOM :</b>	Fédération nationale des associations de santé communautaire
<b>FIDA :</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FKD :</b>	Fonds koweïtien pour le développement économique
<b>FMP :</b>	Flow Monitoring Point (Point de suivi des mouvements de populations)
<b>FNACT :</b>	Fonds national d'appui aux collectivités territoriales
<b>FONGIM :</b>	Forum des ONG internationales au Mali



<b>FSD :</b>	Fonds social de développement
<b>FSP :</b>	Fonds de solidarité prioritaire
<b>GARDL:</b>	Groupe action recherche pour le développement local
<b>GATIA :</b>	Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés
<b>GREFFA :</b>	Groupement de recherche d'études et de formation Femme-Action
<b>HCR :</b>	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>HCUA :</b>	Haut conseil pour l'unité de l'Azawad
<b>ICCO :</b>	Inter-Church Organization for Development Cooperation (Organisation inter-églises de coopération au développement)
<b>IEDA :</b>	Relief International Emergency and Development Aid (Aide internationale d'urgence et de développement)
<b>IHERI :</b>	Institut des hautes études et recherches islamiques
<b>IMADEL :</b>	Initiative malienne en appui au développement
<b>IMC :</b>	International Medical Corps (Corps médical international)
<b>IRC :</b>	International Rescue Committee (Comité international de secours)
<b>ISS :</b>	Institute for Security Studies (Institut d'études de sécurité)
<b>JICA :</b>	Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
<b>JNIM :</b>	Jama'at nusrat al-Islam wal Muslimin
<b>LARD :</b>	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
<b>LuxDev :</b>	Luxembourg Agency for Development Cooperation (Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement)
<b>MAA :</b>	Mouvement arabe de l'Azawad
<b>MDM :</b>	Médecins du Monde
<b>MDP:</b>	Mouvement pour la défense de la Patrie
<b>MINUSMA :</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
<b>MLI :</b>	Mali
<b>MNLA :</b>	Mouvement national de libération de l'Azawad
<b>MPSA :</b>	Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad.
<b>MSA :</b>	Mouvement pour le salut de l'Azawad
<b>MSF :</b>	Médecins sans frontières

<b>MUJAO :</b>	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
<b>NCA :</b>	Norwegian Church Aid (Aide de l'église norvégienne)
<b>NFI :</b>	Non-food item (Articles non alimentaires)
<b>NORDEV :</b>	Norwegian Development Organisation (Organisation de développement norvégienne)
<b>NRC :</b>	Norwegian Refugee Council (Conseil norvégien des réfugiés)
<b>OCHA :</b>	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies)
<b>OMS :</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations unies
<b>OPAM :</b>	Office des produits alimentaires du Mali
<b>OPEP :</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>OSC :</b>	Organisation de la société civile
<b>PACT :</b>	Programme d'appui aux collectivités territoriales
<b>PADDEC-K :</b>	Projet d'appui au développement décentralisé dans la région de Kidal
<b>PAG :</b>	Programme d'actions du gouvernement
<b>PAM :</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PAOSC :</b>	Programme d'appui aux organisations de la société civile
<b>PCT :</b>	Programme de coopération technique
<b>PCTSP :</b>	Présidence du comité de transition pour le salut du peuple
<b>PDA-RN :</b>	Programme de développement accéléré des régions du Nord
<b>PDDRK :</b>	Programme de développement durable de la région de Kidal
<b>PDDRN :</b>	Programme décennal de développement des régions du Nord
<b>PDI :</b>	Programme de développement institutionnel
<b>PDIs :</b>	Personnes déplacées internes
<b>PDNDN :</b>	Projet de désenclavement du Nord du delta du Niger
<b>PIDRN :</b>	Programme intégré de développement des régions du Nord
<b>PNLCED :</b>	Programme national de lutte contre l'ensablement dans le désert
<b>PNLCP :</b>	Programme national de lutte contre la pauvreté
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PRED :</b>	Plan pour la relance durable du Mali
<b>PRODESS :</b>	Programme de développement sanitaire et social

<b>PSPSDN :</b>	Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le Nord du Mali
<b>PTF :</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>PU-AMI :</b>	Première urgence- Aide médicale internationale
<b>PURD :</b>	Plan d'urgence pour le Nord
<b>SCAP :</b>	Stratégie commune d'assistance pays
<b>SEAD :</b>	Sahel études actions pour le développement
<b>SHA :</b>	Secrétariat pour l'harmonisation de l'aide
<b>SMARA :</b>	Santé Mali Rhône-Alpes
<b>SOLISA :</b>	Solidarité Sahel
<b>UE :</b>	Union européenne
<b>UNFPA :</b>	United Nations Population Fund (Fonds des Nations unies pour la population)
<b>UNICEF :</b>	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
<b>UNMAS :</b>	United Nations Mine Action Service (Service de lutte antimines des Nations unies)
<b>URENI :</b>	Unité de récupération et d'éducation nutritionnelle intense
<b>VBG :</b>	Violences basées sur le genre
<b>WASH:</b>	Water Sanitation and Hygiene (Eau hygiène assainissement)
<b>WHH:</b>	Welt Hunger Hilfe (Action contre la faim dans le monde)
<b>WSS:</b>	Water Supply and Sanitation

## ii. Liste des encadrés, des graphes, des tableaux et des cartes

### Encadrés

Encadré 1 : Profile Humanitaire de la Région de Gao/OCHA mars 2021	28
Encadré 2 : Négociation d'un accès humanitaire dans une zone marquée par l'insécurité par les équipes de NRC	35
Encadré 3 : Tendances pour la mobilisation des ressources	47
Encadré 4 : Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali, 1er avril – 30 juin 2021/ MINUSMA 30 Août 2021	64
Encadré 5: Barkhane : 150 jeunes maliens formés pour un travail pour l'avenir	65
Encadré 6: Avant- propos de la Coordinatrice Humanitaire (In Plan de Réponse Humanitaire révisé du Mali Août 2020	67
Encadré 7 : Restriction des mouvements des acteurs humanitaires	80

### Graphiques

Graphe 1 : Déplacés internes dans les régions de Mopti et de Gao (Source : Rapport Matrice de suivi des déplacements (DTM)/Avril 2021 OIM/UNHCR.	26
Graphe 2 : Profil Humanitaire des régions de Mopti et de Gao/Source : Rapport OCHA mars 2021	29
Graphe 3 : Financement par Types de partenaires.	44
Graphe 4 : Personnes dans le besoin d'assistance humanitaire d'urgence	46
Graphe 5 : Tendances de la réponse humanitaire et des besoins financiers (source : OCHA Plan de réponse humanitaire mars 2021	66

### Tableaux

Tableau 1: Analyse des rôles/responsabilités et le poids des acteurs dans l'offre de service humanitaire	49
Tableau 2 : Synthèse des différentes catégories de contraintes liées à l'accès humanitaire dans les régions	54
Tableau 3 : Succès et échecs dans le processus de négociation et de dialogues avec les acteurs	60
Tableau 4 : Extrait des chiffres de la planification administrative (Source : OCHA Plan de Réponse	

Humanitaire Mali. Mars 2021)	<b>66</b>
Tableau 5: Risques liés à l'accès humanitaire et les mesures d'atténuation et/ou de mitigation	<b>68</b>
Tableau 6 : Plan de renforcement des capacités des acteurs sur le respect de l'accès humanitaire	<b>77</b>
Tableau 7 : Hypothèse de la recherche	<b>81</b>
Tableau 7: Structures/ personnes rencontrées à Bamako/ Mali :	<b>88</b>
Tableau 8 : Organisations par clusters et par cercles/Région de Mopti	<b>89</b>
Tableau 9: Organisations par clusters et par cercles/Région de Gao	<b>89</b>

## **Carte**

Carte 1 : Profil Humanitaire de la Région de Mopti. OCHA Avril 2021	<b>25</b>
Carte 2 Profil Humanitaire de la région de Gao / OCHA Avril 20	<b>27</b>

### iii. Terminologie et quelques concepts clés

Sur le plan conceptuel et dans le souci de clarifier les principales terminologies et autres concepts clés qui reviendront incessamment dans la présente étude, il nous a paru nécessaire de donner des définitions plus ou moins consensuelles et réduire le champ des interprétations des concepts utilisés dans la présente. Il s'agit des termes et expressions suivants : accès humanitaire, acteurs armés non étatiques, Appel de Genève, droit international humanitaire, dialogue et négociation, conflits.

**Accès humanitaire :** La définition du terme « accès humanitaire » est utilisée suivant différentes perspectives. Pour les travailleurs humanitaires, il s'agit de l'entrée en contact avec les populations qui ont besoin d'assistance et de protection. Pour les populations, il s'agit de l'accès aux biens et aux services essentiels à leur survie et à leur santé, d'une manière conforme aux

principes de base de l'action humanitaire<sup>1</sup>.

**Acteurs armés non étatiques :** Par acteurs armés non-étatiques (AANE), il a été entendu, tout au long de cette étude, les groupes et/ou mouvements armés participant à un ou plusieurs conflits armés dans l'une des différentes zones à l'étude. Dans certains cas où il était important de préciser la nature de l'acteur armé, l'expression groupes armés islamistes dits radicaux a été utilisée conformément à l'usage consacrée par Geneva Call.

**Appel de Genève (AG)<sup>2</sup> :** est une Organisation non-gouvernementale neutre et impartiale qui instaure un dialogue avec les Acteurs Armés Non-Étatiques pour les encourager à adhérer aux normes humanitaires internationales et à les respecter. L'AG axe ses efforts sur la protection des civils dans les conflits armés, et tout particulièrement sur :

- La protection des enfants,
- L'interdiction de la violence sexuelle et l'élimination de la discrimination fondée sur le genre,
- L'interdiction des mines antipersonnel.

#### **Dialogue/négociation**

Il ressort des récents travaux sur les processus de paix (Ndiaye Aidara, Tendeng et Ndiaye, 2015) que le terme « dialogue » vient du grec et est composé de deux entités: dia- et logos qui signifient respectivement « entre » et « parole, discours, raison », une parole donc partagée entre plusieurs personnes ou groupe de personnes. Comme l'étymologie l'indique, le dialogue fait appel à la raison, à l'écoute active qui permet de suivre une pensée pour en entendre l'essentiel, traduire les émotions et les peurs. Le but ultime dans ce type d'exercice de communication, n'est pas d'avoir raison sur le

1- Coopération suisse « Accès humanitaire en situation de conflit armé Version résumé du manuel du praticien Janvier 2017 »

2- [Info@genevacall.org](mailto:Info@genevacall.org) / [www.genevacall.org](http://www.genevacall.org)



récepteur, mais, dans une complémentarité des points de vue, de rechercher ensemble et de manière désintéressée le consensus si ce n'est la vérité.<sup>3</sup>

**Droit international humanitaire (DIH) :** Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. Le DIH est également appelé «droit de la guerre» ou «droit des conflits armés»<sup>4</sup>. Les principaux instruments du droit international qui contiennent des dispositions touchant à l'accès humanitaire sont les quatre conventions de

Genève de 1949 et leurs deux protocoles additionnels de 1977 en plus droit coutumier.

Selon OCHA<sup>5</sup>, en situation de conflit et d'occupation, le Droit International Humanitaire (DIH) établit que des organisations de secours impartiales ont le droit d'accès aux personnes affectées. En outre, le DIH coutumier stipule que le personnel humanitaire doit être respecté et protégé. Enfin, d'après le Droit Pénal International, lors de conflits armés internationaux et non-internationaux, des attaques intentionnelles contre le personnel et le matériel humanitaires peuvent constituer des « crimes de guerre ».

**Conflits :** Le conflit peut se définir comme étant une

relation de désaccord entre deux ou plusieurs parties (individu ou groupe) qui ont, ou qui pensent avoir des buts incompatibles. Le conflit est aussi défini comme un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychologiques ou physiques. Il peut aussi être une opposition, une contradiction, un désaccord sur des sujets, idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts, appartenances ethniques, tribales, raciales et besoins des individus.<sup>6</sup>

Il est à préciser que tout au long de cette étude, les conflits locaux dont il est fait mention sont compris comme l'ensemble des conflits armés localisés dans les espaces en proie à la violence.

3- La Conférence d'Entente Nationale : Mise en œuvre et leçons apprises pour le dialogue national au Mali/ Ousmane Sy, Ambroise Dakouo et Kadari Traore / Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA-Mali)/Coopération Allemande/Berghof Foundation / Étude de cas Mai 2018

4- <https://www.icrc.org>

5- Accès humanitaire au Mali/ Pour des infrastructures sécurisées et fonctionnelles/de Mai à Août 2020

6- Module consolidé de ThinkPeace- USAID/MJP AMSS- EMPABB- USAID/PCP « Ensemble pour la Paix »

## iv. Résumé exécutif

A l'issue des échanges avec les différents acteurs/partenaires rencontrés au cours des enquêtes dans les deux régions (Mopti et Gao), il est apparu que le contexte humanitaire avant et après la crise de 2012 n'était pas le même. En effet, avant la double crise institutionnelle et sécuritaire, le paysage institutionnel humanitaire était surtout caractérisé par un nombre important d'intervenants dont les actions étaient pour la plupart focalisées sur l'assistance alimentaire et l'accès aux services sociaux de base pour des groupes vulnérables impactés par les différentes sécheresses et autres effets liés aux changements climatiques.

Dans la région de Mopti comme celle de Gao, la diminution des pluies et la forte pression humaine et animale sur les écosystèmes ont entraîné la réduction du potentiel des ressources naturelles et la paupérisation d'une grande majorité de la population vivant presque exclusivement des activités agro-sylvo-pastorale et piscicoles.

La région de Gao comme plusieurs régions du Nord ont connu avant la crise de 2012, une sorte de ruée des partenaires dont certains (comme : PAM, VSF, Oxfam...) qui ont placé leurs actions dans le cadre humanitaire à cause justement des sévères conséquences de la récession climatique, les problèmes d'enclavement et déserte de certaines zones difficiles d'accès pendant une partie de l'année. L'action humanitaire ciblait surtout les personnes vulnérables vivant particulièrement des activités agro-pastorales.

A l'époque, dans les deux régions l'accès humanitaire se négociait avec les autorités administratives et les représentants des communautés au niveau aussi régional que local.

Après 2012, le contexte humanitaire dans ces deux régions sera caractérisé par une montée de la violence armée et les exactions contre les communautés perpétuées par les différents groupes armés et par les forces de défense et de sécurité (FDS) qui tombaient souvent dans des amalgames

compte tenu de la complexité des alliances et des acteurs sur le terrain. La région de Mopti sera progressivement l'épicentre de cette crise sécuritaire avec comme nouvelle donne les conflits inter et intracommunautaires entraînant ainsi une régionalisation du conflit au sahel.

A ces actes de banditisme et de criminalité intra et transfrontalière sont venus s'ajouter les effets des chocs liés aux changements climatiques et la crise sanitaire (COVID-19) qui entraineront plusieurs mouvements de populations des deux régions vers les autres régions et le District de Bamako et vers d'autres pays de la sous-région Ouest-africaine.

Conséquence de l'aggravation de l'insécurité, le Mali fait face à une crise humanitaire caractérisée, entre autres, par un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (majoritairement des femmes et des enfants) et de réfugiés, notamment au Burkina, en Mauritanie et au Niger. En février 2020, l'ONU avait estimé à près de 3,2

millions<sup>7</sup> le nombre de personnes en situation de besoin d'aide humanitaire et exposé à une insécurité alimentaire croissante/aiguë.

La fermeture de 2087 écoles dans l'ensemble du pays a privé d'éducation environ 303 090 enfants<sup>8</sup>. Une augmentation de la violence sexuelle—y compris des viols, de l'exploitation et des abus sexuels, en particulier à l'égard des femmes et des filles—, et de nombreuses autres violations des droits de l'homme dans les zones touchées par l'insécurité ont également été signalées notamment dans les régions concernées par la présente étude<sup>9</sup>.

Dans ce contexte, une analyse des questions spécifiques à prendre en considération sur la base d'informations actualisées et des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets humanitaires passés et actuels dans le pays s'avère nécessaire.

La présente étude, initiée par Geneva Call, visait ainsi à questionner les problématiques

d'accès humanitaire au Mali tout en portant une attention particulière sur la perception des acteurs armés non étatiques et les communautés sur la mission humanitaire des partenaires. L'objectif général de la présente étude est de parvenir à une analyse de la problématique de l'accès humanitaire à Mopti et Gao en vue de dégager des recommandations pouvant permettre de mieux comprendre cette question d'une part, et de mieux négocier l'accès humanitaire d'autre part.

De façon spécifique, elle devra permettre de :

- faire un état des lieux des procédures et directives de négociation d'accès au sein des organisations humanitaires ;
- faire un état des lieux des défis rencontrés par les acteurs humanitaires en matière d'accès ;
- comprendre la perception des acteurs armés non étatiques et les communautés, y compris les leaders sur l'accès humanitaire ;

- formuler des recommandations en vue de contribuer à une meilleure négociation de l'accès humanitaire.

Pour ce faire, deux approches ont été privilégiées, à savoir la recherche documentaire et des entretiens semi-structurés<sup>10</sup> dans le cadre d'enquêtes de terrain. Afin de mieux comprendre les dynamiques sur le terrain, l'équipe de recherche a mené des entretiens avec des acteurs armés non-étatiques, des personnes associées à des groupes armés/proches de personnes ayant été associées à des groupes armés, des acteurs humanitaires, des leaders traditionnels, religieux, coutumiers et des responsables d'associations communautaires. La priorité a été accordée aux interlocuteurs directement impliqués dans les problématiques autour desquelles s'articule la recherche (accès humanitaire et conflits locaux/civil).

La recherche documentaire a porté sur l'exploitation de rapports d'organisations internationales, d'ONG ou de centres de recherche afin

7- Source : OCHA <https://reports.unocha.org/fr/country/mali/>

8- Op cité : <https://reports.unocha.org/fr/country/mali/>

9- Op cité : <https://reports.unocha.org/fr/country/mali/>

10-Entre le 18 septembre et le 14 octobre, cent soixante-neuf entretiens semi-directifs ont été réalisés, à Mopti, à Djenné, à Ténenkou, à Youwarou, à Koro, à Bankass, à Gao, à Ansongo, à Bourem. Une soixantaine d'entretiens ont également lieu à Bamako, à la même période.

d'en extraire des informations, données et perspectives pertinentes sur les conflits armés (opposant les groupes armés entre eux et entre eux et les forces de défense et de sécurité de l'État), la problématique de l'accès humanitaire dans les régions concernées.

Le rapport OCHA<sup>11</sup> indique que « dans la région de Mopti, les Agences Fonds et Programmes des Nations Unies (AFPs/ONU) affirment qu'ils ont été confrontés à des contraintes d'accès élevées dans 75% des communes de la région sur la période de septembre à décembre 2020, 43% en ce qui concerne les ONGs internationales et 37% pour les ONGs nationales ».

D'ailleurs il faudra signaler que depuis 2019, le Bureau de coordination de l'action humanitaire de l'ONU (OCHA) a tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité pour les partenaires d'adapter les stratégies d'accès sur la question de l'accès humanitaire.<sup>12</sup>

Le travail de recherche documentaire a été complété dans le cadre d'un atelier

consultatif, organisé en septembre 2020 à Bamako. Des données quantitatives ont également été tirées de la base de données d'ACLED (The Armed Conflict Location & Event Data Project)<sup>13</sup>

L'analyse de la problématique a porté principalement sur la période entre janvier 2012 et octobre 2020. La plupart des questions documentées s'inscrivent toutefois dans des dynamiques et des contextes conflictuels plus larges, ayant parfois des fondements bien plus anciens.

Le cadre géographique de l'étude a été circonscrit aux différents cercles des régions de Mopti (Mopti, Djénné, Tenenkou, Youwarou, Bandiagara, Koro, Bankass, Douentza) et de Gao (Gao, Ansongo, Bourem).

L'approche adoptée pour mener à bien cette étude a été donc de conduire une réflexion qui nécessitait non seulement de prendre en compte l'immensité des régions couvertes mais aussi la diversité des cibles à différents échelons administratifs.

De l'analyse des perceptions et des principaux constats de la pratique en matière d'accès humanitaire, il ressort notamment quelques points saillants, qui sont :

1. Le contexte sécuritaire volatil dans lequel se déroulent les interventions humanitaires limite l'accès aux populations et expose davantage les travailleurs humanitaires. L'usage de l'assistance humanitaire dans des stratégies politico-militaires, à travers la mise en œuvre d'actions civilo-militaires entre autres, a en outre, contribué à mitiger la perception des communautés sur la frontière entre les actions humanitaires et sécuritaires.
2. Les AANE, dans certains cas, sont ouverts à l'action humanitaire et dans tous les cas demeurent des acteurs incontournables dans la négociation de l'accès. La montée de la violence dans les régions du centre du pays font que l'État ne contrôle pas une bonne partie du territoire nationale qui reste sous

11 - Aperçu des besoins humanitaires Mali/ Cycle des programmes humanitaires Février 2021

12 - Rapport disponible sur le site <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/accès-humanitaire-au-mali-pour-des-stratégies-d'accès-plus-adaptées>

13 - Les données ACLED sont consultables sur leur site <https://acleddata.com/#/dashboard>

la domination partielle ou permanente d'acteurs armés non étatiques.<sup>14</sup> Ces derniers, quoi qu'ayant des approches souvent divergentes vis-à-vis de l'accès humanitaire,<sup>15</sup> y sont en majorité ouverts et demeurent des interlocuteurs humanitaires dans la négociation de l'accès dans les zones qui échappent au contrôle étatique.

**3.** L'accès humanitaire dans la région de Gao est relativement moins difficile que celle de Mopti et ce, même au plus fort de la crise en 2012 mais il nécessite des stratégies adaptées au fil de l'évolution du contexte. Cette adaptation de la stratégie nécessite des échanges réguliers avec les acteurs locaux y compris les AANE ainsi que l'évaluation régulière des perceptions des acteurs sur les activités humanitaires dans la zone.

**4.** Dans la région de Mopti l'accès humanitaire est encore très limité. Même

s'il demeure plus ou moins facile dans certaines localités comme les cercles de Djenné, Bandiagara, il est périlleux dans les zones inondées (Ténenkou et Youarou) qui sont fortement exposées à l'activisme des AANE et dont les voies d'accès, du fait de l'inondation sont très difficiles. Pour faire face à cette recrudescence de la violence armée, les acteurs humanitaires vont revoir les stratégies de négociation de l'accès humanitaire et innovés en matière de dialogue pour satisfaire les besoins de plus en plus croissants des communautés.

**5.** Ainsi la perception des acteurs humanitaires par les AANE et les communautés est une donnée très importante à prendre en compte dans l'analyse de la question de l'accès aux personnes dans le besoin. Les acteurs humanitaires interviennent dans des contextes souvent

caractérisés par une méconnaissance par ces AANE et ces communautés en ce qui concerne leurs motivations et des principes qui fondent l'action humanitaire. Or, la perception que ces derniers ont des actions humanitaires forgent leur acceptation qui est une condition essentielle à l'accès humanitaire.

**6.** Les interventions armées de l'État et de ses partenaires, en matière de lutte anti-terroriste, sont réinterprétées par certains médias locaux /réseaux sociaux et utilisées au niveau local pour contester la présence de certains acteurs humanitaires. A titre d'exemple, la majorité des personnes enquêtées au niveau des organisations de la société civile dans les deux régions estiment que les organisations non gouvernementales de certains pays, engagées dans la coalition internationale armée<sup>16</sup> contre le

14- Tobie, A. et Sangaré, B. (2019, octobre). Impacts des groupes armés sur les populations au nord et au centre du Mali: adaptations souhaitables des stratégies de rétablissement de la paix. *Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)*. <https://www.sipri.org/publications/2019/other-publications/impacts-des-groupes-armes-sur-les-populations-au-nord-et-au-centre-du-mali>

15- Certains AANE sont ouverts à tout type d'action humanitaire – d'autres par contre ne sont pas réceptifs aux actions humanitaires qui mettent les hommes et les femmes ensemble par exemple.

16- Le Mali et plus largement le Sahel font l'objet d'un engagement international qui se manifeste notamment par des opérations militaires étrangères à l'exemple de la mission des forces françaises de l'opération Barkhane, et depuis janvier 2020 d'une coalition armée européenne dénommée «Takuba».



terrorisme dans le Sahel, ne peuvent intervenir dans leurs localités pour des questions humanitaires parce que les militaires de ces pays les combattent. Selon ces interlocuteurs, certains AANE ne font pas toujours la différence entre une organisation non gouvernementale et le pays auquel elle est identifiée. C'est ce ressenti que certains médias qualifient de « sentiment anti-français ou encore de francophobie ».

7. En matière d'accès humanitaire, les négociations sont principalement limitées par l'absence, parfois, de fiabilité des interlocuteurs qui veulent utiliser/détourner l'action humanitaire à des fins politiques ou économiques. Des acteurs humanitaires, rencontrés dans le cadre de cette étude, ont affirmé être confrontés à cette tentation, de la part de certains AANE (principalement les groupes d'autodéfense dans la région de Mopti), d'imposer des conditions pour l'accès humanitaire. Ces conditions portent

régulièrement sur un besoin pour ces groupes de se présenter comme les pourvoyeurs de l'aide humanitaire tout en espérant en tirer profit sur le plan économique et/ou politique. En outre, certaines de ces conditions portent sur le fait d'exiger que l'action humanitaire soit dirigée vers des communautés ou des localités en particulier au détriment de celles ciblées par l'organisation concernée.

Sur la base des informations collectées et de l'analyse de celles-ci, quelques recommandations clés à l'endroit des acteurs humanitaires ont été identifiées :

1. **Sensibiliser davantage les communautés sur les principes humanitaires.** Cela passe également par la poursuite des efforts d'explication pédagogique sur la compréhension et l'acceptation des règles existantes, dont les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels mais aussi des pratiques coutumières du DIH (Droit international humanitaire). Il est ressorti

des entretiens et l'analyse des documents que l'adhésion des populations et des AANE à l'aide « ne peut être obtenue que par une meilleure compréhension des actions, approches et objectifs de l'aide humanitaire. »<sup>17</sup>.

En effet, parmi les moyens préventifs de mise en œuvre du droit humanitaire, on distingue l'obligation qu'ont les états de diffuser ce droit, de former du personnel qualifié en vue de faciliter son application et de traduire les textes conventionnels.<sup>18</sup>

2. **Analyser régulièrement les perceptions des communautés sur l'action humanitaire.** L'action humanitaire peut être perçue dans certains contextes, comme un prolongement de l'action militaire menée dans le cadre du contre-terrorisme dans le sahel et, à ce titre, susciter des réactions de rejet.
3. **Maintenir l'accès humanitaire dans les localités qui échappent au contrôle de l'État.** Les acteurs humanitaires

17 - Acteur international rencontré à Bamako, 3 octobre 2020

18 - Droit international humanitaire/ Réponses à vos questions/CICR avril 2003



ont fourni d'importants efforts afin d'assurer une présence humanitaire au niveau des localités se trouvant actuellement sous contrôle d'AANE. Ces efforts doivent être poursuivis, et cela passe par le maintien des portes d'entrée, notamment les autorités traditionnelles et autres acteurs communautaires pour la négociation de l'accès humanitaire dans lesdites localités.

**4. Négocier l'accès sans donner l'impression de se substituer à l'État.** Dans le cadre de la négociation de l'accès humanitaire, l'un des plus importants défis auxquels sont confrontés les acteurs est celui de pouvoir trouver un équilibre entre la nécessité de réponse humanitaire et le risque de se substituer à l'État. Comme il a été observé au cours de l'étude, la négociation de l'accès humanitaire dans les localités où l'État est peu ou pas présent est parfois perçu par les acteurs locaux comme une substitution des ONG à l'État,

et contribuant à donner une légitimité au discours contestataire de la présence de l'État. Les acteurs humanitaires doivent donc agir tout en restant attentifs à de telles perceptions.

Dans la plupart des localités à l'étude, l'absence de l'État et/ou son incapacité à répondre à certains besoins élémentaires des populations est perçue comme un abandon.

Entre ce sentiment « d'abandon et celui d'une transition qui patine » la jeunesse de Gao à travers un responsable s'exprimait en ces termes dans un article d'Atlantic International University<sup>19</sup>: *« Nous pensons que nous sommes délaissés, nous pensons que nos populations sont livrées à elles-mêmes », raconte Sidi Cissé. Le président du Conseil communal de la jeunesse de Gao en a le cœur net : depuis le début de la crise à Gao, la situation politique et sociale dans cette ville majeure du nord du pays ne s'est pas arrangée malgré la*

*présence des forces armées internationales ».*

Les acteurs humanitaires sont, dans un tel contexte, perçus comme des remplaçants de l'État. Dans un rapport de Refugees International, publié en décembre 2019, il est indiqué notamment que dans certains cas de besoin d'assistance, « le gouvernement et la communauté attendent, chacun de son côté, que l'autre intervienne ». Le rapport ajoute que « dans la grande majorité des cas, c'est la communauté internationale qui cède en premier et qui intervient pour éviter que la situation ne s'aggrave. »<sup>20</sup>

Le cas de figure cité par M. Boubacar Ba<sup>21</sup> concernant le projet de développement pastoral dans la zone de Kounari, mis en œuvre par une ONG partenaire dans le cercle de Mopti illustre parfaitement cette volonté d'écarter l'État dans la mise en œuvre des actions entre certains partenaires et les groupes

19 - Frustrée, la jeunesse de Gao s'exprime. Mal, Boko Haram, Terrorisme/Paul Lorgerie/3 déc. 2020. <https://p.dw.com/p/3m9tZ>

20 - Lamarche, A. (2019, décembre 2018) - Crise humanitaire au Mali : sur militarisée et occultée. Refugees International. <https://reliefweb.int/report/mali/crise-humanitaire-au-mali-surmilitaris-e-et-occulte>

21 - Boubacar Ba, chercheur au Centre d'analyse sur la gouvernance et la sécurité au Sahel. Interview avec Mondafrique 12 octobre 2021

dit djihadistes. Il faut rappeler que les collectivités sont une part intégrante de l'Etat et à ce titre les appuis s'inscrivent dans le cadre légal de l'Etat.

**5. Établir des modes de communication réguliers avec les acteurs locaux.**

Les acteurs humanitaires doivent maintenir un contact et une collaboration constants avec les autorités locales (maires, conseils communaux, les chefs de villages, les chefs de fractions et leurs conseillers) ainsi que des leaders reconnus dans les zones d'intervention. Cette communication permanente permet d'éviter les mauvaises interprétations des actions et facilite également la prévention des risques sécuritaires dans un contexte d'instabilité sécuritaire.

**6. Promouvoir les politiques et pratiques destinées à renforcer le respect du droit international humanitaire.** Les acteurs humanitaires doivent poursuivre les efforts qui visent à mieux

faire comprendre les politiques et pratiques liées à l'accès humanitaire, et ce, à tous les niveaux, y compris étatiques. Il s'agirait par exemple d'envisager des rencontres avec l'ensemble des représentants des acteurs régionaux et locaux pour faire les comptes rendus de la situation humanitaire tenue par les clusters protection et par des organisations nationales et internationales de défenses des droits de l'Homme.<sup>22</sup>

**7. S'appuyer sur des ONG locales présentes dans les localités difficiles :**

Étant donné les risques en matière de sécurité dans certaines localités, les ONG locales qui y sont présentes ont un double avantage : elles connaissent l'environnement dans lequel elles opèrent et sont moins exposées au risque d'enlèvement que les acteurs étrangers. Mais au préalable cela requiert une formation continue sur les règles du droit en instant sur les principes humanitaires et autres

valeurs humanitaires pour asseoir une compréhension commune.

On pourrait s'appuyer sur l'exemple de l'ONG ODI Sahel<sup>23</sup> à Mopti qui a mis des Comités locaux pour l'application de la résolution 1325 des Nations Unies et qui sont fonctionnels même dans les cercles dits inaccessibles comme Youwarou et Ténenkou pour négocier et dialoguer avec les acteurs (y compris les AANE) pour faciliter l'accès humanitaire. Ces ONG nationales ont développé des capacités de gestion des risques et un capital confiance qui font qu'elles sont acceptées même par les acteurs dits radicaux.

**8. Renforcer les mécanismes de partage d'informations entre les ONG sur l'accès humanitaire.** Afin d'identifier les bonnes pratiques, ou à l'inverse celles qu'il faut éviter, les acteurs intervenant dans les localités difficiles pourraient échanger des informations sur les bonnes ou mauvaises pratiques en

22 - Commission Nationale de Défense des Droits de l'Homme du Mali (CNDH), Division des droits de l'homme et de la Protection de la MINUSMA – Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Mali (DDHP-HCDH Mali), le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH).

23 - ODI Sahel (Organisation pour le Développement Intégré au Sahel)/ Sévaré Mali. Tél : (223) 21421037 [odisahel2@gmail.com](mailto:odisahel2@gmail.com)

matière de négociation de l'accès humanitaire. Ces informations pourraient être rassemblées dans une base de données à la disposition de tous les acteurs humanitaires.

En effet, des efforts remarquables de capitalisation des informations sur les aspects protection ont été faits en terme de collecte des informations mais force est de reconnaître que beaucoup reste à faire en termes de partage de données et de couverture de l'action compte tenu de la diversité des thématiques, du niveau des ressources et de l'immensité des zones à couvrir.

**9. Associer les populations à tous les niveaux.** Afin que les actions entreprises correspondent aux réelles aspirations des populations, les acteurs humanitaires devraient s'assurer que celles-ci sont associées aux initiatives prises dans leurs régions. Cela doit être fait dans tout le processus d'implémentation des programmes/

projets : évaluation des besoins, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités. Cette implication suppose la participation communautaire dans les projets et programmes humanitaires.

Certains espaces initiés par les communautés pourraient aussi servir de plateforme pour les acteurs humanitaires pour non seulement dialoguer avec les AANE et les communautés sur l'offre de service humanitaire. Par exemple l'espace créé autour de la « Charte communautaire inclusive pour la paix, la sécurité et le développement dans la région de Mopti »<sup>24</sup> regroupant toutes les légitimités coutumières et religieuses, les représentants des chambres consulaires, de la société civile, toutes les communautés confondues, coalition des partenaires pour la recherche de la paix et de la réconciliation est le forum idéal pour diffuser les informations sur la mission humanitaire et recenser les besoins des communautés.

**10. Renforcer et promouvoir les solutions existantes en matière de communication efficace dans la gestion des actions civilo-militaires.** Sans pouvoir mettre fin à ce types d'actions, il est nécessaire de trouver des moyens d'explication pédagogique et de sensibilisation (cela passe par l'organisation, comme on l'observe dans certains cas, de causeries-débats, de messages radiodiffusés mais aussi d'intégration d'une dimension formation sur la question) à l'endroit des communautés et, dans la mesure du possible, pour les AANE) sur les mandats et les principes humanitaires en faveur de tous les partenaires.

Dans la région de Mopti, cette communication entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et leurs partenaires (comme la MINUSMA) et les communautés existe mais elle mérite d'être renforcée. On peut citer la rencontre à Sofara le 16 décembre 2020 entre la MINUSMA et la population pour accélérer les actions de cohésion sociale.<sup>25</sup>

24 - Charte communautaire inclusive pour la paix, la sécurité et le développement dans la région de Mopti fait à Mopti le 22 septembre 2021.

25 - La Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA, Mme Fatou THIAM, et le commandant de la Force de la MINUSMA, le Général Dennis GYLLENSPORRE, ont été reçus par le premier adjoint au Maire de la Commune de Fakala, en présence d'une cinquantaine de personnes, incluant des leaders communautaires et traditionnels du village de Sofara, situé dans ladite commune du cercle de Djenné.

Afin de déconstruire les idées reçues autour des forces armées partenaires du Mali Mme Fatou THIAM dira aux populations que « La MINUSMA n'est pas votre ennemi. Notre mission est de vous accompagner à aller vers la réconciliation et la paix. La MINUSMA est en faveur du respect et de la protection des droits de l'homme, et de la protection des civils pour revaloriser la cohésion sociale d'antan qui a tant marqué l'histoire du Mali. C'est pourquoi, nous sommes venus aujourd'hui à votre rencontre pour mieux nous imprégner de votre réalité, soutenir

vos initiatives locales en faveur de la cohésion sociale et vous encourager à trouver ensemble les solutions aux problèmes de vos communautés ».

**11. Maintenir et renforcer l'approche Gestion des Programmes sensibles au Conflit (GPSC).** De nombreuses localités de l'étude à Mopti et dans une moindre mesure à Gao connaissent des conflits locaux qui opposent des groupes sociaux souvent sur fond de compétition et de rivalités. Intervenir dans de tels contextes implique d'avoir une bonne connaissance des dynamiques sociales au niveau local.

La négociation de l'accès peut surtout souvent induire, au niveau de la perception des autres acteurs, un changement dans les rapports et renforcer le sentiment de stigmatisation de certaines communautés. L'analyse des conflits dans les zones d'intervention des acteurs doit être une activité continue et indispensable dans le cadre de l'accès humanitaire.<sup>26</sup> Il s'agira d'approfondir les connaissances des acteurs humanitaires sur les dynamiques locales.





# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

## 1.1. Problématique

Le conflit armé de 2012 a exacerbé des problèmes existants dans un pays qui traversait déjà une situation humanitaire préoccupante. Cette crise a provoqué des déplacements massifs de populations, aussi bien à l'intérieur du Mali que vers les pays voisins (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie et Niger). Malgré une relative baisse d'intensité des violences au niveau local par rapport à l'année 2019, la situation humanitaire actuelle demeure précaire dans le pays. En effet, elle est marquée par une hausse des mouvements de populations à cause d'une recrudescence des violences liées à l'insécurité, surtout dans le centre du pays.

Ces mouvements de populations se sont accentués dans le temps. Au 30 avril 2021, la matrice de suivi des déplacements (DTM), comptabilise 372 266 personnes déplacées, ce qui constitue une augmentation de 12% par rapport

au mois de décembre 2020. Cette population est composée de 20% de femmes, 15% d'hommes, 34% de filles, 29% de garçons et 2% de personnes âgées.<sup>27</sup>

D'autres facteurs comme les inondations liées aux aléas climatiques et la force incidence de la pandémie du COVID-19 pourraient contribuer dans la dégradation de la situation socio-économique de ces personnes déplacées internes dont les besoins humanitaires sont loin d'être satisfaits. Plus de trois quarts des besoins prioritaires exprimés par les personnes déplacées au niveau des sites évalués portent sur l'assistance en nourriture (95%) et les besoins en lien avec l'habitat et l'eau potable.<sup>28</sup>

C'est dans ce contexte marqué par les crises sécuritaires et institutionnelles et les nombreuses récessions climatiques successives et la pandémie du COVID-19, que l'Organisation non-gouvernementale

Internationale Geneva call (présente au Mali depuis 2017) contribue au renforcement des capacités des capacités des acteurs armés non-étatiques (AANE) sur différentes thématiques, parmi lesquelles : la protection des civils, le respect de la mission médicale ; la protection de l'héritage culturel etc.

En collaboration avec le grand-duché de Luxembourg, Geneva Call met en œuvre depuis 2018 le projet "contribuer à la consolidation de la paix et à la protection des civils au Mali" dont la seconde phase a démarré en novembre 2019. Geneva Call s'est engagée ainsi à analyser les problématiques liées à l'accès humanitaire à Gao et à Mopti (zones couvertes par le projet) tout en dégagant des résolutions pouvant contribuer à faciliter l'accès des organisations humanitaires aux localités contrôlées par les acteurs armés non étatiques.

27 - Cluster Protection Mali/ Analyse de protection /Juillet 2021

28 - MSDS/DNDS/ Matrice de Suivi des Déplacements (DTM) OIM/UNHCR (Juillet 2021)

## 1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de la présente étude est de porter un regard critique sur « l'historique des problématiques d'accès humanitaires au Mali tout en portant une attention particulière sur la perception des acteurs armés non étatiques et des communautés sur les organisations humanitaires ».

De façon spécifique, elle planchera sur les points suivants :

- L'historique des problématiques d'accès humanitaires au Mali tout en portant une attention particulière sur la perception des acteurs armés non étatiques et des communautés sur les organisations humanitaires.

- L'état des lieux des formes que prennent les négociations et les dialogues en plus des typologies d'interlocuteurs d'intérêt lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès à une organisation humanitaire à des populations dans le besoin.
- L'identification des pistes de solutions en vue de susciter davantage l'engagement des acteurs armés non étatiques autour des questions relatives à l'accès humanitaire au niveau des régions concernées.

## 1.3. Zones d'intervention

### 1.3.1. Présentation de la Région de Mopti

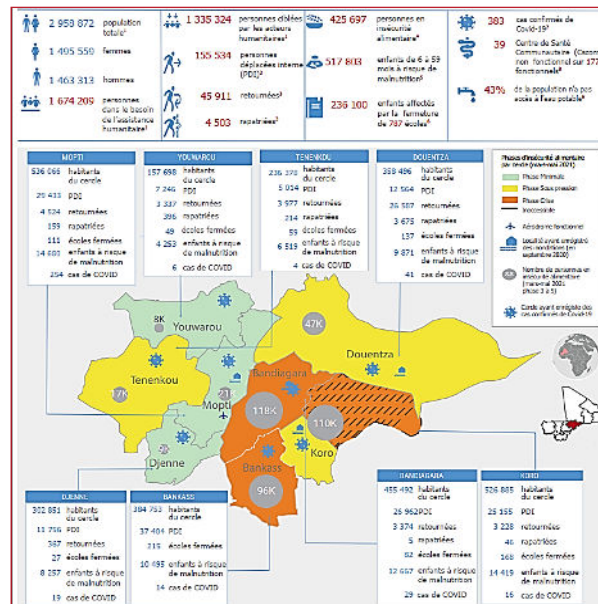
La Région de Mopti avec une superficie totale de 79.017 km<sup>2</sup> soit 6,34% du territoire

national, est située au centre du Mali entre les parallèles 15°45' et 13°45' de latitude nord d'une part, et les méridiens 5°30' et 6°45' de longitude ouest d'autre part.

Elle est limitée : au nord par la Région de Tombouctou ; au sud par le Burkina Faso et la Région de Ségou ; à l'Ouest par les cercles de Niono et Macina de la Région de Ségou ; à l'est par le Burkina Faso et la Région de Tombouctou.<sup>29</sup>

La région de Mopti a été initialement créée par la loi N° 60 - 3 AL-RS. De nos jours, elle compte 117 collectivités dont 108 communes sur lesquelles on compte cinq (5) communes urbaines (Mopti, Bandiagara, Djenné, Douentza et Ténenkou), huit (8) Cercles et 2 078 villages et fractions.



**Carte 1 : Profil Humanitaire de la Région de Mopti. OCHA Avril 2021**

Au plan géographique le fleuve Niger traverse la région du nord au sud, et le développement de son delta intérieur distingue nettement deux zones du point de vue socio-économique et environnemental :

la zone exondée qui correspond à la zone du plateau Dogon et la plaine de Bankass longeant la frontière avec la République du Burkina Faso. Cette zone couvre les cercles de Douentza, Bandiagara, Bankass et Koro.

la zone inondée couvrant une partie du Delta Intérieure du

Niger est occupée par les cercles de Djenné, Mopti, Tenenkou et Youwarou)

Ces deux écosystèmes qui paraissent différents sont pourtant intimement liés au plan agro-écologique, socio-économique et environnemental. La crue du fleuve entre juin et novembre polarise l'ensemble de l'élevage de la zone exondée et d'autres parties du pays et de la sous-région vers les riches pâturages (bourgoutières<sup>30</sup>). Durant la saison des pluies les cheptels regagnent les pâturages de saison sèche

de la zone exondée constitué d'espèces annuelles sèches et des résidus de culture avant de revenir lors de la décrue (décembre – juillet), après la récolte du riz dans la zone inondée<sup>31</sup>.

Selon la Direction régionale du Plan et de la statistique, en 2020 la population de la région est estimée à 2 878 285 habitants soit 16% de la population totale du Mali. Les femmes représentent 50,54% de cette population.

Avec le nouveau découpage territorial les régions de Bandiagara, de Douentza et

30 - Bourgoutière est constituée essentiellement de plante aquatique de l'espace Echinochloa stagnina

31 - Les bourgoutières sont des plaines inondables où pousse le bourgou, une plante fourragère. Il s'agit de zones convoitées tant par les éleveurs que les agriculteurs et les pêcheurs.

de Mopti<sup>32</sup> continuent d'être marquées par une crise multiforme affectant les moyens d'existence des populations. Les multiples attaques de villages et les infrastructures notamment scolaires, les hostilités entre acteurs armés, ont entraîné de nouveaux déplacements de populations à l'intérieur des régions.

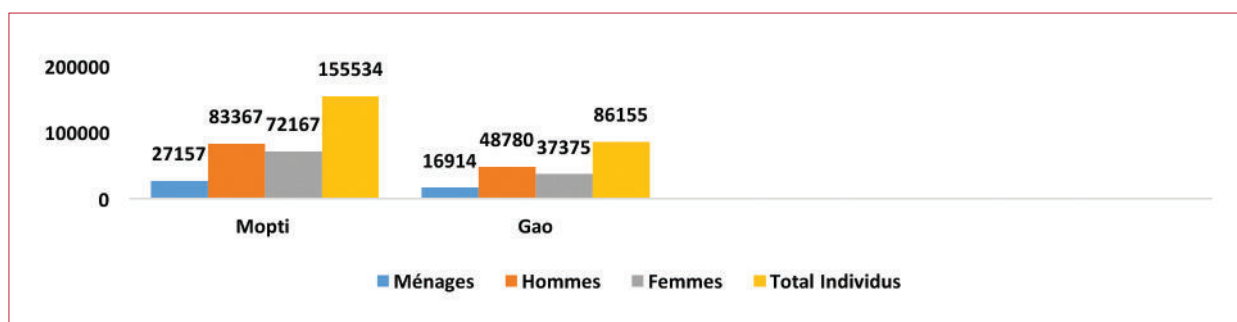
Selon la matrice de suivi des

déplacements, au 30 avril 2021, la population déplacée dans le pays a augmenté de 12 % par rapport à juillet (rapport DTM de décembre 2020). Le nombre de PDIs est en effet passé de 332 957 personnes (rapport DTM de décembre 2020) à 372 266 en avril 2021 soit une augmentation de 39 309 individus. Cette augmentation s'explique par l'aggravation des conditions

sécuritaires. Les régions de Mopti et de Gao totalisent respectivement 41,78% et 23,14 du chiffre total des personnes déplacées internes.

Selon ce même rapport, ce score des 2 régions comptant plus de déplacés internes s'explique par le nombre d'incidents qui ont particulièrement frappé ces régions entre 2018 et le premier trimestre 2021.

*Graphique 1 : Déplacés internes dans les régions de Mopti et de Gao (Source : Rapport Matrice de suivi des déplacements (DTM)/Avril 2021 OIM/UNHCR.*



### 1.3.2. Présentation de la région de Gao

La région de Gao est située au nord-est de la République du Mali entre les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> degrés de latitude Nord, le 5<sup>e</sup> degré de longitude Est et le 2<sup>e</sup> degré de longitude Ouest. Elle est limitée : au Nord par la Région de Kidal ; au Sud par le Burkina Faso et le Niger ; à l'Est par le Niger ; à l'Ouest par la Région de Tombouctou.

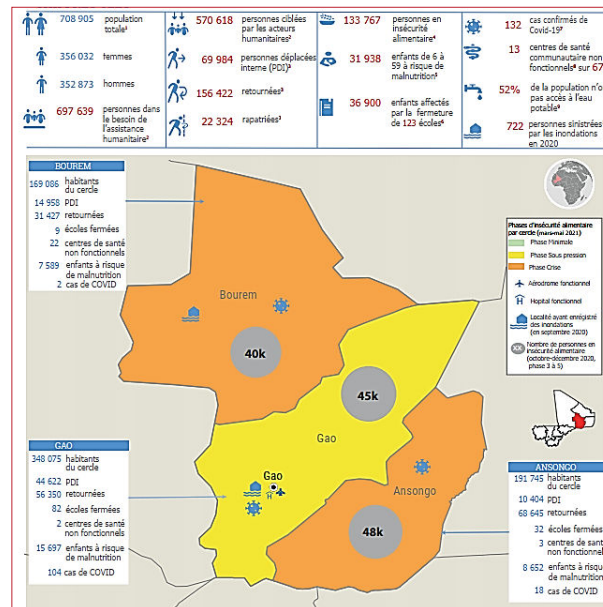
Avec une superficie de 170 564 km<sup>2</sup>, la région occupe 14,22% de la superficie totale du Mali. Elle est la 7<sup>e</sup> région administrative du pays et divisée en quatre cercles, 24 communes rurales, une (1) commune urbaine, 123 villages et 269 fractions nomades.

Située en zone sahélo-saharienne, la région de Gao est traversée sur plus de 450 km

par le fleuve Niger qui délimite deux grandes zones naturelles : le Haoussa sur la rive gauche, le Gourma sur la rive droite.<sup>33</sup> La région de Gao a été créée par la loi n° 60 – 5/ AL-RS du 7 Juin 1960 portant création des régions et des Assemblées Régionales.

32 - Douentza et Bandiagara étaient d'anciens cercles de la région de Mopti. Le 7 décembre 2011, le gouvernement adopte un projet de loi portant création de circonscriptions administratives en République du Mali. Ce projet prévoit le redécoupage administratif du Mali, le nombre de région passant de huit à dix-neuf sur une période de 5 ans.

33 - Cissé, S. (1989). Pratiques de sédentarité et nomadisme au Mali: réalité sociologique ou slogan politique ?, Politique africaine, 34 <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/034030.pdf>

**Carte 2 Profil Humanitaire de la région de Gao / OCHA Avril 20**

Elle est une Collectivité Territoriale Décentralisée conformément à la loi n°93-008 du 11/02/1993 et ses modifications subséquentes.

Selon les résultats du RHPH 2009, la région de Gao compte 544 120 habitants répartis dans 90 273 ménages, ce qui la place au 8ème rang national. La population de Gao est composée de 272 883 hommes et de 271 237 femmes. Les femmes représentent 49,8% de la population. La population de Gao a été multipliée par près de 1,4 depuis 1998,

ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3%. Cette croissance est la plus importante jamais constatée depuis 1976. Les augmentations les plus importantes sont observées dans les cercles d'Ansongo (+58%), Gao (+40%) et de Bourem (+ 35%).

La région compte actuellement quatre cercles (Ansongo, Bourem, Gao, Almoustrat) et une population estimée à 684 605 âmes<sup>34</sup>. Elle constitue une zone de confluences et de rencontres<sup>35</sup>. Les principaux groupes de population sont les

Songhays, les Kel Tamasheq, les Armas, les Maures, les Peuls, les Arabes et les Dawsahak<sup>36</sup>. Les Songhays et les Armas sont surtout des agro- pasteurs qui s'adonnent d'autres activités connexes (pêche, petit commerce etc.).

Des liens sociaux très anciens existent entre les différentes communautés qui sont « ensemble » dans les vastes espaces de la région et qui en partagent les ressources<sup>37</sup>.

La région subit les conséquences de la crise sécuritaire que le pays connaît depuis

34 - Population Data.net /CEDS, groupe INSEEC.U 2 juin 2021. <http://www.populationdata.net>

35 - Ministère de l'Administration territoriale - Document cadre de politique de décentralisation (2005 –2014) <http://dgct.gouv.ml/bibliotheque-numerique/Vrac/002200.pdf>

36 - Ag Youssouf, I., Bouhlel, F., Marty, F., et Swift, J. (2011- 2012). Étude sur les stratégies de développement économique et social des régions Nord du Mali. République du Mali, Présidence de la République, Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le nord du Mali (PSPSDN)

37 - Cissé, S. (1989). Pratiques de sédentarité et nomadisme au Mali: réalité sociologique ou slogan politique ? Politique africaine, 34 Ministère de l'Environnement et de l'Élevage, Bamako <http://www.politiqueafricaine.com/numeros/pdf/034030.p>

2012 et dont les stigmates se font encore sentir.

Selon le rapport de OCHA Mars 2021, le profile humanitaire de la région de Gao est

encore caractérisé par la montée de la violence.

#### *Encadré 1 : Profile Humanitaire de la Région de Gao/OCHA mars 2021*

La persistance de l'insécurité croissante et les opérations militaires continuent d'affecter les conditions de vie des populations déjà fragilisées par l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base. Ces facteurs ont contribué à l'aggravation de la situation humanitaire. La région enregistre près de 70 000 personnes déplacées internes et plus de 134 000 personnes en insécurité alimentaire. L'autorité de l'Etat est effective avec des préfets dans les chefs-lieux des cercles d'Ansongo, Bourem et Gao, mais le retour des services techniques déconcentrés demeure déficitaire. Au 4 mai 2021, la région de Gao compte 132 cas de covid-19.

Selon le rapport OCHA sur l'aperçu sur les besoins humanitaires de février 2021, la situation sécuritaire à fortement impactée l'accès humanitaire dans cette région. La tendance est selon cette source à « la détérioration comparativement à l'année passée plus particulièrement dans le cercle d'Ansongo et sur les axes routiers Gao-Ansongo, et Gao-Douentza, où la criminalité, les affrontements armés, les incursions dans les villages, le sabotage d'antennes de télécommunication, les affrontements, les

braquages de véhicules et les attaques aux engins explosifs improvisés persistent et constituent des contraintes d'accès humanitaire ».<sup>38</sup>

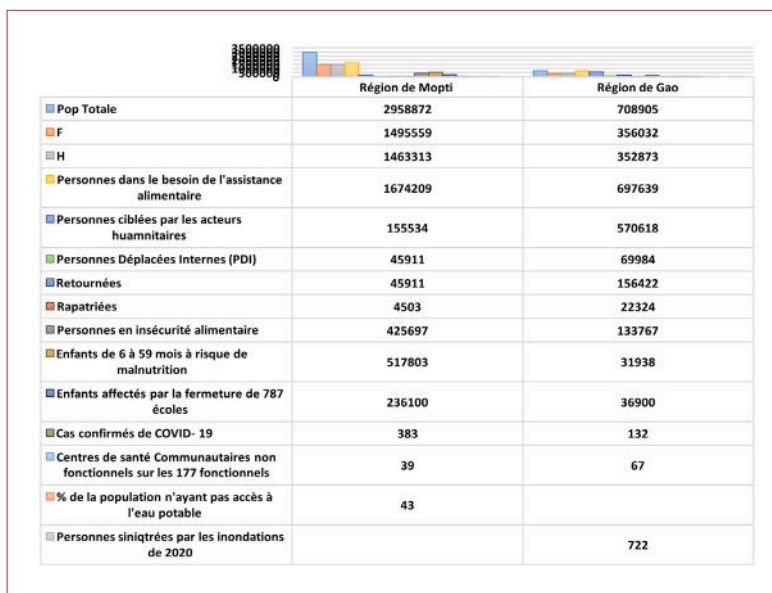
En conclusion de ce chapitre sur le contexte des régions et se fondant sur le rapport trimestriel de OCHA de mars 2021, nous déduisons que le pourcentage des personnes dans le besoins d'assistance humanitaire reste très important. Il est de 56, 58% de la population de la région de Mopti et de plus de 98% de la population dans celle de Gao.

La dégradation de la situation humanitaire s'explique dans la région de Mopti par la forte recrudescence des conflits inter et intra-communautaires avec comme conséquence une augmentation de personnes en insécurité alimentaire (14,38% de la population) et le faible accès aux services sociaux de base<sup>39</sup>.

Comme dans la région de Mopti, à Gao les infrastructures et équipements socio- sanitaires, éducatifs et de communication seront fermés et/ou saccagés par les groupes armés.

38- OCHA/Aperçu sur les besoins humanitaire Mali/Cycle de programme Humanitaire Février 2021

39- La région de Mopti compte 787 écoles fermées, 39 CSCOM sur les 177 ne sont pas fonctionnels. Rapport OCHA mars 2021

**Grphe 2 : Profil Humanitaire des régions de Mopti et de Gao/Source : Rapport OCHA mars 2021**

## 2. CONDUITE METHODOLOGIQUE

### 2.1. Approche méthodologique

La conduite méthodologique au cours de la présente étude a allié les principes, méthodes et outils des approches aussi bien qualitatives que quantitatives de recherche participative. Ceci dans le but non seulement de capitaliser les nombreuses données compilées lors des présentes études sur la question de l'accès humanitaire dans les régions de Mopti et de Gao mais aussi d'échanger avec les acteurs/partenaires intervenant dans le domaine de l'accès humanitaire sur les questions clés de la recherche.

Ainsi, chaque fois que cela a été possible, le consultant a essayé d'étayer les opinions et argumentaires des différentes cibles et/ou des références bibliographiques afin de mettre en lumière les perceptions et /ou aspirations des groupes concernés. La recherche a été menée en plusieurs étapes parmi lesquelles, on peut noter : la revue de la documentation, les entretiens

individuels et de groupes, l'analyse et le traitement des données collectées et la rédaction du rapport de l'étude.

Par ailleurs, compte tenu des résultats des premiers travaux jugés insatisfaisants par le commanditaire, une note de reprise de l'étude a été proposée par le nouveau consultant qui a insisté sur les aspects ci-après :

- L'analyse du profil humanitaire des deux régions de l'étude ;
- La vérification des principales hypothèses de la recherche ;
- La collecte et l'analyse des données complémentaires pour mieux adresser les défis, les risques et les enjeux d'acteurs ainsi que les actions pour mettre en perspective un plan de formations destiné au renforcement des capacités des acteurs concernés sur le respect de l'accès humanitaire.

### 2.2. Revue de la documentation

La recherche documentaire a porté sur l'analyse des rapports d'organisations internationales, d'ONG et de centres de recherche afin d'en extraire des informations, données et perspectives pertinentes sur les conflits armés (opposant les groupes armés ou les groupes armés à l'État) en lien avec la problématique de l'accès humanitaire dans les régions concernées.

Il faut souligner que le Bureau de coordination de l'action humanitaire de l'ONU (OCHA) a produit plusieurs rapports sur la question de l'accès humanitaire<sup>40</sup> qui traitent des stratégies d'accès, de l'adaptation de l'action aux dynamiques locales, des besoins humanitaires des communautés, l'analyse des risques et le suivi de la situation et des besoins etc. Le travail de recherche documentaire a été complété dans le cadre d'un atelier consultatif, organisé en septembre

40 - En 2019 un rapport intitulé « Accès humanitaire au Mali - septembre 2019 : pour des stratégies d'accès plus adaptées sur l'accès humanitaire au Mali ». En janvier à avril 2020, un rapport a suivi en mai 2020 « Accès humanitaire au Mali - : nécessité d'adaptation aux dynamiques locales ». Rapport de Juin-septembre 2020. Mali : Rapport de situation. Dernière mise à jour 3 février 2021.



2020 à Bamako. Des données quantitatives ont également été tirées de la base de données d'ACLED (The Armed Conflict Location & Event Data Project)<sup>41</sup>.

### 2.3. Entretiens avec les acteurs/partenaires

Deux types d'entretiens ont été effectués durant les investigations : des entretiens individuels et de groupes grâce des outils d'enquête semi-structurés<sup>42</sup> dans la perspective de collecter des opinions de personnes ressources avec l'ensemble des représentants du corps social dans les deux régions. En effet, afin de mieux comprendre les dynamiques sur le terrain, l'équipe de recherche a mené ces entretiens avec des acteurs armés non-étatiques, des personnes associées à ces groupes armés ou des proches affiliés à des mouvements qui soutiennent ces acteurs armés, des acteurs humanitaires, des leaders traditionnels, religieux, coutumiers et des responsables d'associations communautaires.

La priorité a été accordée aux interlocuteurs directement impliqués dans les

problématiques autour desquelles s'articule la recherche (accès humanitaire et conflits locaux/civils) ainsi que leurs conséquences en termes de vulnérabilité sur les communautés.

### 2.4. Outils et instruments d'enquête

Comme signalé plus haut, nous avons élaboré au départ de la mission des outils interactifs (un guide d'entretien et un check-list) pour échanger avec les acteurs/partenaires. Ces outils reprenaient en substance les différents questionnements clés de la recherche ; à savoir : l'histoire de l'accès humanitaire dans les deux régions, la cartographie et les enjeux des acteurs, les formes de négociation et de dialogue et l'identification de piste de solution pour mieux outiller les acteurs/partenaires afin d'améliorer l'accès humanitaire pour les populations victimes des conflits.

Dans leur administration le consultant a tenu compte de la diversité des cibles et de la prise en compte des aspects

sexo-spécificités car les composantes sociales les plus touchées et/ ou vulnérables par les conséquences des conflits sécurité et les autres crises (climatique et sanitaire) sont surtout les personnes déplacées, les femmes, les enfants etc.

Notons que des cas importants de violations des droits humains continuent d'être mentionnés surtout dans le centre et le nord du pays affectant surtout des personnes vulnérables à cause justement de cette montée de l'insécurité et les conflits inter et intracommunautaires dans le centre du pays.

### 2.5. Champ des investigations

Les enquêtes se sont déroulées dans les deux régions. Trois semaines durant, entre le 18 septembre 2020 et le 14 octobre 2020, cent trente-neuf (139) entretiens ont été réalisés à Mopti, à Djenné, à Ténenkou, à Youwarou, à Koro, à Bankass, à Gao, à Ansongo, à Bourem.

Différentes catégories socio-professionnelles (leaders politiques, leaders

41 - Les données ACLED sont consultables sur leur site <https://acleddata.com/#/dashboard>

42 - Entre le 18 septembre et le 14 octobre, cent soixante-neuf entretiens semi-directifs ont été réalisés, à Mopti, à Djenné, à Ténenkou, à Youwarou, à Koro, à Bankass, à Gao, à Ansongo, à Bourem. Une soixantaine d'entretiens ont également lieu à Bamako, à la même période.

religieux, notables, agents de l'État, agents d'ONG, femmes, jeunes, etc.) ont été rencontrées, permettant un échantillonnage représentatif. L'âge moyen des interlocuteurs est de 32 ans. Dans un contexte de suspicion et de méfiance entre les communautés, les rencontres se souvent déroulées dans la discrétion. (cf. annexe N°1).

Ainsi les différentes équipes ont pu s'entretenir à Bamako comme dans les régions avec des personnalités

représentant des groupes armés des mouvements armés qui sont actuellement partie prenante au processus de paix en cours depuis juin 2015 (Coordination des mouvements de l'Azawad, Coordination des mouvements de l'entente, Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger), des groupes armés dits d'autodéfense : Da Na Ambassagou des dogons (qui veut dire les chasseurs qui se confient à DIEU) et l'Alliance pour le Salut au Sahel (ASS)

groupe armé Peul de Sékou Allaye Bolly<sup>43</sup> et des personnes engagées dans les groupes « dits radicaux »).

Des personnes associées à des groupes armés/proches de personnes ayant été associées à des groupes armés ; des représentants d'acteurs humanitaires à Bamako et dans les régions concernées ainsi que des leaders traditionnels, religieux, coutumiers et responsables d'associations communautaires ont été également enquêtés.

43 - Le camp informel de M. Bolly fait partie d'un processus de désarmement des multiples groupes armés du centre du Mali, lancé par les autorités fin 2018. Le Monde Afrique Mali publié le 10 avril 2019.

## 3. HISTORIQUE DES PROBLEMATIQUES D'ACCÈS HUMANITAIRE AU MALI

### 3.1. Contexte avant la crise de 2012

Selon les ONGs (nationale et internationales) présentes dans les régions de Mopti comme de Gao, l'accès humanitaire avant la crise institutionnelle et sécuritaire de 2012, était relativement bonne et les seules difficultés rencontrées sont essentiellement surtout d'ordre : logistique à cause de la géographie, institutionnel avec les lourdeurs administratives et de gestion avec quelques cas de détournement de certains appuis par des responsables très peu conscients de la portée de l'action humanitaire.

En effet, dans la région de Mopti, une partie de l'année compte tenu du caractère amphibie de la zone deltaïque les communautés situées dans la zone inondée sont difficilement joignables à cause de plan d'eau et du manque de routes cyclables. Dans la région de Gao, cette difficulté liée à la géographie des lieux est doublée par une autre

contrainte qui limite l'accès ciblées celle relative à la mobilité des populations qui sont pour une grande partie des pasteurs transhumants entre le haoussa et le Gourma.

Le principal défi à l'accès humanitaires résidait dans les capacités de l'intervenant à pouvoir négocier avec les acteurs étatiques et non étatiques des couloirs d'accès en vue d'atteindre les populations dans le besoin d'assistance. Les risques étaient très limités car les relais sociaux (chefs de villages et autorités traditions) avaient encore un certain contrôle sur les différentes communautés.

### 3.2. Situation sécuritaire et l'Accès humanitaire après 2012

Avec la crise institutionnelle et sécuritaire de 2012 et l'éclatement des nombreux conflits communautaires dans la région de Mopti, le contexte a changé. Quelques localités de ces régions sous influence des

groupes armés séparatistes et dits radicaux sont devenues des zones cataloguées comme « zones rouges » par certains partenaires et leur accès va nécessiter le développement de plusieurs stratégies à cause de l'insécurité et les attaques contre les populations civiles et même le personnel humanitaire.

Cet accès est particulièrement problématique dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger (touchant principalement les deux régions de cette étude) à cause de l'insécurité avec la présence de groupes armés, la criminalité et la montée de tensions entre les communautés. A cela il faudra ajouter le mauvais état des infrastructures et des conditions géographiques difficiles.

La REACH44 en collaboration avec les différents clusters, a mis en place un système mensuel de suivi de la situation humanitaire dans l'ensemble des localités de cette région des trois frontières pour

« collecter des informations au sujet de localités accessibles, difficiles ou hors d'accès situées dans ces départements ou cercles ».

Les acteurs comme Oxfam, estiment que l'accès humanitaire durant la période de 2012 à 2019 a été particulièrement difficile et les interventions se sont limitées dans respectivement 4 communes dans le cercle Bourem. Cette situation s'expliquait en grande partie par la prolifération des groupes armés, le banditisme armé, les enlèvements et assassinats personnes ciblées.

Entre 2017-2019 les principaux acteurs armés non étatiques dominants dans cette région de Gao étaient le JNIM (Groupe de soutien à l'Etat islamique et aux musulmans) et le Groupe Etat Islamique. La situation était sous le contrôle de ces deux groupes qui autorisaient les mouvements des acteurs humanitaires sur le terrain. Mais la zone fut infestée par de nombreux groupuscules de bandits incontrôlés qui ont pris position sur les principaux axes de desserte des villes rendant difficile l'obtention de garanties sécuritaires pour les humanitaires.

Certains partenaires humanitaire comme NRC estiment que la situation sécuritaire durant la période (2013) qui a suivi la libération des régions du Nord des mains des groupes djihadistes, par l'intervention Française (« opération Serval »); plusieurs dizaines de milliers de Maliens étaient, soit réfugiés dans les pays voisins (Niger, Burkina Faso, Mauritanie et Algérie), ou soit déplacés internes, dans les villes au centre du pays (Mopti/Sévaré, Bamako, Ségou, Sikasso, etc.). Les besoins humanitaires étaient en ce moment importants, alors que les acteurs de l'aide, n'étaient pas encore nombreux, comme à ce jour.

Des initiatives<sup>45</sup> de coordination des actions des acteurs humanitaires ont permis d'améliorer le service humanitaire en mettant un accent sur le suivi de la situation humanitaire dans la zone des 3 frontières au Sahel<sup>46</sup> en insistant sur :

- La collaboration entre les différents acteurs : services étatiques autorités communales et villageoises et leaders d'opinion pour planifier les interventions

et parvenir à une bonne synergie d'action ;

- La flexibilité dans la mise en œuvre en sollicitant souvent même les appuis d'agences et organismes partenaires situés dans d'autres pays comme le Burkina Faso voisin pour accéder à d'accès difficile comme Dinangourou ;
- La mutualisation des efforts des différents secteurs (Protection, Abris/EHA, Sécurité alimentaire etc.) pour planifier et coordonner les actions d'appuis ;
- Enfin restituer les résultats aux communautés aussi bien au moment des évaluer des besoins que de la hiérarchisation des priorités.

45 - Mali Analyse de Protection Juillet 2021/Custer Protection Mali

46 - Suivi de la situation humanitaire (HSM) dans la zone Trois Frontières Septembre 2021 : Mali | Région de Mopti

**Encadré 2 : Négociation d'un accès humanitaire dans une zone marquée par l'insécurité par les équipes de NRC**

Obtenir un accès humanitaire dans une zone marquée par l'insécurité – réponse par l'équipe multisectorielle NRC Mopti Situation : NRC a pu réaliser, pour la première fois au centre du Mali, une mission d'assistance dans une zone très difficile d'accès: le village de Dinangourou dans le cercle de Koro a été non-accessible pour les humanitaires depuis 2018 pour raison d'insécurité et de difficulté d'accès logistique.

Par ailleurs, le village a été frappé par des pluies et inondations saisonnières entre juillet et septembre 2020 qui ont exacerbé la détérioration de la situation humanitaire déjà fragile, provoquant un mouvement massif de population.

Réalisations : Une équipe multisectorielle de NRC de Mopti (Protection, Abris/Eau, Hygiène Assainissement -EHA et RRM – Mécanisme de Réponse Rapide), sous le lead du RRM, a conduit une évaluation multisectorielle rapide des besoins dans le village et commune de Dinangourou du 06 au 11 décembre 2020. A la suite des résultats de l'évaluation, le RRM a apporté une assistance coordonnée en vivres, abris et biens non alimentaires via cash sur financement flexible et en intrants pour plus que 600 ménages.

Avec les conflits communautaires des dernières années, le contexte s'est davantage détérioré, occasionnant un rétrécissement de l'espace humanitaire dont la conséquence est l'aggravation des conditions de vie des populations, avec des villages sous embargo et sans aucun accès aux services sociaux de base (dans les régions de Mopti et

Ségou).

Aujourd'hui, la présence des acteurs armés constitue une entrave majeure à l'accès humanitaire, notamment dans le centre du pays. Cela se traduit par des contrôles irréguliers et ciblés sur les axes ; les attaques contre les civils et/ou affrontements récurrents entre groupes

armés ; les destructions des infrastructures et voies de communication (ponts, écoles, réseaux téléphoniques, etc.) ; les Engins Explosifs Improvisés (EEI) sur les axes ; les opérations militaires ; les braquages/vols de véhicules sur les axes ; les enlèvements de personnes ; l'enclavement des zones (éloignement, manque de route), etc.





## 4. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

### 4.1. Etats et ses Services Technique Déconcentrés (STD)

Le Mali place ses interventions dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (HRP 2021) qui s'aligne aussi bien sur les axes prioritaires du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) que sur celui entre le Mali et les Nations Unies sur le développement du pays (UNSDCF47 2020-2024).

Ces différents partenariats s'accordent à travailler avec l'ensemble des services techniques centraux et déconcentrés nationaux pour mettre en œuvre les activités humanitaires dans le pays. Malheureusement ces services techniques déconcentrés de l'Etat sont souvent absents sur une grande partie du territoire nationale et surtout dans les localités contrôlées par les AANE. En dehors des capitales régionales, ces services

Notamment le service du développement social qui est un des acteurs le plus concerné est sous ou pas représenté au niveau subrégional. Souvent ce rôle d'intermédiation revient aux collectivités territoriales.

### 4.2. Organisations non gouvernementales locales

Compte tenu de leur proximité avec les populations, des agents des ONG non gouvernementales que nous avons rencontrés dans les régions de Mopti et de Gao<sup>48</sup>, disposent d'une meilleure connaissance du terrain et il est plus facile pour elles de mettre en œuvre des activités dans des zones sécuritaires déconseillées aux acteurs internationaux<sup>49</sup>.

Avant la crise et pendant l'occupation du Nord du pays en 2012, les actions des ONG s'articulaient principalement autour de l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé, l'hygiène et l'éducation.

Dans le domaine de la santé, l'intervention des ONG, dans les régions de Gao et de Mopti, a porté sur l'approvisionnement des structures de santé en médicaments, en consommables médicaux et en équipements de base ainsi que la mise en place d'un volet psychosocial avec écoute individuelle et groupes de parole dans plusieurs cercles des deux régions. Les personnels des services de santé ont également bénéficié de formations pour faire face à la situation d'urgence née de la crise<sup>50</sup>.

Il ressort des différents entretiens menés que la plupart des projets, mis en œuvre par les ONG nationales, ont été efficaces dans l'assistance humanitaire. Ces ONG nationales ont aussi joué un rôle central en matière de santé et de nutrition dans les deux régions (détection précoce de la malnutrition infantile, sessions de pesées et sensibilisations communautaires).

47 - Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable

48 - Région de Mopti : Near East Foundation (NEF), Catholic Relief (CSR); Région de Gao: (AMSS, GREFFA,

49 - Par exemple : les Organisations relevant des Nations Unies ou de l'Union Européenne

50 - Bulletin du cluster santé n°1 2021 janvier-mars 2021/Health cluster Mali



Toutefois, les humanitaires opérant dans les zones de l'étude restent confrontés à plusieurs types de difficultés. Il y a, d'abord, le problème de ciblage des zones d'intervention. Les actions mises en œuvre par les ONG sont souvent mal réparties et ne tiennent pas compte des besoins effectivement exprimés selon la majorité des personnes interviewées. Cette situation se caractérise par une forte concentration d'activités du même secteur dans certaines régions géographiques au détriment d'autres qui souffrent des mêmes problèmes<sup>51</sup>. Ou encore des zones dans le besoin mais laissées pour compte à cause des contraintes d'accessibilité.

#### 4.3. Agences et organisations internationales

Les agences et organisations internationales<sup>52</sup> intervenant dans ces deux régions se sont positionner comme partenaires techniques et financiers pour accompagner les organisations non gouvernementales locales et les autres porteurs d'initiatives de

la société civile pour mettre en œuvre des actions d'urgence humanitaire et/ou de relance économique aux bénéficiaires des communautés.

Elles ont progressivement aidé au développement de plusieurs clusters protection, nutrition et humanitaire dans les deux régions concernées par la présente étude et pour certaines agences (OCHA par exemple), elles assurent le lead dans la formulation des stratégies d'accès humanitaire et la synthèse / diffusion des données mensuelles sur les différentes thématiques comme celles relatives à la situation des populations déplacées internes (PDI), la nutrition, les violations des droits de l'homme, la sécurité alimentaire etc.

#### 4.4. Groupes armés non étatiques dans la région de Mopti

##### 4.4.1. Groupes armés islamistes dits « radicaux » ou identitaires

Depuis 2015, la région de Mopti connaît une intensification et une généralisation de la violence. Une multitude

d'acteurs armés non étatiques, de forces de défense et de sécurité (FDS), groupes armés « dits radicaux » et/ou soutenant d'autres intérêts souvent ambigus s'affrontent dans la région avec des conséquences incommensurables pour les populations civiles.

Certains chercheurs comme Adam Thiam<sup>53</sup> récusent le fait d'attribuer l'ensemble des attaques perpétrées dans le centre du Mali aux groupes dits djihadistes. Il existe plusieurs catégories d'acteurs dont les motivations sont multiples. Ainsi, on pourra distinguer au sein de ces principaux acteurs d'obédience radicale ou identitaire, les formations suivantes :

- Le Mouvement pour la défense de la patrie. Un ancien combattant des troupes de Charles Taylor au Liberia du nom de Hama Founé Diallo s'est installé dans le cercle de Ténenkou dans les années 90 et a fondé la première milice d'autodéfense invitant les peuls à faire face aux poussées de la rébellion du MPA (Mouvement Populaire de l'Azawad).

51 - Mali | Rapport de suivi des activités humanitaires | janvier à mars 2018 - <https://reliefweb.int/report/mali/mali-rapport-de-suivi-des-activites-humanitaires-janvier-mars-2018>

52 - Lux- développement, ACF, DRC, Oxfam UK

53 - Adam Thiam. « Centre du Mali Enjeux et dangers d'une crise négligée. HD/Centre pour le Dialogue Humanitaire et Institut du Macina. Mars 2017

Très vite cette milice se fixera comme objectif de lutter contre l'administration étatique dont certains fonctionnaires véreux ponctionnaient les éleveurs dans le delta intérieur du Niger. Ces hommes mettront à mort un agent des eaux et Forêt en plein jour en 2014 au marché de Ténenkou. Il s'est érigé contre l'Etat malien mais malheureuse une partie de son mouvement sera très rapidement récupérée par les Peuls radicalisés adeptes de la doctrine de Koufa.

Ce groupe armé identitaire sera intégré au processus de paix en 2016 grâce au lobby du collectif de députés de la région de Mopti<sup>54</sup>

- La katiba Macina de Hamadoun Koufa est un groupe d'obédience islamiste qui a prêté allégeance à Ansardin de Iyad Ag Aly qui sévit dans le septentrion malien. Selon le chercheur Boubacar Ba<sup>55</sup>, « la katiba Macina, l'une des unités combattantes les plus puissantes d'AQMI au Mali dirigée par Hamadoun Koufa, impose progressivement sa loi dans la région du centre du pays, à travers une nouvelle pratique de

l'Islam, la gestion des pâturages et même des projets de développement ».

Au cours des échanges, les acteurs de la société civile admettent tous le caractère radical de ces groupuscules théocratiques et surtout leur méfiance vis-à-vis de l'action humanitaire qu'ils jugent comme un prolongement de la mission colonisatrice des partenaires occidentaux. Aussi, ils s'érigent contre toutes actions visant l'éducation de type occidentale des enfants, le droit positif ou encore la présence des agents de l'Etat dans leurs zones d'influence.

Les acteurs humanitaires passent généralement par des relais et des agents ONG locaux présents dans ces zones réputées dangereuses (cercles Youwarou, Ténenkou) pour mettre en œuvre les activités aux bénéficiaires des communautés.

#### **4.4.2. Les groupes armés parties prenantes au processus de paix**

En ce qui concerne les acteurs armés parties prenantes au processus de paix, on distingue d'une part les mouvements signataires de l'accord pour

la paix et la réconciliation nationale et d'autre part les groupes armés non-signataires et des dissidences. L'Accord pour la paix issue des pourparlers d'Alger, signé en mai-juin 2015 à Bamako, a permis la constitution de deux grandes coalitions de groupes armés : la Coordination des mouvements de l'Azawad d'un côté, constituée des groupes armés indépendantistes, et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger de l'autre qui défend l'intégrité du territoire.

Ces deux grands groupes vont participer au processus de négociation et de signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au MALI, issu du processus d'Alger (signé à Bamako les 15 mai et 20 juin 2015) même au niveau de la mise en œuvre on constatera quelques réticences à aller vers une véritable paix. D'ailleurs dans une communication, le représentant du Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, reconnaîtra entre autres difficultés le problème de la bonne foi et

54- Op.cit

55- Chercheur au Centre d'analyse sur la gouvernance et la sécurité au Sahel.

de l'engagement ferme au niveau de certaines parties à l'Accord.<sup>56</sup>

- **La CMA : La Coordination des mouvements de l'Azawad**

Pour certains la création de la CMA s'inscrit dans le cadre d'une solution définitive de la crise de 2012 avec comme prélude « la formation de coalitions entre groupes armés un processus de formalisation nécessaire, (...) pour identifier les interlocuteurs lors des négociations et pour délimiter les contours des lignes de conflit » (SIPRI 2019).<sup>57</sup>

D'autres en revanche expliquent l'émergence de ces mouvements par les insuffisances constatées dans la gouvernance au niveau des autorités nationales. De toutes les façons les parties s'accordent que la création de la CMA est née de la fusion de plusieurs mouvements dont le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le

Haut Conseil pour l'Azawad (HCUA), le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA).

On retiendra par la suite que « les membres de la CMA sont le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) dirigé par Bilal Ag Acherif, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) présidé par Alghabass Ag Intalla et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) de Sidi Ibrahim Ould Sidatt » selon l'étude du SIPRI<sup>58</sup>.

Notons par ailleurs selon la même source que le fait d'instituer une présidence tournante entre ces membres a permis au HCUA de prendre ses distances avec les milieux d'obédience salafiste et avoir une certaine légitimité auprès de l'opinion internationale. Les atermoiements des responsables de ce groupe créeront un sentiment de méfiance entre ce dernier et certaines organisations de la société civile et même l'Etat

central.

- **La plateforme des mouvements du 14 juin 2014**

La plateforme du 14 juin est formée d'une myriade de formations dont la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de Résistance (CMFPR) dirigée par Harouna Toureh, du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA – plateforme, issu d'une scission avec le MAA originel de la CMA) de Sidi Mohamed Ould Med, du Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) dirigé par Fahad Ag Almahmoud, du Mouvement pour la défense de la Patrie (MDP) de Hama Founé Diallo et, depuis juillet 2019, du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) de Moussa Ag Acharatoumane.<sup>59</sup>

La plateforme sera rejointe plus tard par le groupe d'autodéfense touareg des Imghads et Alliés (GATIA) créé en juillet 2014, après la défaite de l'armée malienne à Kidal face à la CMA, le 21 mai 2014. Le GATIA s'oppose aux au Haut conseil pour l'unicité de l'Azawad

56 - Point de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au mali, issu du processus d'Alger, (signé à Bamako les 15 mai et 20 juin 2015) Colloque organisé par le CERM et portant sur L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali / CERLM et GRAIN Grand Hôtel de Bamako septembre 2021

57 - Impacts des groupes armés sur les populations au nord et au centre du mali /Adaptations souhaitables des stratégies de rétablissement de la paix. AURELIEN TOBIE ET BOUKARY SANGARE /SIPRI Internet : [www.sipri.org](http://www.sipri.org) octobre 2019/ avec l'appui du Ministère des Affaires étrangère de la Finlande.

58 - SIPRI 2019

59 - Op.cit

(HCUA) composé des Ifoghas et de leurs alliés<sup>60</sup>.

- **Les racines de la rivalité entre la CMA et la Plateforme**

En plus de ces mouvements, des dissidences et des nouvelles coalitions ont vu le jour après la signature de l'accord. A titre d'exemple, en 2017 est née la Coordination des mouvements de l'entente (CME), composée de groupes armés dissidents issus des deux premiers groupes signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation.<sup>61</sup>

En 2020, une autre coalition du nom de la Coordination des mouvements de l'inclusivité (CMI)<sup>62</sup> a vu le jour. Elle regroupe « des mouvements qui refusent de se définir comme appartenant aux camps indépendantiste ou loyaliste –, elle a été fondée le 11 novembre 2017 par des dissidents de la CMA et de la Plateforme réclamant leur inclusion dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ». <sup>63</sup>

Elle est constituée du Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA2) dirigé par Hama Ag Mahmoud, de la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) conduit par Med Ousmane Ag Mohamedoune, du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA2) d'Ala Ag Elmehdi et du Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad (MPSA) de Boubacar Ould Taleb.

La signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) a permis l'instauration d'un cessez-le-feu progressif et quasi continu entre l'armée malienne et les mouvements politico-militaires, l'arrêt de certains conflits locaux ainsi qu'une amélioration de la circulation des personnes, permettant à certaines populations de retourner dans leurs localités. D'août 2015 à mars 2016, le dialogue entre la Plateforme et la CMA, lors d'une série de rencontres appelée « processus d'Anéfis », a permis de consolider le cessez-le-feu et d'éviter un

nouvel embrasement, donnant ainsi lieu à une « paix venue d'en bas »<sup>64</sup>. Principalement présents dans la région de Gao dans la zone géographique de cette étude, ces groupes armés, pour la plupart impliqués dans le processus de paix, ne constituent pas de véritables obstacles à l'accès humanitaire.

#### **4.4.3. Les groupes d'auto-défense et milices communautaires**

L'amplification de la violence a contribué à l'émergence et à la cristallisation de nombreux groupes d'autodéfense se réclamant de la protection des communautés.

En effet « la plupart des groupes se caractérisent tout autant par leur appartenance communautaire ou territoriale que par leurs options politiques. Les recrutements s'y font collectivement, sur la base communautaire, ou individuellement. Dans le premier cas de figure, la communauté contribue à l'effort de guerre

60 - Bencherif, A. (2019, 15 juin). Récits du conflit entre les Ifoghas et les Imghad (Re-) positionnement, grammaire de la parenté et compétition entre élites politiques touarègues. Cahiers d'études africaines, EHESS, 234 | 2019, 427-451

61 - Tobie, A. et Sangaré, B. (2019, octobre). Impact des groupes armés sur les populations au Nord et au centre du Mali : adaptations souhaitables des stratégies de rétablissement de la paix. SIPRI

62 - Il est composé de : Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA); la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA); le Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA); Front populaire de l'Azawad (FPA); Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad (MPSA).

63 - SIPRI octobre 2019 [www.sipri.org](http://www.sipri.org)

64 - ICG (International Crisis Group) (2015, 14 décembre). Mali : la paix venue d'en bas. Briefing Afrique. 115. <http://d2071anvipowj.cloudfront.net>

en donnant un « bras valide » au groupe armé, ou une contribution en nature ou en espèce. Dans le second, l'engagement au sein d'un groupe est le fruit d'un choix individuel – qui peut ponctuellement se faire en contradiction avec les positions communautaires de l'individu concerné ».<sup>65</sup>

Ces groupes, qui se disaient au départ créés pour défendre leurs villages et peut-être anticiper une attaque imminente, ont été souvent incriminés dans des exactions contre les communautés. Les violences qui en résultent entraînent des défis supplémentaires dans le cadre de l'accès humanitaire avec les déplacements de populations et les risques sécuritaires pour les agents humanitaires. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général du Conseil de Sécurité des NU (octobre 2021), sur la situation au Mali, la plupart des violations perpétrées dans le centre du pays sont pour une grande part commises par les groupes armés et les milices communautaires.

*« La plupart de ces violations et atteintes ont été commises dans le centre du pays (Bandiagara : 105 cas ; Douentza : 82 cas ; Mopti : 68 cas ; Ségou : 89 cas). D'autres ont également été constatées dans les régions de Bougouni (20 cas), Gao (121 cas), Kayes (42 cas), Kidal (3 cas), Koulikoro (6 cas), Koutiala (3 cas), Ménaka (31 cas), Nara (2 cas), Sikasso (1 cas) et Tombouctou (28 cas), ainsi qu'à Bamako (124 cas). Elles ont été commises par les forces nationales (36 cas), les forces régionales (4 cas), les groupes armés qui ont signé l'accord et le respectent (6 cas), les groupes armés et milices communautaires (171 cas) et les groupes extrémistes (389 cas). Par ailleurs, les autorités judiciaires n'ont pas respecté le droit à une procédure régulière de 119 personnes soupçonnées ou accusées d'être impliquées dans des infractions liées au terrorisme.*

Dans les régions de Gao et Mopti se côtoient une mosaïque d'acteurs armés

non étatiques aux agendas et intérêts divers. Dans ces deux régions, à l'instar du reste du pays, le paysage sécuritaire est marqué par la présence de divers groupes armés dont certains sont parties prenantes dans le processus de paix<sup>66</sup>, à l'exemple de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

Par ailleurs, la dégradation de la situation sécuritaire a favorisé l'émergence de nombreux groupes armés, principalement dans la région de Mopti, et dont certains à l'exemple de Dan Na Ambassagou se présentent comme une « alternative au répertoire « djihadiste »<sup>67</sup>.

De nos jours, on constate une sorte de prolifération de ces groupes d'autodéfense et de groupuscules affiliés aux AANE et pour certains sont en dissidence avec le groupe faitière sur l'ensemble des régions de Mopti et de Gao.<sup>68</sup>

Cette situation rend difficile l'accès humanitaire car les

65 - SIPRI octobre 2019 [www.sipri.org](http://www.sipri.org)

66 - En 2015, après plus d'un an de pourparlers, le gouvernement malien et les mouvements armés ont signé un Accord de Paix et de Réconciliation, proposé par la médiation algérienne avec le soutien de la communauté internationale. La signature de cet accord fait suite à une rébellion armée, déclenchée le 17 janvier 2012 dans le nord du pays. <http://peacemaker/un.org>

67 - Poudiougou, I. et Zanoletti, G (2020, octobre). Fabriquer l'identité à la pointe de la kalache : violence et question foncière au Mali. Revue internationale des études du développement. 243 <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2020-3-page-37.htm>

68 - Défis et besoins sécuritaires locaux à Mopti et à Gao : de la participation des OSC et des populations dans le processus national de réforme du secteur de la sécurité. Fondation Friedrich E. Stiftung et CERM financé par l'Union Européenne juin 2021.



négociations passées avec les formations connues peuvent ne pas tenir avec les incursions de ces groupuscules dont les motivations sont le plus souvent économiques et /ou identitaires.

#### **4.5. Groupes armés non étatiques d'obédience islamiste dans la région de Gao**

La présence de nombreux groupes armés dits islamistes et indépendantistes a fortement impacté la situation sécuritaire marquée par des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales dans la région et de surcroît ralenti l'offre de service humanitaire.

Parmi ces formations, on compte les groupes tels que Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Eddine, Jama'at nusrat al-Islam wal Muslimin (JNIM), l'Etat Islamique dans le Grand Sahara (EIGS), Al Mourabitoune. Les regroupements de ces nombreuses formations vont donner par la suite les deux grands connus dans la région de Gao et dans le Sahel : le GSIM et l'EIGS.

Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) serait créé en mars 2017<sup>69</sup>. Il naît de la fusion d'Ansardine, d'AQMI, de la katiba Macina et d'Al-Mourabitoune. Iyad Ag Ghaly en prend la tête.

Le GSIM apparaît aujourd'hui comme l'un des acteurs armés majeurs actifs dans les zones à l'étude. Depuis sa création, on assiste à une forte augmentation des attaques menées principalement contre les forces armées maliennes, les forces françaises de l'opération Barkhane et la mission onusienne (MINUSMA).

L'EIGS est surtout reconnu comme le groupe le plus radicalisé qui pratique les principes de la charia dans la région de Gao (amputation des présumés voleurs, lapidation des couples adultérins). La mission des Nations Unies le 13 octobre 2021 a exprimé sa préoccupation sur les cas d'amputation dans la région. Cette situation rappelle, les situations tragiques perpétrées par un autre groupe armé (MUJAO) au début de l'invasion de la région en 2012 dans la localité de Tin-Hama.<sup>70</sup>

Ces attaques ont marqué un changement quant à la nature de l'insécurité avec d'une part une extension des zones d'opération vers le centre et le sud du pays, et d'autre part une diversification des modalités d'actions violentes : attentats suicides, prises d'otages, pose de mines, attaques de bases militaires au lance-roquettes, affrontements individuels à motos, etc., causant la mort d'une centaine de militaires, forces nationales et internationales confondues<sup>71</sup>.

Cette situation a conduit les autorités régionales de Gao à prendre des mesures jugées par certains citoyens comme incompatibles avec les principes démocratiques, et pour d'autres nécessaires pour circonscrire l'insécurité. En effet, l'exécutif régional a décrété l'interdire la circulation des motos et des véhicules non immatriculés et l'instauration d'un couvre-feu allant de 21 heures à 5 heures du matin à partir du 15 février jusqu'au 1er mars 2021.

Ces attaques asymétriques complexifient les dynamiques

69- Qu'est-ce que le GSIM, le groupe djihadiste qui a revendiqué l'attentat de Ouagadougou ? Le Monde avec AFP Publié le 05 mars 2018 à 12h02 - Mis à jour le 05 mars 2018 à 12h41

70- Adnan Abou Walid Al saharoui un des fondateurs du MUJAO est devenu chef de MUJAO avant d'être assassiné par l'armée française en Aout 2021.

71- Le 8 décembre 2021, un convoi logistique de la MINUSMA a heurté un EEI (Engin Explosif improvisé) dans la région de Mopti (entre Douentza et Sévaré sur la route nationale 16 tuant 7 casques bleus. <http://minusma.unmissions.org>



du conflit armé au Mali et impactent aussi fortement les mouvements des acteurs humanitaires, qui sont parfois atteints directement ou indirectement.

Ces groupes tels que AQMI et autres groupes similaires sont selon le rapport de la MINUSMA ((Janvier- Mars 2021)<sup>72</sup> responsables de 182 abus de droits de l'homme. Ce qui représente une augmentation de 7,05 % par rapport au trimestre précédent au cours duquel ils avaient commis 170 abus de droits de l'homme.

Les attaques de ces groupes sont non seulement perpétrées contre des civils mais aussi sur les installations et infrastructures protégées par les dispositions internationales humanitaires (centres de santé, hôpitaux, écoles, etc.). Sur les 202 attaques du genre documenté par la MINUSMA durant le premier trimestre 2021, 33 ont été commises dans la région de Gao.

Le même rapport indique que la forte présence de ces groupes armés (JNIM et EIGS) associé au dispositif des forces

internationales dans certaines localités de la région de Gao explique en partie, les déplacements de populations, les enlèvements ou assassinats de civils soupçonner de collaboration avec les FDS et leurs partenaires internationaux. Le rapport illustre cette situation par le cas de Ouatagouna (cercle d'Ansongo) le 19 mars 2021.

#### **4.6. Société Civile (ONG, Associations, leaders religieux et communautaire**

La société civile a été définie par certains partenaires<sup>73</sup> comme étant « des individus ou groupes d'individus dont les actions ont lieu en dehors du contrôle direct de l'Etat. Dans un sens plus rassembleur, ces acteurs considère qu'une organisation de la société civile est le nom collectif pour tous les types d'organisations et associations qui ne font pas parties du gouvernement mais qui représentent des groupes d'intérêts à but non lucratif, des professions et diverses communautés... ».

Les ONG nationales à ce titre se sont particulièrement illustrées dans la région de Mopti par leurs actions dans le domaine humanitaire, notamment par leur flexibilité et leur réactivité dans des situations d'urgence. A titre d'exemple, selon des agents humanitaires rencontrés à Mopti, des actions de prévention des épidémies ont été mises en œuvre par du personnel mobile avec des pirogues motorisées équipées de petits laboratoires.

Sur les 256 partenaires actifs dans le pays, on compte 123 ONG nationales. On constate également que ces partenaires sont surtout concentrés dans le Nord et le Sud avec un glissement de vers le Sud et l'Ouest avec le déplacement de l'insécurité vers ces dernières zones. Et leurs actions s'inscrivent prioritairement dans les secteurs de la sécurité alimentaire, la protection et la santé. S'agissant du financement des actions on peut observer sur le graphe ci-dessous que la contribution des ONG nationales est passé d »environ 8 million de \$ en 1018 à plus de 40 millions \$.<sup>74</sup>

72 - Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali 1 er janvier - 31 mars 2021/ Division des droits de l'homme et de la protection/UN- MINUSMA publié en mai 2021

73 - Megan Bastick et Tobie Whitman : Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité / DCAF et The Institute for inclusive Security).2013

74 - Plan de réponse humanitaire Mali/OCHA mars 2021

**Grappe 3 : Financement par Types de partenaires.**

Les associations et groupements d'hommes, de femmes et de jeunes ont joué dès le début de la crise jusqu'à présent un rôle d'interface entre les groupes d'assaillants, les communautés et les partenaires humanitaires et de développement.

Ainsi dans la région de Gao, elles ont mis en place et/ou dynamiser des cadres de concertations, des comités, comités de paix et de réconciliation et des Equipes de Personnes Ressources (ERP) pour défendre les différentes couches victimes des exactions et solliciter les appuis des partenaires pour des projets d'urgence humanitaire.

Par exemple le cadre de concertation à Gao a depuis « les premières heures de

l'occupation, ce cadre a rassuré les forces d'occupation sur la coopération de populations en échange d'une paix sociale. Le cadre a pendant toute l'occupation (avec l'appui de certains partenaires comme le CICR) négocié la relaxe des personnes arrêtées arbitrairement, assuré l'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) et l'électricité pour les communautés ».75

L'expérience des ERP est un bel exemple de coalition des acteurs sociaux soutenus par des partenaires76 au développement dans plusieurs communes de la région de Gao et a permis une gestion consensuelle des conflits locaux et le soutien aux initiatives locales.

Par ailleurs ces efforts de la société civile se sont plus focalisés sur les aspects conflictuels que ceux ayant trait au développement d'une réponse humanitaire locale et /ou régionale. Et pour autant, lors d'une précédente mission dans la région de Gao, nous avons constaté l'émergence de certaines initiatives de ces associations à documenter les violations et abus contre les femmes et les enfants par tous les acteurs armés (Forces de défense et de Sécurité et AANE).

C'est l'exemple de l'Association des Jeunes Femmes Leaders pour le Développement de Gao (AJFLD) qui a répertorié près d'une centaine de cas de Violences basées sur le genre (VBG) sur des femmes et même sur des filles et des garçons mineurs77.

75- Etude cartographique des conflits dans les régions du centre et du nord du mali/ région de Gao/avril 2018/ Ministère de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale /Financé par l'Union européenne à travers la subvention du projet Ensemble vers la Réconciliation pour la Paix (ERP) exécutée par le Cabinet CERCAD « Centre d'Études, de Recherches, de Communication et d'Animation pour le Développement ».

76- Projet Paix et Gouvernance de l'AEN et ONG Nationales ((Tasaght, Greffa, GRAIP...) (Tasaght, Greffa, GRAIP...)

77- Appel de Genève (AG) : Analyse midline du projet : promouvoir la protection des civils par l'engagement des acteurs armés non étatiques et des communautés en faveur du respect des normes humanitaires au mali /Aout 2021 / régions Mopti – Gao

Les mêmes types d'organisations et associations de la société civile existent dans la région de Mopti, mais de l'avis de la majorité des personnes rencontrées ces entités inscrivent leurs actions dans une sorte de communautarisation à cause de la crise sécuritaire. On compte par exemple des regroupements ethniques (Tabital Pulaaku, Peul, et Ginna Dogon,...) une association de jeunes patriotes, des comités locaux pour l'application de la résolution 1325 des NU et les commissions locales et régionales de réconciliation qui participent de la plus en plus dans la recherche de solutions aux problèmes et défis humanitaires dans la région.

Dans les deux régions, le soutien des ressortissants (diaspora) aux actions de relance économique et renforcement de la résilience des communautés est de plus en plus remarqué dans la réponse humanitaire.

#### **4.6.1. Groupes et milices d'autodéfense des communautés**

#### **4.7. Analyse des rôles / responsabilités et le poids des acteurs dans l'offre de service humanitaire**

Suite à cette présentation des acteurs et les résultats des entretiens lors des activités terrain, nous avons jugé opportun de prendre une distance sur cette présentation des acteurs et analyser les rôles/responsabilités des différentes parties prenantes dans l'offre de service humanitaire.

Un des premiers éléments de cette analyse confirmé par plusieurs entretiens est le rôle qu'aurait dû jouer l'Etat pour fédérer l'ensemble des stratégies et approches développées par les différents acteurs dans le cadre de l'amélioration de l'accès humanitaire. Au-delà de l'alignement du cadre humanitaire aux documents cadre et plan stratégiques nationaux Il se trouve que l'Etat à laisser le lead aux ONG international et le Forum des ONG Internationales au Mali (FONGIM) pour les questions de coordination, de mise en

œuvre et de suivi des activités humanitaires des partenaires. Cette situation est de nature à laisser la porte ouverte à d'éventuelles dérives dans la gestion des ressources allouées à ce secteur voire des manquements aux principes de l'action humanitaire par les acteurs.

Sur les questions techniques, le rôle de leader a été laissé à OCHA78 qui «coordonne l'action humanitaire pour garantir que les personnes affectées par une crise reçoivent l'assistance et la protection dont elles ont besoin. OCHA s'efforce de surmonter les obstacles empêchant l'assistance humanitaire d'atteindre les personnes affectées par des crises et est chef de file dans la mobilisation de l'assistance et de ressources pour le compte du système humanitaire ».

Espérons quand la fin de la crise sécuritaire au Mali, les décideurs politiques et techniques nationaux mettent en place un mécanisme endogène de gestion de l'action humanitaire qui capitaliserait la riche expérience des partenaires d'appui au secteur.

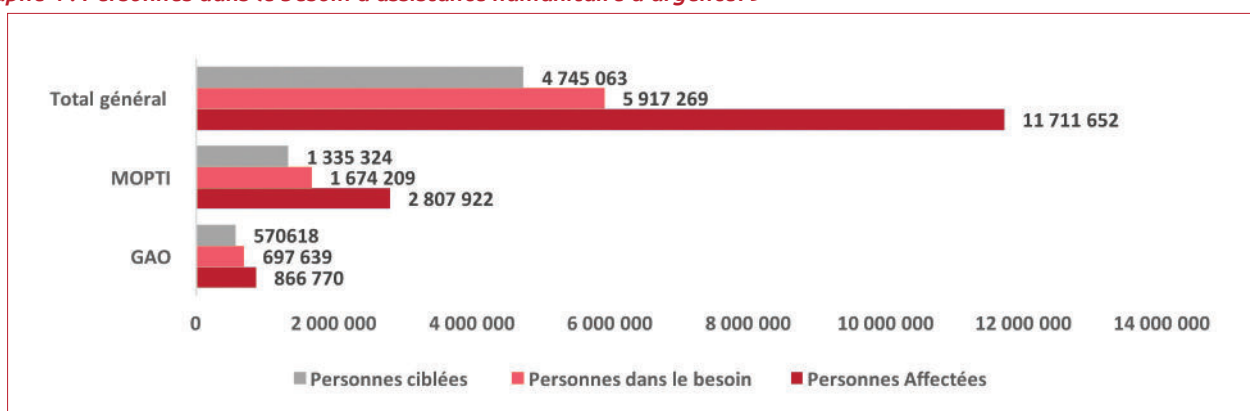
Le second point que l'on peut retenir à l'issue de cette revue

des rôles et poids des acteurs est celui relatif au financement de l'action humanitaire. Il est indéniable, que sans les efforts techniques et financiers des acteurs /partenaires des différents clusters, la situation humanitaire serait

plus catastrophique qu'elle ne l'est à présent, mais force est de reconnaître que le Gap entre les personnes dans le besoin d'appui humanitaire et celles effectivement ciblées par les appuis jusqu'ici reste encore important.

On note que dans la région de Mopti environ 48% seulement des personnes affectées sont ciblées contre 66% dans la région de Gao. Au niveau national le rapport est de 41% sur population de 11711625 personnes affectées.

Graph 4 : Personnes dans le besoin d'assistance humanitaire d'urgence<sup>79</sup>



Un autre décalage, cette fois, financier, existe entre le nombre de personnes ciblées et les ressources pour couvrir les besoins recensés.

Si en 2020 le Mali et ses partenaires humanitaires grâce au soutien des donateurs ont pu mobiliser seulement 48% des fonds nécessaires pour assister 2,2 millions de personnes (soit les 40% des personnes ciblées), la situation en 2021 est préoccupante si des ressources additionnelles ne sont recherchées, comme l'indique les travaux du Plan de Réponse

Humanitaire (PRH) qui « a permis d'identifier 5,9 millions de personnes dans le besoin sur 11,7 millions de personnes affectées par la crise. En priorisant les besoins et en tenant compte des conditions d'accès aux plus vulnérables ainsi que des capacités opérationnelles, les partenaires humanitaires ciblent 4,7 millions de personnes vulnérables pour la réponse humanitaire de 2021, ce qui requiert un budget de \$ 563,3 millions »<sup>80</sup>

On fera remarquer que les principaux acteurs financiers

de cette assistance humanitaire que sont les agences et ONGI sont souvent confrontés aux questions de choix d'intervention sur le nexus humanitaire/développement. Les donateurs sont plus enclins à financer des projets de relance économique et/ou de développement que des actions d'assistance humanitaire. Ce qui explique en partie les difficultés de mobilisation de fonds surtout dans un contexte sanitaire marqué par le COVID-19 depuis bientôt deux années.

79- Aperçu des besoins humanitaires /Cycle de programme humanitaire. OCHA Février 2021

80- Plan de réponse humanitaire Mali/cycle de programmation humanitaire 2021 publié en mars 2021

**Encadré 3 : Tendances pour la mobilisation des ressources<sup>81</sup>**

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, la tendance se rapproche des cinq dernières années avec un taux de financement oscillant autour de 50%. Toutefois, il serait opportun de relativiser la question du niveau de financement car le rapportage sur FTS1 n'est pas systématique avec une certitude sur la complétude. Aussi, de nombreux partenaires mettant en œuvre en volume important d'interventions humanitaires reçoivent des financements humanitaires qui ne transitent pas par le plan de réponse humanitaire.

En somme, des efforts demeurent à faire, pour à la fois plus de transparence et de redevabilité dans le suivi des financements humanitaires reliés au HRP, tout en poursuivant le plaidoyer afin que les bailleurs de fonds privilégient ce panier commun qu'est le HRP

Tous les acteurs armés prétendent œuvrer pour la quiétude des communautés et leur bien-être, cependant ils participent également à la détérioration de la sécurité avec pour conséquence : les dégâts collatéraux sur les victimes civiles, les déplacements des communautés, les violences et abus sur les couches les plus vulnérables. A cet effet, la publication des tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali durant le premier trimestre 2021 est accablante.<sup>82</sup>

« Le second trimestre de l'année a été marqué par une augmentation du nombre de civils affectés par les violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

*Au total, entre avril et juin, au moins 527 civils ont été tués, blessés ou enlevés/ disparus, soit une augmentation globale de plus de 25% par rapport au premier trimestre (421). Les principaux actes de violence contre les civils et leurs biens ont été commis dans les cercles de Bandiagara, Douentza, Djenne, Koro, Mopti, Niono et Ségou (50%), ainsi que dans ceux de Ansongo et Gao (15%).*

*Les violences à l'encontre des civils ont été perpétrées majoritairement par le Jama'at nusrat al-Islam wal Muslimin (JNIM), l'Etat Islamique dans le Grand Sahara (EIGS) et autres groupes similaires, lesquels ont tué, blessé ou enlevé 54 % des victimes enregistrées sur l'ensemble du territoire. Viennent ensuite les milices et groupes d'autodéfense à base communautaire (20%).*

*Des violations des droits de l'homme ont également été documentées lors d'opérations de sécurisation menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM) et les forces internationales et régionales. Celles-ci représentent respectivement (9%) et (6%) du nombre total des victimes dénombrées au cours de la période considérée. »*

Enfin, un dernier point de cette analyse des rôles et du poids des acteurs est en lien avec les effets induits de cette assistance humanitaire sur les communautés. La durée trop longue de l'insécurité et le caractère souvent ponctuelle des appuis installent les communautés dans une sorte d'assistanat par rapport aux acteurs humanitaires. La question est de nos jours comment aider les populations dans

81 - Doc op.cit.

82 - Communiqué de presse MINUSMA Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali 1er avril – 30 juin 2021

le besoin sans développer cette attitude attentiste et dépendante vis-à-vis de l'aide apportée par les partenaires humanitaires. C'est d'ailleurs ce qui a poussé certains partenaires comme Oxfam<sup>83</sup> à inscrire leurs actions dans le

nexus humanitaire- développement et paix<sup>84</sup> avec un volet de renforcement des capacités de résilience des communautés pour faire face aux nombreuses crises auxquelles elles sont confrontées.

Mais cette tendance nexus constatés chez beaucoup de partenaires risquerait de réduire le champ des priorités pour les populations dans le besoin au profit d'autres composantes sociales au regard des objectifs programmatiques.

---

83 - Programme Epargne Pour le Changement (EPC) pour renforcer les la capacité de charge des groupes Épargner pour le Changement, Mali Décembre 2020

84 - Le nexus humanitaire-développement-paix Quelles implications pour les organisations multi-mandatées ? Document de discussion d'Oxfam juin 2019. [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)



**Tableau 1: Analyse des rôles/responsabilités et le poids des acteurs dans l'offre de service humanitaire**

Acteurs	Analyse de leurs rôles et leur poids dans l'accès humanitaire
<b>Etats et ses Services Techniques Déconcentrés</b>	<p>L'Etat qui à travers le département de la solidarité devrait prendre le lead en matière d'orientation et d'harmonisation des politiques et stratégies en matière d'accès aux communautés dans le besoin est resté pendant longtemps absent de certaines parties du pays et notamment dans les régions de Gao et de Mopti qui sont considérées comme les zones à forts indices d'insécurité et violence.</p> <p>Il a laissé ainsi la place aux clusters et au FONGIM pour décider de la réponse humanitaire.</p>
<b>Agences et ONGI</b>	<p>Les agences et les ONGI sont les premiers contributeurs <sup>85</sup>au processus de financement de l'action humanitaire. Elles ont monté un mécanisme de coordination et de suivi des activités assorti d'un plan de réponse humanitaire (PRH) qui a permis de mutualiser les efforts des différents clusters. Mais au-delà des difficultés de mobilisation des ressources justifiées par plusieurs raisons (récession économique au niveau mondial, pandémie du COVID- 19...) c'est au niveau des enjeux stratégiques que ces agences et ONGI ont des difficultés à trouver une solution adaptée prenant en compte la volatilité de la situation sécuritaire au Mali.</p> <p>Nous restons dubitatifs sur les résultats de l'expérience effectuée sur l'approche nexus « humanitaire/ développement/paix » qui visait à fédérer les actions de tous les intervenants dans certaines régions du Mali notamment celle de Mopti. En effet, cela paraît extrêmement difficile à cause des agendas et des capacités opérationnelles différentes de ces organisations.</p>
<b>Groupes islamistes et radicaux</b>	<p>Installés le plus souvent dans une logique de conquête territoriale et de prosélytisme religieux ces groupes s'imposent comme les interlocuteurs des partenaires humanitaires avec des pratiques et des principes très peu ou pas démocratiques.</p> <p>L'ambiguïté dans la position de ces groupes radicaux islamistes qui consiste tantôt à s'imposer comme des défenseurs des communautés et tantôt comme des justiciers avec une nouvelle législation et un ordre sociale basée sur la « charia » explique les doutes sur leur volonté à s'investir dans la chaîne des acteurs respectant les principes humanitaires et œuvrant pour la satisfaction des besoins des personnes vulnérables.</p> <p>Ils sont plus préoccupés par la levée de ressources pour soutenir l'effort de guerre plutôt que favorisés l'accès humanitaire pour les populations victimes des conflits. Le discours de ces acteurs commence à changer avec le suivi documenté de certains partenaires comme la MINUSMA sur les exactions commises.</p>

85- Le financement par type de partenaires est le suivant : ONG Nationales : \$40,8 M ; les ONGI : \$119,9 M ; les Agences des Nations Unies : \$402,4 M (Source : Plan de réponse humanitaire Mali/ cycle de programmation humanitaire 2021 publié en mars 2021)

<p><b>Les AANE signataire de l'accord pour la Paix et la Réconciliation</b></p>	<p>Les AANE signataires de l'Accord d'Alger montrent un intérêt certain pour les actions des partenaires humanitaires et essaient de soigner leur image auprès de la communauté internationale en rejetant les violences perpétrées contre les populations civiles qu'ils les mettent le plus souvent sur le compte des groupuscules incontrôlés.<sup>86</sup></p> <p>Ils connaissent pour certains les principes du DIH même si leurs combattants à la base sont très peu regardant sur ces questions de respects des droits humains. Cette situation rend difficile l'accès humanitaire vers les populations vulnérables dans certaines de leurs zones d'influence.</p> <p>Ces AANE signataires sont très politisés et négocient souvent leur participation aux enjeux de développement comme le signale les conclusions un des rapports d'étude de cas de la conférence d'entente nationale (CEN).</p> <p>« Lors des discussions entre le gouvernement et les groupes armés dans la nuit du dimanche au lundi dernier, les membres du gouvernement malien ont donné une somme de 200 millions de Francs CFA aux leaders de la CMA et 200 autres aux leaders de la Plate-forme afin qu'ils acceptent de participer à la conférence d'entente nationale »<sup>87</sup>.</p>
<p><b>Société Civile (ONG et associations)</b></p>	<p>Elles sont très actives dans les processus de négociation et dialogue entre les acteurs intervenant dans le cadre de l'accès humanitaire en faveur des populations. A l'entame de la crise de 2012 dans les régions du Nord placées sous occupation des groupes indépendantistes et dits djihadistes, les organisations de la société civile ont été en première ligne pour négocier l'accès aux services sociaux de base et l'électricité pour les communautés dans la région de Gao.</p> <p>A Mopti comme à Gao, les ONG se sont beaucoup investis dans la création des actions en amont pour atténuer les crises communautaires et rapprocher les populations à travers : des comités de paix, des rencontres intercommunautaires et des espaces de dialogues. Ce qui a permis à des acteurs humanitaires d'ouvrir des corridors pour atteindre par moment des personnes assez vulnérables qui sont dans le besoin.</p> <p>Certaines ONG nationales dans les régions de Mopti et de Gao participent aux actions des différents clusters (protection, santé, sécurité alimentaire, Eau/Hygiène/ Assainissement, Abris). Cf. : Annexe N°2. Même si ONG nationales ne sont pas visées par les violences à caractères politiques ou idéologiques, elles sont soumises parfois à des restrictions de mouvements, d'enlèvement de leur personnel ou de privation de leur moyen d'action. On note tout de même que contrairement aux ONG et Agences internationales, ces ONG nationales disposent de meilleures conditions d'accès humanitaire avec une moyenne de contraintes d'accès de faible à modérée.<sup>88</sup></p>

86- Appel de Genève. Rapport de l'analyse midline du projet : promouvoir la protection des civils par l'engagement des acteurs armés non étatiques et des communautés en faveur du respect des normes humanitaires au mali/du 09 au 25 aout 2021 / régions Mopti – Gao.

87 - Nord Sud Journal, 2017 cité dans étude de cas sur « la Conférence d'Entente Nationale: Mise en œuvre et leçons apprises pour le dialogue national au Mali »/ Ousmane SY, Ambroise Dakouo et Kadari TRAORE /Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA-Mali)/Coopération Allemande/Berghof Foundation / Étude de cas Mai 2018.

88 - Plan de réponse humanitaire révisé MALI/ cycle de programmation humanitaire 2020 publié en août 2020/OCHA

<p><b>Leaders communautaires et religieux</b></p>	<p>Ils travaillent surtout sur les aspects de dialogues avec les groupes armés radicaux et constituent à ce titre un maillon important dans la chaîne de dialogue / négociation de l'accès humanitaire. Sans occulter le risque de communautarisation des appuis apportés, ces leaders sont souvent des personnes ressources incontournables dans le processus de médiation. Ils ont à leur actif des cas de bonnes pratiques (signatures d'accord de non-agression) dans la région de Mopti qui sont selon certaines sources signés sous la contrainte exercée par les AANE dans les zones occupées<sup>89</sup>.</p> <p>Trop présent dans la composition de certaines structures mises en place avec l'appui de l'Etat comme les Equipes régionales de Réconciliation (ERR), certains observateurs craignent qu'ils ne fassent peser sur ces instances le risque de d'islamisation et de récupération politique et /ou religieuse.<sup>90</sup></p> <p>La forte prééminence des leaders religieux dans ses instances fait peser une sorte de risque majeure islamiste sur cet instrument qui a pris de l'avance dans son installation : location de bureau, proposition d'un personnel d'appui, etc. il conviendrait de baliser le mandat de cette structure par un texte de loi permettant de prévenir les éventuelles dérives et récupérations politique et /ou religieuse<sup>91</sup>.</p>
<p><b>Organisations Communautaires à la Base (OCB)</b></p>	<p>Les actions des OCB sont souvent pas trop visibles et sont teintées de « communautarisme » aux yeux certains acteurs qui pensent qu'elles sont souvent sous influence des groupes armés radicaux. Et pourtant elles jouent un rôle assez important dans le ciblage des personnes dans le besoins. Elles travaillent en amont sur les actions de consolidation de la paix et de négociation de l'accès à travers la sensibilisation et le développement de plateformes d'échange.</p> <p>Fort heureusement, de plus en plus la communauté humanitaire s'oriente vers une nouvelle approche qui consiste à développer un véritable leadership des communautés affectées en les plaçant au centre de l'analyse des besoins humanitaires en ciblant aussi bien géographique que social des groupes les plus affectés<sup>92</sup>.</p>

89 - Communiqué de presse MINUSMA Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali 1er avril – 30 juin 2021

90 - Etude cartographique des conflits dans les régions du centre et du nord du Mali / région de Gao/avril 2018/ Ministère de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale /Financé par l'Union européenne à travers la subvention du projet Ensemble vers la Réconciliation pour la Paix (ERP) exécutée par le Cabinet CERCAD « Centre d'Études, de Recherches, de Communication et d'Animation pour le Développement ».

91 - Doc Op.cit.

92 - Oxfam "new humanitarian approach" /Amran and Saada governorates yemen /nov-dec 2019 et Méthodologie de ciblage des bénéficiaires de cash transfert dans les régions de Gao et de Ségou/ Financement: Appeal Fund, GHT Oxfam et BMZ

## 5. PERCEPTION DES ACTEURS ARMÉS NON ÉTATIQUES (AANE) ET DES COMMUNAUTÉS SUR LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

### 5.1. Perception des AANE sur les missions des organisations humanitaires

Les perceptions des différents des représentants acteurs armés non étatiques (CMA, Plateforme, Groupes d'Auto-défense Dana Ambassagou et Tabital Pulaaku) interrogés sont souvent très divergentes. Pour certains les actions des organisations humanitaires participent d'une réelle volonté à la satisfaction des populations en difficultés et/ou confrontés aux conséquences des conflits armés. Ce discours est tenu le plus souvent par les représentants des ailes politiques des groupements qui sont dans la construction d'image pour ces mouvements armés en justifiant leurs actions.

D'autres par contre perçoivent les agents humanitaires comme des agents travaillant pour le compte de l'Etat central pour infiltrer les AANE comme cela est illustré par les

réponses d'un responsable proche de ces mouvements : *« les AANE sont souvent hostiles aux organisations humanitaires qu'ils considèrent comme des alliés de l'Etat qui est leurs ennemis ».*

Ces positions souvent défavorables à l'action humanitaire sont surtout soutenues par les groupuscules séparatistes proches des mouvements radicaux islamistes.

Aussi, les AANE comme le JNIM et l'EIGS sont généralement suspicieux vis-à-vis des acteurs humanitaires car ils pensent que certains parmi eux ne sont pas neutres et fustigent tous ceux qui travaillent sur les aspects en lien avec l'éducation, le Violences Basées sur le Genre (VBG), etc.

Il est souvent reproché aux humanitaires, qu'ils manquent de neutralité vis-à-vis des acteurs armés ; que l'assistance qu'ils donnent n'est pas basée sur les vrais besoins des populations ; que leurs ciblage des bénéficiaires sont mauvais ;

qu'ils ne respectent pas les us/coutumes et la dignité du bénéficiaire, en lui délivrant l'aide.

Cette perception a légèrement évolué, même si cela n'est pas très significatif. Il faudra que les organisations humanitaires commencent à répondre et à rendre compte, réellement, de leurs actions aux bénéficiaires (redevabilité), en les informant sur les principes de l'aide et en mettant à leur disposition des mécanismes de plaintes et de feed-back adaptés, pratiques et accessibles pour tous.

### 5.2. Perception des communautés des missions des organisations humanitaires

Les communautés perçoivent généralement les organisations humanitaires comme de généreux bienfaiteurs, qui compatissent aux souffrances des populations qu'elles aident.

Cependant cette perception est différente selon les

catégories sociales qui composent cette communauté.

Les autorités communautaires (chefs de villages/quartiers ou coutumiers, autorités traditionnelles) sont assez réceptives vis-à-vis de la mission humanitaire. Ils sont le plus souvent attirés par les incidences de cette relation avec les travailleurs humanitaires sur leur propre image de premiers responsables de la communauté.

Ils tissent généralement des relations de partenariat avec certains acteurs humanitaires pour une meilleure gestion des appuis et de l'aide aux communautés. Ils participent généralement comme c'est le cas avec Oxfam au ciblage des populations les plus vulnérables au cours des opérations de distribution de cash.

Quant aux leaders des associations et groupements, il ressort de nos enquêtes qu'ils adoptent souvent des positions ambivalentes construites autour des dividendes qu'ils sont sensés tirer des relations avec les acteurs humanitaires dans l'assistance/accompagnement des communautés.

En effet, si l'appui/assistance du partenaire humanitaire permet au leader d'améliorer son statut social et tirer parti

de avantages y afférents, il s'engage avec plus de détermination. Par contre si les bénéfices vont exclusivement aux groupes vulnérables, il peut être peu motivé et souvent enclin à détourner la mission voire même constituer un lobby pour s'opposer à l'initiative.

Quant aux membres des organisations locales (Associations, ONG locale, Organisations Communautaires à la Base), elles sont plus souvent disponibles à accompagner les acteurs humanitaires dans leurs missions et servent parfois d'interface entre les populations et les donateurs. Ils reçoivent en retour un capital savoir-faire/savoir être et des compétences dans le domaine de l'accès humanitaire (Gestion des programmes sensibles aux conflits, Connaissance des principes du Droit International Humanitaire, Stratégie de l'accès et gestion des risques etc.).

### **5.3. Griefs et attentes des AANE et des Communautés vis-à-vis de l'Action humanitaire**

Certains acteurs de la société civiles et surtout les AANE sont méfiant sur les motivations des organisations humanitaires qui sont tantôt

considérés comme des alliés de l'Etat central tantôt pris pour des d'agents de renseignement à la solde des forces internationales partenaires du Mali.

Les AANE dans les zones occupées par les groupes dits radicaux (delta central du Niger) mènent de véritables enquêtes sur les missions des acteurs humanitaires qui ne sont acceptés qu'après plusieurs années d'intervention. Il y a un véritable travail de sensibilisation et de communication avec ces groupes et les communautés pour créer un climat de confiance pour améliorer l'accès.

Les communautés quant à elles, attendent des acteurs humanitaires plus de transparence dans l'action et des retours sur les actions mises en œuvre. Il est souvent reproché aux acteurs humanitaires le fait d'orienter les actions vers des zones plus faciles d'accès au détriment de celles qui sont véritablement dans le besoin.

### **5.4. Contraintes liées à l'accès humanitaires**

Les partenaires humanitaires ont identifié environ une dizaine de contraintes à l'accès humaines que l'on peut regrouper selon cinq

grandes (5) Catégories dans le tableau ci-après. (Cf. liste des contraintes en annexe N°3).<sup>93</sup> Le mécanisme de suivi de l'accès humanitaire mis en place par OCHA en 2019 a permis d'identifier d'autres facteurs qui impactent l'accès dans les régions du centre et du nord : le vol ou les menaces de détournement de l'aide et l'intimidation des acteurs humanitaires, l'hivernage avec la crue du fleuve et les inondations dans plusieurs localités et la pandémie de la COVID- 19.

**Tableau 2 : Synthèse des différentes catégories de contraintes liées à l'accès humanitaire dans les régions**

Catégories	Contraintes
<b>Sécuritaire</b>	Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur, du pays
	Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées, y compris le refus d'accès des femmes aux services.
	Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires.
	Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée économiquement. (Criminalité).
	Présence de mines et / ou d'engins non-explosés.
<b>Psychologique</b>	Déni de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population).
<b>Administration / logistique</b>	Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires Environnement physique et manque infrastructures.
<b>Climatique</b>	L'hivernage avec la crue du fleuve et les inondations dans plusieurs localités et
<b>Crise sanitaire</b>	la pandémie de la COVID- 19.

93 - Description des contraintes d'accès humanitaire (source : Analyse de l'accès humanitaire au Mali/ OCHA Synergie d'efforts pour surmonter les contraintes/ De Juillet à Septembre 2021



## 6. BESOINS EN LIEN AVEC LES THÉMATIQUES DU DIH ET DES DH EN VUE DE RENFORCER LE RESPECT DE L'ACCÈS HUMANITAIRE PAR LES AANE

Il est établi que les Forces de défenses et de sécurité (FDS), à un certain niveau hiérarchique plus élevé, connaissent le DIH. Toutefois, au niveau des hommes de troupes, des formations sur le DIH et DH sont nécessaires pour réduire les exactions et autres exécutions extrajudiciaires, dont ils sont souvent accusés par la presse et les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme.

En marge de sa visite en juillet- août 2021, l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali M. Alioune Tine a déclaré que « *des inquiétudes se manifestent de plus en plus sur les violences des droits humains au Mali... Il y a eu une augmentation des atteintes aux droits de l'homme commises par les groupes armés, y compris une forte augmentation des enlèvements, principalement par des groupes armés*

*communautaires et des milices dans le centre du pays. Il y a également eu une augmentation des violations commises par les acteurs étatiques, en particulier par les forces de défense et de sécurité maliennes* ».94

Au regard des nombreuses exactions et crimes commis par les AANE, notamment le massacre d'Ogossagou (cercle de Bankass), en 2020 attribué à la milice « Dana Ambassagou » et de Ouattagouna (cercle d'Ansongo), courant 2021, attribué à l'EIGS, témoignent que ces groupes n'ont pas une connaissance suffisante du DIH/DH.

Les AANE, pour l'essentiel, aussi bien que les communautés qu'ils prétendent défendre, au regard des nombreux crimes qu'ils commettent sur le terrain, doivent être formés sur le DIH/DH, de même que sur les principes de l'aide

De l'avis des acteurs humanitaires rencontrés dans les deux

régions, la compréhension du DIH et des DH dépendent du niveau d'implication de l'AANE selon qu'il soit au dans la hiérarchie du commandement militaire ou qu'il soit au niveau des troupes.

Pour les responsables et les élites militaires, les besoins sont relatifs aux points suivants :

- La nécessité de respect les normes et valeurs des DIH et DH
- L'assurance de la prise en compte de l'humanitaire dans la sécurité
- La veille en matière protection et défense telle que déterminée par les clauses inscrites dans les textes.

En revanche, quant aux hommes de troupes, ils se préoccupent très rarement des principes du droit international et leurs actions sont généralement dictées par les

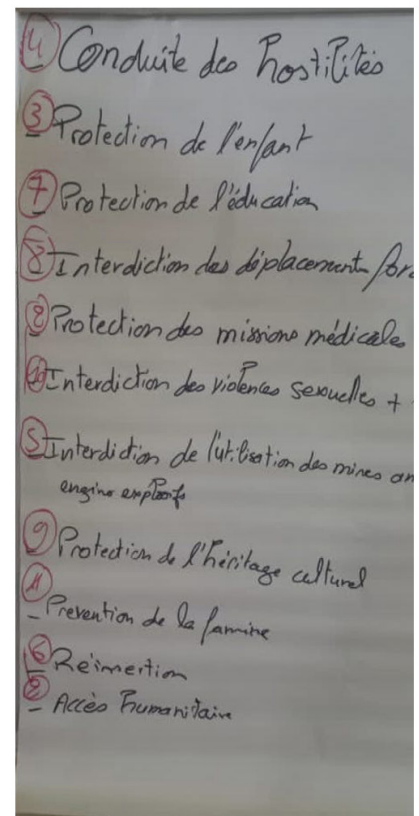
réalités du moment sur le terrain. C'est pourquoi, il est nécessaire d'organiser à leur intention des formations sur la DIH, la législation anti-terroriste et les risques encourus par les contrevenants à ces textes.

Ces perceptions des AANE, ont connu depuis peu une certaine évolution compte tenu des actions des médias et de certains partenaires (comme Appel de Genève, le CICR...) qui ont mis en œuvre des projets/programmes de renforcement des capacités de ces groupes armés sur le DIH et le droit de la guerre. Il n'en demeure pas moins que la portée de ces formations soit encore relativement limitée car elle touche principalement les élites au détriment des bases des ailles combattantes. Pour ces derniers, les besoins sont entre autres :

- La connaissance des textes et dispositifs réagissant le DIH et les DH en termes de principes universels dans tous les conflits ;
- Les risques et les conséquences liés aux violations de ces textes ;
- Les domaines et les thématiques clés qui fondent une interpellation des contrevenants des règles et consignes édictées par ces textes ;
- La formation sur les thématiques comme mesures internationales ;
- Les rôles et missions des acteurs humanitaires.

Dans les deux régions (Mopti<sup>95</sup> et Gao) l'escalade la violence de ces trois dernières années s'est caractérisée par les tueries en masse dans les

villages, les assassinats ciblés, les fermetures d'écoles, les violences basées sur le Genre, la destruction des moyens de production ou le saccage des infrastructures et installations socio- collectives.



95- Entre janvier et juin 2021, un total de 3 580 violations a été recensé à travers le système de monitoring de protection du Cluster Protection, soit une augmentation de 58% par rapport au semestre précédent. Une très forte augmentation des violations a été observée au cours du dernier trimestre, qui s'est majoritairement caractérisée par des mouvements de population enregistrés dans le centre du pays, avec toutes leurs conséquences en termes de protection. Un total de 42 attaques de villages et 22 menaces d'attaques de villages a été rapporté depuis le début de l'année. Ces attaques sont souvent accompagnées par des pillages, des vols de bétail, des destruction ou incendies volontaires de cases et greniers. Ces derniers ont constamment augmenté chaque mois depuis janvier 2021. Les affrontements intercommunautaires se sont intensifiés au centre, malgré plusieurs accords de paix locaux conclus au début de l'année. Un nombre élevé d'attaques de villages est anticipé, avec le début de la saison des pluies (juillet), au centre, dans l'objectif des groupes armés non étatiques (GANE) de consolider leur présence dans des lieux stratégiques. Source : Cluster Protection Mali- juillet 2021

## 7. ETAT DES LIEUX DES FORMES DE NEGOCIATION ET DE DIALOGUE

« L'accès humanitaire est la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les populations touchées par une crise, et celle de la population touchée à avoir accès à l'aide et aux services humanitaires. L'accès est donc un préalable indispensable à toute action humanitaire efficace. Un plein accès sans obstacle est essentiel à la mise en place d'une opération, à l'acheminement des biens et du personnel là où ils sont nécessaires, à la distribution des biens humanitaires, à la fourniture de services de santé et au déroulement d'autres activités. Un plein accès permet également aux populations touchées de bénéficier pleinement de l'aide et des services mis à leur disposition. 96»

Dans le contexte spécifique malien et particulièrement dans les régions de Gao et de Mopti, l'insécurité engendre une augmentation des besoins humanitaires et au-delà elle

contribue à réduire l'espace humanitaire. À titre d'exemple, les conflits locaux, dans de nombreuses localités à Mopti, accentuent les déplacements internes de populations. De même que l'instauration de mesures restrictives comme solution à l'insécurité par les autorités limite la fourniture et l'accès aux services sociaux de base.

Dans la région surtout de Mopti, certains groupes radicaux islamistes font de ponctions sur les récoltes et interdisent à certains paysans les terres de culture, ce qui est de nature à accentuer l'insécurité alimentaire dans ces zones déjà affectées par les changements climatiques et la forte pression démographique. Enfin, un dernier facteur relatif au caractère volatil du contexte sécuritaire limite l'accès aux populations dans le besoin et expose davantage les travailleurs humanitaires.

Face à tous ces défis, les différents acteurs humanitaires<sup>97</sup> dans les deux régions (Mopti et Gao) estiment que, la négociation de l'accès, dépend des relations entre l'acteur à tisser avec les différentes parties prenantes impliquées dans les échanges. Ainsi, il n'y a presque pas de standard applicable en la matière et « chacun, suivant son réseau et ses connexions, s'ouvre la voie et essaie de s'y maintenir. »<sup>98</sup> Les acteurs humanitaires, rencontrés au cours de cette étude, disposent, chacun en ce qui le concerne sa zone d'intervention, de connexions locales qui permettent l'établissement de contacts en vue de la négociation de l'accès.

En dehors de quelques procédures en matière sécuritaire, l'accès repose principalement d'abord sur la connaissance de l'organisation humanitaire par les acteurs locaux, la présence et les connexions que l'organisation humanitaire a pu établir

96 - OCHA, D'une seule voix, l'accès humanitaire - [https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/OOM\\_HumAccess\\_French.pdf](https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/OOM_HumAccess_French.pdf)

97 - Cluster Protection à Mopti, ONG nationales et internationales intervenant dans le domaine humanitaire à Gao

98 - Propos d'un acteur humanitaire rencontré à Bamako, le 9 octobre 2020.

avec les acteurs y, compris les AANE qui contrôlent la zone.

Outre cette dimension, certains des défis, comme la connaissance de la géographie et celles des dynamiques locales ont des préalables pour s'engager dans un processus de dialogue et de négociation de l'accès.

Toutefois, l'analyse des différentes réponses aux questionnements de notre enquête sur l'état des lieux sur les formes de négociation permet de les regrouper en quatre (4) principales catégories :

- *Concertation inter acteurs* : il s'agit dans ce cas de préparer une rencontre avec l'ensemble des partenaires sociaux sous l'égide des autorités locales pour échanger autour des objectifs de l'intervention, les principes de ciblage des bénéficiaires et des modalités d'accès pour les missions. Cette forme est courante dans les zones faiblement impactées par les risques sécuritaires et souvent fortement touchées par l'insécurité alimentaire et le faible accès aux services sociaux de base (eau, santé...).

- *Rencontres intra et inter-communautaires* : ces rencontres sont précédées de plusieurs rounds de négociations et de dialogue avec les responsables des communautés pour expliquer le bienfondé de l'action humanitaire. Ces derniers disposent chacun de leurs réseaux d'informateurs qui négocient avec les groupes armés l'accès pour la mission. Ils sécurisent les lieux le temps des rencontres et deviennent ainsi partenaires et bénéficiaires des actions mises en œuvre par les partenaires humanitaires.

A l'issue des négociations, il est apparu souvent nécessaire d'adapter la mission aux modalités voulues par les communautés (à la suite de dialogues communautaires) : Comme c'est le cas de l'enseignement de l'Arabe aux enfants à la place du Français dans les centres d'apprentissage communautaires (CAC) de NRC à Mopti, Ténenkou, etc. Pour ne pas priver les enfants d'un droit fondamental qu'est l'éducation, la partenaire pourrait revoir l'offre de service

pour répondre aux besoins de la communauté.

Certains acteurs de la société civile fondent un espoir sur le dialogue communautaire en estimant que des ressources humaines très influentes existent et qui peuvent infléchir la position des belligérants y compris groupes radicaux et aider à améliorer l'accès humanitaire pour les populations en détresse.

Dans la région de Mopti selon un leader communautaire « *la solution à la crise actuelle dans la région ne sera possible que par le dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés djihadistes dont il faut chercher à connaître les motifs et les aborder aussi bien sur le fond que sur la forme de la crise. Pour cette raison, il faut un appui en moyens de déplacement pour l'équipe régionale d'appui à la réconciliation et toutes les commissions de réconciliation des cercles de la région* ».99

- *Echanges avec les acteurs armés non étatiques (AANE):*

cela résulte d'une longue période de négociation au cours de laquelle, les AANE ont placé leur confiance dans les programmes du partenaire humanitaire. Le partenaire bénéficie de la protection inconditionnelle du groupe armé dans sa zone d'influence. Certains acteurs comme Oxfam nous ont confié qu'ils échangeaient les agendas d'intervention et sont informés des risques potentiels liés à d'autres groupes non partenaires de leurs actions.

Loin des atermoiements des politiques, des acteurs humanitaires ont ouverts des espaces de dialogues avec des AANE dits radicaux pour conduire des actions aux bénéfices des communautés dans des cercles considérés jusqu'ici comme inaccessibles et / ou très dangereux pour les humanitaires.

Le chercheur M. Boubacar BA soutient au cours d'une interview avec Mondafrique que les acteurs armés dits djihadistes ne sont pas

opposés au financement des actions par les partenaires dans les zones qu'ils contrôlent. Il cite d'ailleurs un cas d'aménagement d'une zone pastorale de 300 ha<sup>100</sup> dans la commune du Kounari. Les négociations entre le partenaire financier, les élus locaux en l'absence de l'administration, les responsables<sup>101</sup> villageois propriétaires des terres et détenteurs du pouvoir coutumier, le conseiller élu et para juriste formé par une ONG nationale et les chefs des sept villages associés au projet ont duré près de deux ans (2018-2020) avant le début des premiers travaux.

Les différents instances et organes de gestion mis en place ont rassuré les responsables du groupe armé<sup>102</sup> (ainsi que les autorités religieuses) qui contrôle la zone sur le caractère pacifique de la mission du partenaire.

Dans le domaine humanitaire d'autres partenaires comme Appel de Genève ou CICR ont mis en place

des projets/programmes qui ciblent directement les groupes armés pour renforcer leurs capacités sur la législation et le droit international humanitaire notamment dans les domaines de la protection des civils, la mission médicale, la protection du patrimoine et de la lutte contre les violations et abus sur les populations vulnérables parmi lesquelles les femmes et les enfants. Notons que les résultats sont assez concluants de nos jours car ce sont les AANE qui sollicitent ces organisations humanitaires pour couvrir des zones et cibler les bases des groupes armés.

- *Médiation des groupes armés et groupes d'auto-défense* : Au début de la crise de 2012 dans la région de Gao, les groupes d'auto-défense Ganda Izo divisés en deux sous-groupes (patriotes et patrouilleurs) ont pris en charge de négocier l'accès humanitaire pour l'Etat et ses partenaires afin d'assurer

100 - L'aménagement de l'espace pastoral porte sur la réalisation d'un forage, la production fourragère et une unité laitière à hauteur de 200 millions de francs CFA

101 - Peul de l'ethnie Féroobé

102 - A travers une réunion du conseil djihadiste appelé communément « Choura » le conseil des Féroobé et le cadî s'engagent sur le fait que le projet ne prendra aucune initiative susceptible de mettre en danger la sécurité des djihadistes.



les services socio- de base (eau, santé) aux bénéficiaires des populations.

Le personnel d'ONG Oxfam a bénéficié durant la période d'occupation des régions du Nord du soutien du MUJA0 sur son programme Genre et protection pour mettre en place un système référence des femmes victimes des VBG. Il passait par des points focaux villageois qui transmettaient les informations et convoiaient les victimes avec les appuis logistique du MUJA0 au niveau des cercles vers les

centres de référence de santé.

Cette situation qui peut paraître paradoxale, a permis selon les acteurs de la société civile<sup>103</sup> la satisfaction des besoins des communautés même si elle contribuait par ailleurs à améliorer l'image de l'occupant MUJA0 aux yeux des communautés qui jugent « le départ de l'Etat » comme un abandon.

On retiendra à l'issue des analyses sur ces aspects négociations et dialogues que les acteurs humanitaires ont été

rejoins sur le terrain par des acteurs militaires. Il a fallu, dans l'urgence, s'adapter au nouveau contexte sans avoir véritablement eu le temps de tirer les leçons des actions passées, et concilier les actions humanitaires de court terme et celles de développement s'inscrivant dans le long terme. La répartition des tâches entre les acteurs semble aujourd'hui encore confuse en raison de la difficulté à distinguer les situations relevant de l'urgence et celles liées à un défaut de services publics déjà identifié et aggravé par la crise sécuritaire.

**Tableau 3 : Succès et échecs dans le processus de négociation et de dialogues avec les acteurs**

Succès	Echecs
Engagement des acteurs à améliorer l'accès humanitaires malgré les risques et contraintes	Limite de certains engagements
Valorisation des règles de stabilisation par les partenaires sociaux,	Mauvaise foi de certains acteurs
Respect des principes clés DH et DIH	Difficultés de contrôle environnemental
	Faiblesse dans la coordination des stratégies d'accès des partenaires
	Absence de document de politique nationale dans le domaine de l'accès humanitaire



## 8. DEFIS ET RISQUES LIES A L'ACCES HUMANITAIRE ET LES MESURES DE MITIGATION EN VUE DE SON AMELIORATION

### 8.1. Défis et risques liés à l'accès humanitaire

La perception des communautés et des AANE sur les défis et risques liés à l'action humanitaire se justifie le plus souvent par le manque de confiance dans la relation avec certains intervenants qui n'observeraient pas les principes de neutralité et d'impartialité qui sont les fondements de l'action humanitaire. Cette situation se traduit par des contrôles souvent musclés des équipes d'intervention et même des séquestrations et enlèvements du personnel humanitaire : « Plusieurs incidents en témoignent tels que des humanitaires ayant été arrêtés et interrogés par des hommes armés, avant d'être relâchés lorsqu'ils ont pu prouver leur non-affiliation à une partie au conflit ou perçue

comme telle. »<sup>104</sup>

Malgré la présence de nombreux acteurs sécuritaires, le contexte dans les régions de Mopti et, dans une moindre mesure, de Gao demeure précaire, rendant difficile la mise en œuvre des activités humanitaires.

Aussi, à la suite de l'enlèvement des collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Gao en février 2014<sup>105</sup>, certaines ONG ont revu leur plan de sécurité afin d'adapter leurs interventions aux menaces et risques propres à cette zone.

En général, les risques de protection auxquels les personnes vivant dans le nord et le centre du Mali sont confrontées se caractérisent par la menace à la vie, à la sécurité et à la sûreté, la menace à la liberté

et à la libre circulation, la présence de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés, la prolifération des armes légères et des munitions, les violences liées au genre et au sexe, l'enrôlement et l'utilisation des enfants par les groupes armés, les meurtres, les mutilations, les violations graves des droits des enfants, les difficultés d'accès à la justice, aux documents d'état civil et aux autres biens et services de base (moyens de subsistance, terres, etc.)<sup>106</sup>

Sans être directement ciblés, le personnel humanitaire est également confronté à une plus grande partie de ces risques dans ces régions comme l'atteste la récurrence des cas de contraintes auxquelles ils ont été exposés durant l'année 2021. Selon le rapport de

104 - Source : cluster protection [https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ocha\\_mli\\_hno\\_2020\\_20200124\\_vf.pdf](https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ocha_mli_hno_2020_20200124_vf.pdf)

105 - BBC News/Afrique 11 février 2014. Selon l'Agence France Presse, un leader du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Yoro Abdoul Salam a revendiqué l'enlèvement des 5 agents du CICR. Le Bulletin d'information du CICR du mois de juin 2014 indique qu'il s'agit de 4 membres du personnel du CICR et un volontaire vétérinaire

106 - Protection cluster Mali/Stratégie du cluster protection – mali 2020- 2022/version finale 25/10/2019. Le Bulletin d'information du

OCHA février 2021 « *Dans la région de Mopti, les Agences Fonds et Programmes des Nations Unies (AFPs/ONU) affirment qu'ils ont été confrontés à des contraintes d'accès élevées dans 75% des communes de la région sur la période de septembre à décembre 2020, 43% en ce qui concerne ONGs internationales et 37% pour les ONGs nationales* »<sup>107</sup>

On dénombre trois (3) principaux types de défis et risques sécuritaires dans la région de Mopti et celle de Gao.

### **8.1.1. Défis et risques sécuritaires**

La perception de certaines communautés ou AANE d'une connexion entre des acteurs humanitaires et la MINUSMA compromet, à certains égards, l'accès humanitaire mais aussi la sécurité des agents humanitaires. « Plusieurs incidents en témoignent tels que des humanitaires ayant été arrêtés et interrogés par des hommes armés, avant d'être relâchés lorsqu'ils ont pu prouver leur non-affiliation à une partie au conflit ou perçue comme

telle. »<sup>108</sup>

Malgré la présence de nombreux acteurs sécuritaires, le contexte dans les régions de Mopti et, dans une moindre mesure, de Gao demeure précaire, rendant difficile la mise en œuvre des activités humanitaires.

De plus, l'insécurité rend difficile la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets humanitaires. L'accès à certaines localités comme celles dans le cercle de Bourem est jonché de difficultés du fait des affrontements armés et des opérations militaires. La région de Gao compte un nombre important d'acteurs armés non étatiques et une grande majorité d'entre eux sont déjà engagés dans le processus de désarmement et réinsertion dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation (APR).

A Mopti, L'enlèvement des leaders communautaires, d'acteurs humanitaires, de guides religieux pour des raisons supposées en lien avec

les élections, les attaques aux EEI/mines et les embuscades ciblant les convois électoraux ont amené les organisations humanitaires à suspendre momentanément leurs activités de terrain dans les cercles de Ténenkou, Douentza et Youwarou.

La MINUSMA<sup>109</sup> a enregistré entre le 1er janvier et le 31 mars 2021, un total de 494 incidents sécuritaires sur l'ensemble du territoire national dont 199 dans la région de Mopti et 137 dans celle de Gao (soit un score de 68,01% pour les deux régions concernées par la présente étude).<sup>110</sup> Sur les 494 incidents recensés, 155 ont eu un impact direct sur les droits de l'homme et le respect du droit international humanitaire.

### **8.1.2. Défis et risques politico-juridiques**

Aux plans politique et juridique, l'accès humanitaire reste confronté à une multitude d'autres défis dont des restrictions de liberté des mouvements, les implications liées au contre-terrorisme

107 - OCHA/ Aperçu des besoins humanitaires Mali/ CYCLE DE PROGRAMME HUMANITAIRE 2021 PUBLIÉ EN FÉVRIER 2021

108 - Source : cluster protection [https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ocha\\_mli\\_hno\\_2020\\_20200124\\_vf.pdf](https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ocha_mli_hno_2020_20200124_vf.pdf)

109 - Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali 1 er janvier - 31 mars 2021

110 - Bandiagara (38), Douentza (90), Mopti (71), Gao (137).

dans le pays, et celles des actions civilo-militaires.

S'agissant des mesures restrictives handicapant l'accès humanitaire, depuis quelques années, les autorités maliennes, pour faire face à l'insécurité, ont instauré l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire<sup>111</sup>. Cette disposition autorise l'adoption de mesures spéciales, notamment sur le plan sécuritaire telles que les restrictions de mouvement, l'interdiction de circulation des motos ou pick-up ou encore la fermeture de certains lieux comme les marchés ou les foires hebdomadaires.

L'application des mesures susmentionnées a réduit les possibilités de mouvements des populations. À titre d'exemple, dans le cercle de Ténenkou, les marchés font

face à des difficultés d'approvisionnement liées au défi du transport des productions provenant de certains villages à proximité tels que Nouh Bozo ou Sènè Bamana, augmentant le risque d'insécurité alimentaire dans la zone<sup>112</sup>. Par ailleurs, le bouleversement de la chaîne de distribution a accentué la précarité de nombreux producteurs incapables d'écouler convenablement leurs marchandises vers les centres urbains.

Les personnes rencontrées au cours de cette étude mettent l'accent sur les nombreuses entraves qui en découlent ainsi que leur impact socio-économique. Cette interdiction a eu des effets directs, selon eux, sur l'accès humanitaire à travers le transport ainsi que l'acheminement des biens dans des espaces souvent

enclavés et dépendant fortement de ces engins comme moyens privilégiés de déplacement. Il faut noter que pour des raisons pratiques, dans le cadre de la négociation de l'accès humanitaire, de nombreux acteurs, à défaut de se rendre dans les localités cibles, faisaient venir les bénéficiaires directement sur des sites, notamment à l'occasion des foires hebdomadaires.

Pour contourner ces restrictions de mouvements adoptées par l'Etat et se fondre dans le tissu social, certains groupes armés comme le JNIM n'hésitent pas à utiliser les espaces prévus pour le dialogue intercommunautaire pour imposer leur diktat comme le souligne un rapport d'OCHA sur les droits de l'homme dans la région de Mopti.

111 - <https://www.on-mali.org/on/index.php/actualites/154-interdiction-des-motos-et-pick-up-dans-des-localites-du-centre-et-du-nord-la-mesure-du-chef-d-etat-major-general-des-armees-diversement-appreciee>

112 - Jeune Afrique - <https://www.jeuneafrique.com/526549/politique/mali-interdiction-de-circulation-des-motos-et-pick-up-dans-certaines-zones-du-nord-et-du-centre/>

*Encadré 4 : Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali, 1er avril – 30 juin 2021/ MINUSMA 30 Août 2021*

Le JNIM et autres groupes similaires ont continué à renforcer leur emprise territoriale, notamment dans les zones rurales du centre du Mali, avec une extension notable de leurs activités vers des cercles du sud du pays, en l'occurrence Ségou et Sikasso.

Par l'entremise d'accords locaux dits « de non-agression ou de réconciliation », signés sous la contrainte par des communautés assiégées, ces groupes ont aussi pu imposer des restrictions draconiennes à l'exercice de libertés fondamentales, notamment à l'encontre des femmes. A cela s'ajoute la persistance de violences sur fond de tensions intercommunautaires qui accentuent la fragmentation du tissu social.

En ce qui concerne les implications du contre-terrorisme pour les acteurs humanitaires intervenant au Mali, le défi est complexe. Depuis plusieurs années, les humanitaires qui interviennent au Mali en général et plus particulièrement dans les régions de Mopti et de Gao doivent agir dans un contexte prédominé par le « contre-terrorisme ».

Le pays fait l'objet de nombreuses interventions militaires internationales avec un dispositif important : 12 438 casques bleus et 1712 policiers déployés, à la date de juin 2020, au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)<sup>113</sup>, 4500 soldats français au sein de l'opération « Barkhane »<sup>114</sup>.

Le conseil de sécurité a décidé le 29 juin « de proroger le mandat de la MINUSMA sans augmentation d'effectifs jusqu'en juin 2022 avec un effectif maximal qui reste à 13 289 militaires et 1 920 policiers ».<sup>115</sup>

Ce foisonnement d'acteurs sécuritaires se fait sur fond de mobilisation internationale pour le développement et l'aide humanitaire. Mais au constat, plusieurs interlocuteurs rencontrés estiment que les résultats des actions civilo-militaires (CIMIC) et des projets à impact rapide déployés par ces partenaires sont quelque peu mitigés et ne répondent pas souvent aux besoins prioritaires des communautés.

Mais depuis un certain temps et avec les activités de communication et de sensibilisation des communautés, les actions civilo-militaires de partenaires en appui aux FDS dans la lutte contre la violence armée (terrorisme) a une composante aides directes à la population ont connu l'adhésion d'une partie de la population. Ce qui a permis de créer une relative confiance dans les rapports communauté-forces armées surtout dans la région de Gao.

À titre d'exemple, Barkhane<sup>116</sup> dispose d'un programme de formation pour les jeunes « Travail pour l'avenir », depuis avril 2020, à travers une convention entre la force et les acteurs maliens de l'emploi à Gao<sup>117</sup>.

113- Source : site de la MINUSMA <https://minusma.unmissions.org/effectifs>

114- EMA - Ministère de la Défense France - <https://www.defense.gouv.fr/operations/barkhane/dossier-de-referance/operation-barkhane>

115- Nations Unies Conseil de Sécurité CS/14567 29 JUIN 2021

116- Ministère des Armées Françaises : État-major des armées / Mise à jour : 13/08/2021

117- Entretien avec un jeune de la région de Gao, septembre 2020

**Encadré 5: Barkhane : 150 jeunes maliens formés pour un travail pour l'avenir<sup>118</sup>**

Initié en 2018 par la Force Barkhane et l'association Force G, le projet O'BOULO avait permis à cinquante jeunes de Gao d'être formés dans des entreprises locales. Les résultats ont été si encourageants qu'ils ont maintenu leurs efforts en 2020 sous le nom de TPA. La particularité de l'édition 2021 est l'implication du gouverneur de la région de Gao et de ses services, donnant ainsi une nouvelle dimension au projet.

Cette année, 150 apprentis de tout le Mali ont été formés pendant quatre mois, dans de nombreuses spécialités telles que la pâtisserie, la métallurgie, l'informatique, la coiffure ou encore l'électricité. 24 centres de formations ou entreprises locales les ont accueillis afin de leur transmettre les savoir-faire nécessaires à leur insertion dans la vie professionnelle.

En plus de ce type d'action, il existe aussi de nombreux autres projets à impact rapide mis en œuvre par des acteurs locaux avec l'accompagnement de la MINUSMA.<sup>119</sup> Même s'ils répondent à un besoin urgent ou important, la mise en œuvre de ces projets nourrit la confusion dans la perception de certains acteurs communautaires qui finissent par confondre acteurs humanitaires, du développement, et sécuritaires.

On pourrait citer le cas du projet de réduction de la violence communautaire aide à autonomiser les femmes de la commune urbaine de Gao. Conçu pour 500 personnes dont 230 femmes bénéficiaires de formation dans les filières : coiffure esthétique et mécanique engins deux roues, il est une contribution de la section de la RSS- DDR

de la MINUSMA<sup>120</sup>.

Ce projet est mis en œuvre par une ONG nationale, Actions concertées pour le développement intégré au sahel (ACODIA) en partenariat avec des associations de femmes et de jeunes ainsi que des services techniques. Avec un tel montage institutionnel assez complexe, il est devenu un peu difficile de cerner du coup les motivations et engagement de chacune des parties prenantes.

Par ailleurs, sur le plan géographique, les acteurs humanitaires sont confrontés au défi supplémentaire de l'accessibilité de certaines localités. Cette situation se ressent surtout pour les localités qui sont situées dans la zone inondée avec la montée des eaux pour les cercles de Ténenkou et Youwarou pour la région de Mopti et

Ansongo pour la région de Gao. Ces localités sont particulièrement difficiles d'accès durant une période de l'année et disposent de peu d'infrastructures routières. Cette situation constitue l'un des principaux défis liés à l'accès humanitaire. Les principales contraintes sont surtout dues à l'inaccessibilité des zones d'intervention, en plus des risques d'enlèvements et de braquages perpétrés par les groupes armés.

**8.1.3. Défis et risques liés au financement de l'action humanitaire**

La présence des partenaires humanitaires et le niveau des financements des actions pour faire face aux besoins des communautés ont suivi une courbe sinusoïde au cours des différentes années qui ont suivi la crise institutionnelle

118 - Programme de formation des jeunes de barkhane au Mali. <https://www.defense.gov.fr>

119 - Unité QIPs, Section Stabilisation et Relèvement, MINUSMA - [minusma-qips@un.org](mailto:minusma-qips@un.org)

120 - MINUSMA /Projet de réduction de la violence communautaire aide à autonomiser les femmes de Gao/[minusma.unmissions.org](http://minusma.unmissions.org) 17 mai 2021



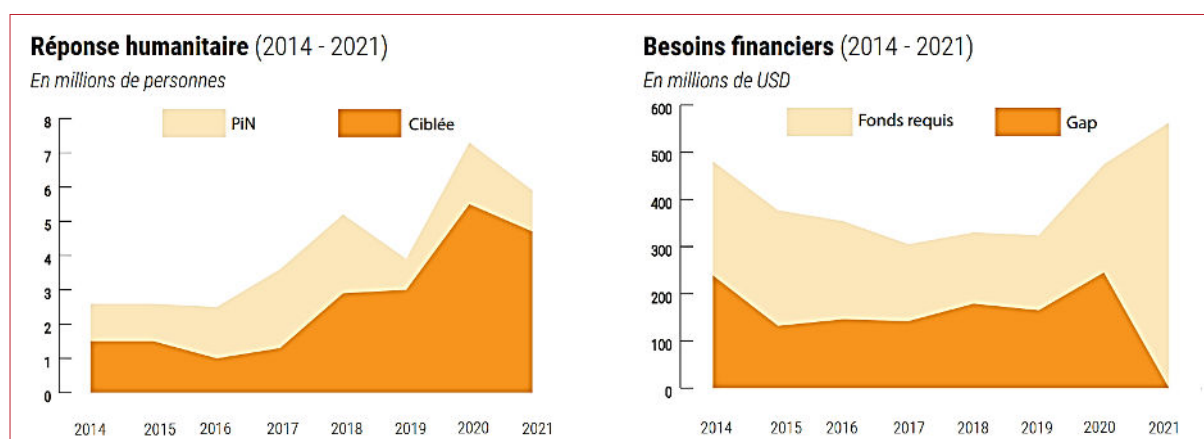
et sécuritaire de 2012 au Mali de façon générale mais de façon spécifique dans les deux régions concernées par la présente étude.

Malgré la tendance évolutive du nombre de personnes dans le besoin et les montants

mobilisés par les partenaires humanitaires, on s'aperçoit que les prévisions n'ont jamais été atteintes et au fil des années le gap devient de plus en plus important. La hausse de la population dans le besoin s'explique en partie

par l'intensification de la crise à partir de 2017 au centre du pays avec comme corollaire un important déplacement des populations des régions du Nord vers cette zone et la forte pression sur les communautés d'accueil.

**Graphe 5 : Tendances de la réponse humanitaire et des besoins financiers (source : OCHA Plan de réponse humanitaire mars 2021)**



On peut également observer qu'au-delà du décalage entre le nombre de personnes dans le besoin d'assistance humanitaire et le nombre effectivement de personnes ciblées, il y a des manquements

aussi bien au niveau des partenaires de mise en œuvre qu'au niveau de l'exécution des projets prévus comme l'indique le tableau ci-après. Ces derniers aspects se justifieraient par plusieurs raisons dont le

niveau élevé de risques pour le personnel humanitaire avec l'intensification des conflits, la récession financière mondiale, la pandémie du COVID-19 etc.

**Tableau 4 : Extrait des chiffres de la planification administrative (Source : OCHA Plan de Réponse Humanitaire Mali. Mars 2021)**

Régions	Personnes dans le besoin	Personnes ciblées	Partenaires opérationnelles dans les clusters	Partenaires opérationnels dans le Plan	Nombre de Projets
Mopti	1.674M	1,3M	143	41	84
Gao	697,64K	570,6K	91	26	50
Global	5,9 M	4,7 M	256	58	152

Par ailleurs la hausse des financements mobilisés au cours de cette période s'explique

également par plusieurs facteurs dont l'augmentation du besoin, le renforcement

des capacités opérations des partenaires humanitaires, la flexibilité dans les stratégies



d'appui aux partenaires notamment les ONG locales et surtout les efforts de mobilisation des ressources par les

partenaires du secteur.

La Coordinatrice Humanitaire et de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) Mme Mbaranga

Gasarabwe se félicite pour les résultats acquis malgré le contexte difficile dans lequel est plongé le pays.

*Encadré 6: Avant-propos de la Coordinatrice Humanitaire (In Plan de Réponse Humanitaire révisé du Mali Août 2020)*

Il est important de rappeler que malgré l'environnement opérationnel parfois difficile, les humanitaires, en partenariat avec les acteurs locaux, ont pu mettre en œuvre des activités qui ont touché plus d'un million de personnes -soit un tiers des personnes dans le besoin- avec la mobilisation de 167,8 millions de dollars américains représentant 52 pour cent des fonds requis. Cela a été possible grâce à l'engagement des donateurs et à un soutien inlassable envers le Mali et ses populations touchées par cette crise qui perdure.

Et pourtant compte tenu de l'aggravation de l'insécurité dans les deux régions (Mopti et Gao), on est en passe de se demander si l'action humanitaire pourrait continuer à relever les nombreux défis notamment celui de la mobilisation des ressources compte tenu des préoccupations qui assaillent les donateurs dans leur propre pays.

Ce risque de raréfaction (voire de d'interruption des financements) des ressources pour soutenir les actions humanitaires en faveur des communautés victimes des violences, n'est pas à sous-estimer surtout dans un contexte institutionnel instable comme celui du Mali d'aujourd'hui.

En faisant la compilation des différentes réponses à nos questionnements, nous sommes arrivés à la synthèse ci-après des risques énumérés par les acteurs rencontrés et les éventuelles mesures d'atténuation et/ou de mitigation que les acteurs pourraient mettre en œuvre.

Tableau 5: Risques liés à l'accès humanitaire et les mesures d'atténuation et/ou de mitigation

Domaines	Type de risques	Niveau			Solutions d'atténuation et/ou de mitigation
		Faible	Moyen	Fort	
Sécuritaire	Prolifération des groupes armés non contrôlés par les AANE			X	Ouvrir le dialogue avec les AANE sur la responsabilité des actes commis au nom de leurs mouvements
	Opérations militaires dans la zone : Attaques, braquage.				Analyse des dynamiques locales des conflits
					Suivi et analyse du contexte ; Notification des mouvements, à travers la CMCoord (la Coordination Civil-militaire au Mali).
	Braquages/vols de véhicules sur les axes		X		Location de véhicules de la zone et utilisation de Guides/facilitateurs d'accès surtout dans les régions du Nord du Mali.
	Les contrôles irréguliers et ciblés de groupes armés sur les axes : équipe.		X		Choix sur le profil ethnique et confessionnel du staff à envoyer dans la zone (Bandiagara, Koro, Bankass, Djenné, Douentza),
					Briefing du staff sur le comportement à adopter devant un check point, le message clés pour présenter l'organisation, son mandat et l'objet de la mission
	Enlèvement du personnel humanitaire		X		Mettre en œuvre les dispositifs sécuritaires pour s'informer sur le niveau des risques /Comprendre les motivations des AANE
					Engager des ressources locales (relais) pour les actions de proximité dans les secteurs difficiles.
					S'attacher les services d'informations et alertes de personnes ressources locales sur chacun des axes de la zone d'intervention
	IED sur les axes		X		Analyse et suivi du contexte, briefing des staffs, contournement des axes à risque EEI
				Ne prendre en location que les véhicules appartenant à des locaux et connus dans la zone	
				S'attacher les services d'informations et alertes de personnes ressources locales sur chacun des axes de la zone d'intervention	
				Respect des normes standards de sécurité et consignes du chargé de sécurité	

Risques politico-juridiques	Réduction des libertés individuelles et collectives des populations/ violation des droits des femmes			X	Diffuser le Droit International Humanitaire (DIH) et les droits de l'homme (DH) auprès des AANE et des Communautés Informer et sensibiliser davantage les communautés notamment les associations de femmes et leaders féminins sur les textes interdisant toutes les violations et abus à l'égard des femmes et des filles
	Prélèvement d'impôt sur les revenus (bétail et production agricole)			X	Renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur la politique agricole et les textes régissant le foncier au Mali (Code foncier, charte pastorale...).
	Risque de confusion pour certains groupes sociaux dans les missions des acteurs sécuritaires et humanitaires		X		Information sur les volets humanitaires des actions des partenaires sécuritaires dans les régions Développer des stratégies plus adaptées pour mettre en œuvre les projets à impact rapide
Diminution et/ou arrêt des financements des actions	Suspension temporaire des activités/ actions				Information/sensibilisation des acteurs et des communautés. Implication des parties prenantes Pacte/accord d'engagement inter acteurs Participation/responsabilisation des acteurs locaux/ Communication, transparence et redevabilité Formation des équipes projets dans le domaine de la gestion des programmes sensibles aux conflits (GPSC).
	Arrêt des interventions dans le pays				Plaidoyer auprès des partenaires pour le financement de projets humanitaires et de relance économique surtout dans les zones de conflits.

## 8.2. Enseignements liés au contexte

Il ressort des différents entretiens menés que le défi de l'accès humanitaire dans un contexte de conflit armé a

fortement limité l'action de nombreuses organisations humanitaires dans les régions de Gao et de Mopti.

Avec la crise que le pays a connue en 2012, de nombreux acteurs humanitaires avaient décidé de se retirer du septentrion malien. Pendant cette période, les humanitaires restés sur place ont négocié

avec les comités de crise<sup>121</sup> qui avaient été mis en place par les populations dans les zones occupées par des acteurs armés non étatiques.

Après les interventions militaires franco-africaines de la mi-janvier 2013, la négociation de l'accès humanitaire s'est pratiquement faite au cas par cas, suivant les organisations et surtout en fonction du contexte de la localité. A titre d'exemple, sous l'aide du collectif Cri de cœur pour le Nord, un corridor humanitaire avait été ouvert, après négociation

avec les AANE qui contrôlaient la région de Gao, entre le Haut conseil islamique du Mali, la Croix-Rouge Malienne et le Collectif des ressortissants du Nord (COREN). Ce corridor a permis en 2012 l'acheminement de l'aide humanitaire de l'ensemble des acteurs intervenant dans la zone.

Dans tous les cas, un certain nombre de constats se dégagent des entretiens menés sur ces négociations qui prennent souvent un temps conséquent sans garantie de succès. Un des éléments

importants, qui a émergé des échanges, est le fait qu'actuellement la négociation pour l'accès humanitaire est menée entre ruptures et permanences. Avec le changement d'interlocuteurs et le turn-over dans les organisations, la négociation devient une activité permanente. « Les acquis sont souvent remis en question et on est très souvent dans un éternel recommencement. »<sup>122</sup> « Nous négocions l'accès avec les interlocuteurs que nous pouvons trouver sur place et ils changent très souvent »<sup>123</sup>.

121 - En 2012 avec le départ des représentants de l'État de la région de Gao qui était sous contrôle de groupes indépendantistes et d'autres, les populations ont mis en place des comités de crise regroupant des représentants des leaders traditionnels et religieux, de la jeunesse et des femmes. Ces comités étaient une interface de discussion avec les AANE mais également les acteurs humanitaires intervenant dans la zone.

122 - Entretien avec un acteur humanitaire rencontré à Mopti, 26 septembre 2020

123 - Entretien avec un acteur humanitaire rencontré à Bamako, le 5 octobre 2020

## 9. PISTES DE SOLUTIONS SUSCITANT L'ENGAGEMENT DES AANE AUTOUR DES QUESTIONS DE L'ACCÈS HUMANITAIRE

Plusieurs pistes de solutions ont été suggérées par les personnes rencontrées lors de nos entretiens. D'abord, la majorité s'est focalisée sur le fait de travailler à rassurer les AANE, pour lever la suspicion vis-à-vis des humanitaires et créer la confiance. Cela à travers des campagnes de sensibilisation /formation des leaders communautaires et/ou de groupes armés accessibles, sur les principes humanitaires, le mandat des organisations d'aide, le DIH/DH, le rôle et la responsabilité de partie au

conflit, dans l'opération d'aide humanitaire.

Ensuite, les partenaires ont insisté sur la dimension communautaire des interventions. Il s'agira de mettre en place des mécanismes de répliquabilité des bonnes pratiques et de redevabilité dans la délivrance de l'aide. Ce qui a pour effet de créer une sorte de confiance entre acteurs/partenaires mais aussi une émulation entre les différents groupes d'acteurs armés impliqués et qui sont le plus souvent adossés à ces communautés.

Enfin, il conviendrait de développer des approches innovantes en matière de formation des AANE en les impliquant eux-mêmes dans le processus d'apprentissage et de diffusion des droits humains pour faciliter l'accès aux populations dans le besoin. Il s'agira de former un pool de formateurs au sein de ces groupes armés sur le droit international humanitaire et leur donner les ressources et le mandat de la diffusion des connaissances acquise au niveau de leur base respective.



## 10. PISTES DE SOLUTIONS POUVANT PERMETTRE DE RENFORCER L'ACCÈS DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES AUX PERSONNES DANS LE BESOIN INDEPENDAMMENT DU CONFLIT ARME.

Les acteurs/partenaires rencontrés ont insisté sur quatre (4) principales pistes de solutions pour renforcer l'accès des organisations humanitaires aux personnes dans le besoin. Ces pistes de solutions sont les suivantes :

### 1. Le respect des principes humanitaires dans la délivrance de l'aide.

Avant toute intervention des organisations humanitaires sur le terrain, elles devraient donner des gages de bonne application des principes du droit international humanitaire notamment l'impartialité et la neutralité vis-à-vis des acteurs en conflit sur le terrain.

### 2. La redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires

Les acteurs humanitaires devraient individuellement rendre compte et répondre de leurs actions vis-à-vis des bénéficiaires. Au-delà recueillir les observations de ces derniers sur les approches et les impliquer dans le processus de mise en œuvre et de suivi des projets humanitaires. C'est ainsi qu'il saisir l'occasion de mieux comprendre les motivations et l'architecture et les sources de pouvoirs de ces acteurs armés pour espérer conduire un dialogue humanitaire plus efficace comme l'a souligné M. Pascal Bongard<sup>124</sup>

### 3. L'assistance sur le principe de « Ne Pas Nuire ou Do No Harm »

Ce principe qui est un des fondamentaux de l'action humanitaire devrait constituer un préalable aux actions. Il s'agira de faire de bonnes analyses des dynamiques conflictuelles dans les zones d'intervention et mesurer les risques qui peuvent faire que l'intervention ne se transforme pas en source de conflits entre les communautés. A ce principe, il faudrait ajouter la neutralité et l'impartialité dans les stratégies d'intervention.

124- Présentation des résultats de l'étude de cas sur les pratiques et interprétations des normes humanitaires par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) à la communauté humanitaire et autres parties prenantes à Bamako, le 25 au 29 Juillet 2021/Pascal Bongard, coordonnateur principal de la recherche à L'Appel de Genève.



#### **4. L'identification des leaders communautaires et personnes ressources**

Surtout dans les zones à haut risque pour le personnel humanitaire, il conviendrait de

s'appuyer sur des ressources locales bien ciblées à l'esprit ouvert pour assurer l'interface avec les acteurs armés non étatiques et les acteurs/partenaires. Les leaders religieux ont souvent de fortes

influences sur les AANE et peuvent s'investir dans la recherche de solution pour améliorer l'accès aux populations dans le besoin au niveau de leur localité.

# 11. ACTIONS POUR UN PLAN DE FORMATIONS DESTINÉ AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS SUR LE RESPECT DE L'ACCÈS HUMANITAIRE

Les principaux domaines de renforcement des capacités des acteurs pour améliorer l'accès humanitaire dans les régions sont : l'information / sensibilisation de tous les acteurs, la formation, la négociation et le dialogue entre les parties, le plaidoyer / lobbying, la capitalisation et la formulation des politiques et stratégies d'intervention.

## 11.1. Information / sensibilisation pour le changement de comportement des acteurs

La rubrique IEC/CCC de plan devra mettre en avant les aspects méthodologiques innovants de la communication visant un changement de comportement des acteurs face au cycle de la violence. La co-construction des messages avec les cibles et les créneaux de diffusion doivent être au centre des mécanismes et moyens de production : « Quel message, pour quelle cible

et pour quel résultat ». Par exemple un message destiné à la protection de l'éducation ne serait pas le même que celui sur les violences basées sur le genre.

## 11.2. Formation des AANE

La formation sur les DIH et les DH des acteurs a jusqu'ici mis le focus sur les élites combattantes ou les leaders des organisations de la société civile au détriment du personnel combattant et des groupuscules affiliés. A ce niveau, il conviendrait d'une part de former des pools de formateurs régionaux et locaux et d'autre part cibler des groupuscules affiliés aux organisations d'AANE qui sont le plus souvent incriminés les exactions de masse des populations.

On pourrait également envisager dans le cadre de la formation- recherche participative avec les organisations de la société civile la

documentation de certaines thématiques du DIH en relation avec les types de violence constatée dans la région.

Les enquêtes auprès des acteurs/partenaires au cours de cette étude sur la négociation et le dialogue avec les AANE ont conclu au fait que non seulement chaque acteur humanitaire avait sa propre démarche mais aussi que dans certains cas il apparaît difficile voire impossible d'entamer des discussions sur l'accès avec les groupes radicaux. Et pourtant, il semble que cela soit possible sous peine de respecter un certain nombre de conditions parmi lesquelles, on peut noter :

- le temps plus long pour créer la confiance entre acteurs humanitaires et groupes dits radicaux ;
- l'analyse de la nature de l'action humanitaire avec les desideratas des AANE ;

- la fidélisation d'agents relais et/ou de personnes ressources ayant une bonne connaissance de ces acteurs ;
- les garanties de neutralité, d'impartialité et surtout ne pas se servir de l'action humanitaire pour perpétrer et/ou collaborer à des activités de représailles contre les groupes d'occupation ;
- etc.

Ce qui nous amène à conclure sur le fait que l'ensemble de ces actions visant la négociation avec les AANE et de façon générale avec l'ensemble des parties prenantes au conflit devrait s'inscrire dans une démarche de plaidoyer/lobbying en direction non seulement des acteurs qui semblent constituer une sorte de blocage des activités humanitaires mais aussi des décideurs technique et politiques nationaux et des partenaires techniques financiers du secteur.

### 11.3. Plaidoyer et lobbying

Mais il y a des préalables pour ce faire. D'abord former, il s'agira de former les équipes des projets humanitaires sur

les techniques de conception, de mise en œuvre et de suivi du plaidoyer, ensuite faire porter le projet par les organisations et acteurs communautaires et enfin accompagner le processus en termes d'initiative endogènes à soutenir en faveur d'un meilleur accès humanitaire.

### 11.4. Renforcement des capacités de résilience des communautés

Un point non moins important de ce renforcement des capacités de résilience des acteurs communautaires est celui relatif à la connaissance des documents de stratégie et politique comme le pense le partenaire OCHA qui soutient « qu'il est impératif de renforcer les stratégies d'acceptation et le maintien du dialogue avec les leaders communautaires pour renforcer l'approche communautaire d'acceptation de l'action et des acteurs humanitaires au Mali ».125

Le plus souvent, les partenaires ont tendance à placer les communautés dans une situation d'assistance, alors que celles-ci peuvent construire et/ou s'impliquer dans un processus

endogène de résilience pour faire face aux contraintes d'accès dans leur zone. Un élu de la commune de N'tillit dans la région de Gao nous a confié qu'au lieu d'inscrire sa commune dans la cartographie des zones rouges d'accès difficile, les partenaires pouvaient simplement leur demander qu'elles étaient les solutions des communautés pour assister les groupes vulnérables dans le besoin.

En effet, selon ce responsable toute réponse humanitaire qui n'engage pas les responsables locaux est considérée comme un instrument de déstructuration du tissu social qui contribuera à maintenir les bénéficiaires dans une situation de dépendance permanente.

### 11.5. Capitalisation des expériences des acteurs intervenant dans l'accès humanitaire

Parmi les axes prioritaires du présent plan de formation, on retiendra un dernier point celui relatif à la capitalisation de l'expérience partageable sur l'accès humanitaire dans ces deux régions. En effet, plusieurs initiatives sont en cours

en matière d'amélioration de l'accès humanitaire dans les deux régions. On peut citer le cas du CICR qui engagement des ressources locales pour des formations sur les DIH dans les zones réputées difficiles d'accès comme Youwarou et Ténékou dans la région de Mopti.

Il y a également le cas de l'ONG Internationale Appel de Genève (AG) qui depuis 2018 travaille avec les AANE et les

organisations de la société civile au Mali et singulièrement dans les régions de Mopti et de Gao à travers des séances de dialogue, ateliers de réflexion, tables rondes et sessions de formation sur des thématiques diverses en faveur de la protection notamment : la conduite des hostilités ; la protection de l'Enfant ; la protection de la mission médicale ; la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le

genre ; La protection de l'héritage culturel ; La négociation de l'Accès humanitaire.

Ces expériences méritent d'être capitaliser pour documenter : les approches, les éléments de succès et les échecs, les enseignants et leçons apprises et autres bonnes pratiques pour outiller les différents acteurs/partenaires dans la quête d'un meilleur accès aux communautés dans le besoin.

Tableau 6 : Plan de renforcement des capacités des acteurs sur le respect de l'accès humanitaire

Domaines	Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Durée /période			Cibles	Partenaires
			Court terme 2ans	Moyen terme 4 ans	Long terme 5 ans et plus		
IEC/CCC	Sensibiliser les textes du DIH et des DH	Nombre de séances	X			AANE Acteurs à la base affiliés aux AANE ONGs nationales et autres organisations de la société civile Leaders communautés Réseau des Personnes ressources	
		Rapport d'activités				Organisations de la société civile AANE et leurs bases Réseaux de personnes ressources	Médias de proximité Relais sociaux et autres réseaux de communicateurs traditionnels
Formation	Evaluer les besoins de formations des acteurs/partenaires Former le personnel de l'AG sur le plaidoyer/lobbying	Rapport d'étude diagnostique des besoins	X			AG et ses partenaires financiers	Bureau des prestataires
		Rapport de formation	X				

Négociation et dialogue	Mettre en place de nouvelles plateformes de négociation inter acteurs pour des solutions d'accès aux localités difficiles.	% d'accords signés et mis en œuvre	X	X	X	X	AANE	Autorités administratives locales et régionales
	Soutenir les initiatives et projets innovants des acteurs/partenaires en matière d'accès humanitaire						Autorités coutumières	Acteurs sécuritaires nationaux et partenaires du Mali
Plaidoyer	Concevoir un projet de plaidoyer en faveur d'un meilleur accès des acteurs humanitaire aux communautés	Document de projet	X				Organisations de la Société civile Leaders Organisations communautaires à la base de jeunes et de Femmes	Acteurs humanitaires
	Plaidoyer en faveur des humanitaires auprès des leaders des AANE signataire de l'accord de paix et des groupes dits radicaux.							





## 12. VERIFICATION DE QUELQUES HYPOTHESES DE RECHERCHE

A l'entame de la présente étude sur les perceptions des AANE et des communautés sur l'accès humanitaire nous avons formulé quatre (4) hypothèses à vérifier au cours de nos échanges avec les différentes personnes à enquêter.

La première était relative la satisfaction des besoins humanitaires de base des populations par les structures et services techniques étatiques. Les différentes réponses font état de l'insuffisance des infrastructures et équipements sociales et de la destruction de ces moyens par les AANE pour affaiblir les positions de l'Etat dans les zones de conflit. L'absence des services techniques de l'Etat aggrave cette situation qui aux yeux des communautés est interprétée comme un abandon de l'Etat qui dans

certains cas n'arrive même pas à assurer les services sociaux de base aux communautés dans le besoin.

La seconde hypothèse concerne l'accès aux populations vulnérables. Le plus souvent l'accès est négocié par les différentes parties impliquées dans les hostilités et selon chacun sa zone d'influence. L'accès humanitaire aux communautés dans le besoin est devenu une « pomme de discorde » discutée selon les enjeux des acteurs. Pour certains il procède d'une construction d'image pour justifier leur présence en tant qu'acteur incontournable dans les discussions et pour d'autres il s'agit de tirer les dividendes des actions humanitaires. Bref tous sont d'accord pour participer aux efforts d'amélioration de l'accès mais au-delà chacun

des acteurs à son propre agenda pour tirer un meilleur parti dans les échanges inter acteurs. Ce qui explique le fait de mettre un accent particulier sur la sensibilisation et la formation de toutes les catégories d'acteurs.

La troisième hypothèse qui est en lien avec l'observance des textes nationaux et des principes du DIH et des DH, montre que les AANE, les Groupes d'auto-défense et même l'armée nationale commettent des cas de violences sur les communautés et par ricochet sur le personnel humanitaire. On constate avec l'aggravation du niveau de violence armée, des restrictions et même des séquestrations du personnel humanitaire sur le terrain. Certains partenaires décident de suspendre les opérations dans la zone pour ne pas être la cible des groupes armés.

### *Encadré 7 : Restriction des mouvements des acteurs humanitaires<sup>126</sup>*

Les conflits entre les GANE ont pour but d'accroître les zones contrôlées. Pour cela de nombreux checkpoints sont mis en place par les acteurs armés. A mesure que les tensions entre groupes armés se sont intensifiées, les humanitaires ont fait l'objet de contrôles poussés et de harcèlements aux checkpoints sur les axes routiers. Ces contrôles n'ont pas donné lieu à des situations d'interdiction d'activité des

humanitaires.

Cependant en juillet 2021, un groupe armé a refusé l'accès à la route du serpent et sur la RN15 dans le cercle de Bandiagara aux humanitaires ainsi qu'à la population civile dans le cadre de ses manifestations contre des accords de « paix » intercommunautaires signés sous l'influence de GANE. Des restrictions de déplacement seraient imposées par les GANE aux acteurs humanitaires ... à cause de la méfiance et des suspicions de collusion de civils ou humanitaires avec les forces armées.

La dernière hypothèse de cette étude tente de vérifier la motivation des AANE quant à la satisfaction des besoins des populations qu'ils prétendent le plus souvent défendre ou c'est tout simplement pour agrandir leur zone d'influence. A ce niveau également les avis des acteurs interrogés divergent. Pour certains, les acteurs

tendent d'influencer le choix des bénéficiaires de sorte que ça soit leur seule communauté qui soit ciblée et assistée.

Tandis que pour d'autres (une forte majorité des cas) les AANE utilisent l'action humanitaire pour adoucir leur image auprès non seulement des communautés mais aussi faire croire à l'opinion nationale et

internationale qu'ils font plus que l'Etat dans la satisfaction des besoins des populations. Dans ce cas de figure, la gestion des appuis humanitaires se fait selon des principes et des règles que les AANE édictent selon leur vision des problèmes au détriment souvent des principes d'impartialité et /ou de neutralité.

Tableau 7 : Hypothèse de la recherche

Hypothèses	Oui	Non	Justifier votre réponse
Les besoins humanitaires de base des populations civiles sont-ils couverts par les structures et services étatiques ?		X	Les infrastructures sociales publiques de base sont insuffisantes et ne sont pas tolérées par les AANE qui les saccagent dans de nombreuses localités du pays notamment les régions du Nord.
			Absence des services techniques de l'Etat sur le terrain
			Certaines zones dont l'accès est très difficile (delta central du Niger, zones frontalières).
Les acteurs en conflits permettent-ils un accès aux populations pour la satisfaction de leurs besoins de base dans un cadre humanitaire ?	X		A condition que toutes les parties, notamment étatiques, soient informées des zones et acteurs visés. Aussi, qu'ils soient informés en temps réel des mouvements et caractéristiques (nombre d'agents par sexe) des agents humanitaires en mission
			Dans certains cas les populations sont soumises à des représailles à travers des blocus (Dinangourou avant Août 2021, Marébougou depuis 6 mois, Farabougou depuis 1 an, etc).

<p>Le personnel humanitaire peut-il acheminer des secours aux populations en détresse dans les zones sous contrôles des forces armées en dépit de toutes les dispositions réglementaires nationales et internationales en matière de droit humanitaire?</p>	<p>X</p>	<p>Lors des opérations les humanitaires suspendent leurs interventions dans la zone pour ne pas s'exposer, notamment aux tirs croisés et pour éviter de paraître comme proche d'une des parties prenantes du conflit (mise en cause du principe de Neutralité).</p>
<p>Les relations entre les acteurs humanitaires et les acteurs armés (Etatiques et non étatiques) sont-elles toujours orientées vers la couverture des besoins des communautés ou sont –elles influencées par les prises de positions des acteurs de terrain ?</p>	<p>X</p>	<p>Certains acteurs tentent d'influencer le choix des bénéficiaires de sorte que ça soit leur seule communauté qui soit ciblée et assistée.</p>

## 13. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 13.1. Conclusions

L'intensification de la violence dans des localités des régions de Mopti et de Gao, à l'instar d'autres régions du pays, rend difficile et complexe la problématique de l'accès humanitaire avec une incidence et une ampleur différentes selon la catégorie d'acteur qui contrôle la zone. L'évolution des dynamiques conflictuelles avec, en toile de fond, la spirale de violence qui implique les populations civiles, tant acteurs que victimes, limite les possibilités d'intervention.

Les acteurs de la violence sont multiples et dans certains cas, peu structurés. Ainsi, pour les acteurs humanitaires, la négociation de l'accès passe par l'adaptation des stratégies, le développement des connaissances sur le contexte et le maintien d'une communication continue avec tous les acteurs y compris les groupes armés dits radicaux.

### 13.2. Recommandations

Au cours de la présente étude, il est ressorti qu'il n'existe pas de recette toute faite pour

améliorer l'accès humanitaire vers les populations dans le besoin. Dans la région de Gao, l'accès est difficile mais encore possible dans la quasi-totalité des localités. Par contre dans la région de Mopti, l'accès reste très difficile pour certains acteurs qui n'ont pas encore une bonne connaissance des dynamiques et des spécificités locales. Il s'agirait de faire une analyse approfondie et impliquer l'ensemble des acteurs/partenaires locaux dans les plans de réponse humanitaire.

Dans un contexte caractérisé par la recrudescence de la violence notamment dans le centre du pays et la croissance des besoins humanitaire, la négociation de l'accès demeure un enjeu capital.

Compte tenu des importants efforts financiers déployés pour lutter contre l'insécurité et la diminution des ressources consacrées à la satisfaction des besoins humanitaires de plus en plus croissant dans les deux régions, il convient pour les partenaires de revoir les

stratégies d'accès afin d'améliorer la qualité de l'offre de service. Les acteurs /partenaires ont formulé un certain nombre de recommandations visant à relever les différents défis rencontrés dans la conduite des actions aux bénéfiques des communautés victimes de cette insécurité. Il s'agirait de :

1. Sensibiliser davantage les communautés sur les principes humanitaires. Cela passe également par la poursuite des efforts d'explication pédagogique sur la compréhension et l'acceptation des règles existantes, dont les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels mais aussi des pratiques coutumières du DIH (Droit international humanitaire). Il est ressorti des entretiens et l'analyse des documents que l'adhésion des populations et des AANE à laide « ne peut être obtenue que par une meilleure compréhension des actions, approches

et objectifs de l'aide humanitaire. »<sup>127</sup>.

En effet, parmi les moyens préventifs de mise en œuvre du droit humanitaire, on distingue l'obligation qu'ont les états de diffuser ce droit, de former du personnel qualifié en vue de faciliter son application et de traduire les textes conventionnels.<sup>128</sup>

2. Analyser régulièrement les perceptions des communautés sur l'action humanitaire. L'action humanitaire peut être perçue dans certains contextes, comme un prolongement de l'action militaire menée dans le cadre du contre-terrorisme dans le sahel et, à ce titre, susciter des réactions de rejet.
3. Maintenir l'accès humanitaire dans les localités qui échappent au contrôle de l'État. Les acteurs humanitaires ont fourni d'importants efforts afin d'assurer une présence humanitaire au niveau des localités se trouvant actuellement sous contrôle d'AANE.

Ces efforts doivent être poursuivis, et cela passe par le maintien des portes d'entrée, notamment les autorités traditionnelles et autres acteurs communautaires pour la négociation de l'accès humanitaire dans lesdites localités.

4. Négocier l'accès sans donner l'impression de se substituer à l'État. Dans le cadre de la négociation de l'accès humanitaire, l'un des plus importants défis auxquels sont confrontés les acteurs est celui de pouvoir trouver un équilibre entre la nécessité de réponse humanitaire et le risque de se substituer à l'État. Comme il a été observé au cours de l'étude, la négociation de l'accès humanitaire dans les localités où l'État est peu ou pas présent est parfois perçue par les acteurs locaux comme une substitution des ONG à l'Etat, et contribuant à donner une légitimité au discours contestataire de la présence de l'État. Les acteurs humanitaires doivent donc agir tout

en restant attentifs à de telles perceptions.

Dans la plupart des localités à l'étude, l'absence de l'État et/ou son incapacité à répondre à certains besoins élémentaires des populations est perçue comme un abandon.

Ce sentiment est partagé par d'autres observateurs du contexte malien comme International Crisis group<sup>129</sup> qui écrivait déjà en 2016 ceci : « Alors que toute l'attention est concentrée sur le Nord du Mali, le centre du pays, délaissé par l'Etat, est en proie à une montée inquiétante des violences armées. La gestion des ressources naturelles y suscite de multiples conflits que l'administration et les élites traditionnelles ne parviennent pas à réguler. Depuis plusieurs mois, une insurrection invoquant le jihad instrumentalise le discrédit qui frappe les pouvoirs publics pour étendre son influence. L'Etat et ses représentants sont chassés des zones rurales. Mais la violence prend aussi d'autres formes : les règlements de compte, le banditisme, et les milices d'autodéfense se développent ».

127 - Acteur international rencontré à Bamako, 3 octobre 2020

128 - Droit international humanitaire/ Réponses à vos questions/CICR avril 2003

129 - International Crisis Group/ Mali central : fabrique d'une insurrection ? Rapport Afrique N°238 | 6 juillet 2016



Les acteurs humanitaires sont, dans un tel contexte, perçus comme des remplaçants de l'État. Dans un rapport de Refugees International, publié en décembre 2019, il est indiqué notamment que dans certains cas de besoin d'assistance, « le gouvernement et la communauté attendent, chacun de son côté, que l'autre intervienne ». Le rapport ajoute que « dans la grande majorité des cas, c'est la communauté internationale qui cède en premier et qui intervient pour éviter que la situation ne s'aggrave. »<sup>130</sup>

Le cas de figure cité par M. Boubacar Ba<sup>131</sup> un peu plus haut concernant le projet de développement pastoral dans la zone de Kounari, dans le cercle de Mopti illustre parfaitement cette volonté d'écarter l'Etat dans la mise en œuvre des actions entre certains partenaires et les groupes dit djihadistes. Il faut rappeler que les collectivités sont une part intégrante de l'Etat et à ce titre les appuis s'inscrivent dans le cadre légal de l'Etat.

**5.** Établir des modes de communication réguliers avec les acteurs locaux. Les acteurs humanitaires doivent maintenir un contact et une collaboration constants avec les autorités locales (maires, conseils communaux, les chefs de villages, les chefs de fractions et leurs conseillers) ainsi que des leaders reconnus dans les zones d'intervention. Cette communication permanente permet d'éviter les mauvaises interprétations des actions et facilite également la prévention des risques sécuritaires dans un contexte d'instabilité sécuritaire.

**6.** Promouvoir les politiques et pratiques destinées à renforcer le respect du droit international humanitaire. Les acteurs humanitaires doivent poursuivre les efforts qui visent à mieux faire comprendre les politiques et pratiques liées à l'accès humanitaire, et ce, à tous les niveaux, y compris

étatiques. Il s'agirait par exemple d'envisager des rencontres avec l'ensemble des représentants des acteurs régionaux et locaux pour faire les comptes rendus des rapports de la situation humanitaire tenue par les clusters protection et par des organisations nationales et internationales de défenses des droits de l'Homme.<sup>132</sup>

**7.** S'appuyer sur des ONG locales présentes dans les localités difficiles : Étant donné les risques en matière de sécurité dans certaines localités, les ONG locales qui y sont présentes ont un double avantage : elles connaissent l'environnement dans lequel elles opèrent et sont moins exposées au risque d'enlèvement que les acteurs étrangers.

On pourrait s'appuyer sur l'exemple de l'ONG ODI Sahel<sup>133</sup> à Mopti qui a mis des Comités locaux pour 'application de la résolution 1325 des

130 - Lamarche, A. (2019, décembre 2018) - Crise humanitaire au Mali : surmilitarisée et occultée. *Refugees International*. <https://reliefweb.int/report/mali/crise-humanitaire-au-mali-surmilitaris-e-et-occult-e>

131 - Boubacar Ba, chercheur au Centre d'analyse sur la gouvernance et la sécurité au Sahel. Interview avec Mondafrique 12 octobre 2021

132 - Commission Nationale de Défense des Droits de l'Homme du Mali (CNDH), Division des droits de l'homme et de la Protection de la MINUSMA – Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Mali (DDHP-HCDH Mali), le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH).

133 - ODI Sahel (Organisation pour le Développement Intégré au Sahel) / Sévaré Mali. Tél : (223) 21421037 [odisahel2@gmail.com](mailto:odisahel2@gmail.com)

Nations Unies et qui sont fonctionnels même dans les cercles dits inaccessibles comme Youwarou et Ténenkou pour négocier et dialoguer avec les acteurs (y compris les AANE) pour faciliter l'accès humanitaire. Ces ONG nationales ont développé des capacités de gestion des risques et un capital confiance qui font qu'elles sont acceptées par les acteurs radicaux.

**8.** Renforcer les mécanismes de partage d'informations entre les ONG sur l'accès humanitaire. Afin d'identifier les bonnes pratiques, ou à l'inverse celles qu'il faut éviter, les acteurs intervenant dans les localités difficiles pourraient échanger des informations sur les bonnes ou mauvaises pratiques en matière de négociation de l'accès humanitaire. Ces informations pourraient être rassemblées dans une base de données à la disposition de tous les acteurs humanitaires.

**9.** En effet, des efforts remarquables de capitalisation des informations sur les aspects protection ont été faits en terme de

collecte des informations mais force est de reconnaître que beaucoup reste à faire en terme de partage de données et de couverture de l'action compte tenu de la diversité des thématiques, du niveau des ressources et de l'immensité des zones à couvrir.

**10.** Associer les populations à tous les niveaux. Afin que les actions entreprises correspondent aux réelles aspirations des populations, les acteurs humanitaires devront s'assurer que celles-ci sont associées aux initiatives prises dans leurs régions, et ce aussi bien dans l'évaluation des besoins, dans la conception des programmes/projets/activités, que dans leur mise en œuvre impliquant le suivi et l'évaluation. Cette implication suppose la participation communautaire dans les projets et programmes humanitaires.

Certains espaces initiés par les communautés pourraient aussi servir de plateforme pour les acteurs humanitaires pour non seulement dialoguer

avec les AANE et les communautés sur l'offre de service humanitaire. Par exemple l'espace créé autour de la « Charte communautaire inclusive pour la paix, la sécurité et le développement dans la région de Mopti »<sup>134</sup> regroupant toutes les légitimités coutumières et religieuses, les représentants des chambres consulaires, de la société civile, toutes les communautés confondues, coalition des partenaires pour la recherche de la paix et de la réconciliation est le forum idéal pour diffuser les informations sur la mission humanitaire et recenser les besoins des communautés.

**11.** Renforcer et promouvoir les solutions existantes en matière de communication efficace dans la gestion des actions civilo-militaires.. Sans pouvoir mettre fin à ce types d'actions, il est nécessaire de trouver des moyens d'explication pédagogique et de sensibilisation (cela passe par l'organisation, comme on l'observe dans certains cas, de causeries-débats, de messages radiodiffusés mais aussi d'intégration d'une dimension formation sur la

134- Charte communautaire inclusive pour la paix, la sécurité et le développement dans la région de Mopti fait à Mopti le 22 septembre 2021.

question) à l'endroit des communautés et, dans la mesure du possible, pour les AANE) sur les mandats et les principes humanitaires en faveur de tous les partenaires.

Dans la région de Mopti, cette communication entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et leurs partenaires (comme la MINUSMA) et les communautés existe mais elle mérite d'être renforcée. On peut citer la rencontre à Sofara le 16 décembre 2020 entre la MINUSMA et la population pour accélérer les actions de cohésion sociale.<sup>135</sup>

Afin de déconstruire les idées reçues autour des forces armées partenaires du Mali Mme Fatou THIAM dira aux populations que « La MINUSMA n'est pas votre

ennemi. Notre mission est de vous accompagner à aller vers la réconciliation et la paix. La MINUSMA est en faveur du respect et de la protection des droits de l'homme, et de la protection des civils pour revaloriser la cohésion sociale d'antan qui a tant marqué l'histoire du Mali. C'est pourquoi, nous sommes venus aujourd'hui à votre rencontre pour mieux nous imprégner de votre réalité, soutenir vos initiatives locales en faveur de la cohésion sociale et vous encourager à trouver ensemble les solutions aux problèmes de vos communautés ».

**12.** Maintenir et renforcer l'approche sensible au conflit. De nombreuses localités de l'étude à Mopti et dans une moindre mesure à Gao connaissent des conflits locaux qui mettent en

conflit des groupes sociaux souvent sur fond de compétition et de rivalités. Intervenir dans de tels contextes implique d'avoir une bonne connaissance des dynamiques sociales au niveau local. La négociation de l'accès peut surtout souvent induire, au niveau de la perception des autres acteurs, un changement dans les rapports et renforcer le sentiment de stigmatisation de certaines communautés. L'analyse des conflits dans les zones d'intervention des acteurs doit être une activité continue et indispensable dans le cadre de l'accès humanitaire.<sup>136</sup> Il s'agira d'approfondir les connaissances des acteurs humanitaires sur les dynamiques locales.

135 - La Cheffe du Bureau régional de la MINUSMA, Mme Fatou THIAM, et le commandant de la Force de la MINUSMA, le Général Dennis GYLLENSPORRE, ont été reçus par le premier adjoint au Maire de la Commune de Fakala, en présence d'une cinquantaine de personnes, incluant des leaders communautaires et traditionnels du village de Sofara, situé dans ladite commune du cercle de Djenné.

136 - Portraits Croisés /Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans les cercles d'Ansongo, Bourem et Gao / IMRAP et Interpeace 2018. Publié en octobre 2018 avec le soutien du Canada

## 14. ANNEXES

### 14.1. ANNEXE N°1 : Echantillon des entretiens réalisés

Tableau 7: Structures/ personnes rencontrées à Bamako/ Mali :

	Bamako	Mopti	Gao
Structures/ personnes rencontrées à Bamako/ Mali :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONG nationales et internationales</li> <li>• Groupes armés (CMA et Plateforme)</li> <li>• Département droits de l'homme de la MINUSMA</li> <li>• Groupes d'autodéfense</li> </ul>			
Autorités locales (adjoint au maire, préfet, élus locaux,)		17	13
Acteurs humanitaires	15		
Organisations internationales (urgence)		20	10
Nombre d'entretiens individuels AANE		39	32
Répartition F/H entretiens individuels (Communautés)		47 12 femmes/ 35 hommes	39 17 femmes/ 22 hommes
Focus group		1 société civile 1 ANNE	1 société civile 1 ANNE
Appartenance communautaire		Peul : 64 Dogon: 11 Arabes : 10 Peul : 10 Songhay : 1 Autres : 27	Songhay : 54 Kel Tamasheq : 15 Arabes : 10 Peul : 10 Autres : 5
Total Personnes interviewées		138	94

## 14.2. ANNEXE N°2 : Cartographie des ONG actives dans les régions de Mopti et de Gao

Tableau 8 : Organisations par clusters et par cercles/Région de Mopti<sup>137</sup>

Région	Cercle	Abris et NFI	Coordination	Eau, Hygiène et Assainissement	Education	Nutrition	Protection	Santé	Sécurité Alimentaire
Mopti	Bandiagara	UNHCR, NRC	OCHA	UNICEF	GAAS Mali, CAP, OMAES, SCI, WI, PAM	OMS, UNICEF, PAM	UNFPA, UNICEF, COOPI	YA-G-TU, KJK, Debo Alafia, PADSS II, OMS, MMS, PSI, MSI, Plan International, HRH 2030	World Vision, YA-G-TU, PAM
	Bankass	UNHCR, NRC		UNICEF	GAAS Mali, CAP, OMAES, WI, World Vision, PAM	OMS, UNICEF, COOPI, Muso, PAM	UNICEF, World Vision, IRC, COOPI	OMS, YA-G-TU, PSI, Muso, MSI, Plan International, KJK, HRH 2030	Tearfund, YA-G-TU, ODES Mali, PAM
	Djenne	NRC			NRC, UNICEF, ASG, AKF, SFCG	OMS, UNICEF, COOPI, SCI, PAM	UNICEF, COOPI	OMS, YA-G-TU, PSI, MSI, SCI, KJK, Debo Alafia, Albarka, AMPPF, HRH 2030	World Vision, YA-G-TU, PAM
	Douentza	UNHCR, NRC	UNHAS, OCHA		GAAS Mali, CAP, OMAES, WI, PAM	OMS, MSF-E, UNICEF, ACTED, PAM	UNFPA, UNICEF, DRC, COOPI	CISV, MSF-E, PSI	LIVIA, World Vision, CISV, IRC, PAM
	Koro	UNHCR, NRC	OCHA	UNICEF	NRC, UNICEF, SFCG	OMS, World Vision, UNICEF, ACTED, PAM	UNFPA, UNICEF, World Vision, DRC, COOPI	OMS, ACTED, YA-G-TU, PSI, KJK, HRH 2030	World Vision, YA-G-TU, PAM
	Mopti	UNHCR, NRC	UNHAS, OCHA	Action Mopti, UNICEF	NRC, UNICEF, CAP, ASG, AKF, SCI, SFCG, PAM	OMS, FAO, UNICEF, COOPI, SCI, PAM	UNICEF, KANUYA, UNFPA, SCI, COOPI	OMS, PSI, MSI, SCI, Plan International, HRH 2030, YA-G-TU, KJK, Debo Alafia, Albarka, AMPPF, PADSS II	World Vision, CRS, Caritas Mali, YA-G-TU, ALPHALOG, ASG, CSPEEDA, GARDL, TASSAGHT, PAM
	Tenenkou	UNHCR, NRC	OCHA		NRC, UNICEF, CAP, PAM	OMS, UNICEF, PAM	UNICEF, POD, COOPI	YA-G-TU, PSI, MSF-F, AMPPF	World Vision, CARE International, IRC, PAM
	Youwarou	UNHCR, NRC	OCHA			OMS, UNICEF, PAM	UNICEF, POD, COOPI	YA-G-TU, PSI	

Tableau 9 : Organisations par clusters et par cercles/Région de Gao

ORGANISATIONS PAR CLUSTERS ET PAR CERCLES									
Région	Cercle	Abris et NFI	Coordination	Eau, Hygiène et Assainissement	Education	Nutrition	Protection	Santé	Sécurité Alimentaire
Gao	Ansongo	UNHCR	OCHA	HELP	GRADE, NRC, UNICEF, CAP, EDC, HI, PAM	OMS, FAO, MSF-E, UNICEF, PUI, PAM	UNFPA, DRC	MSF-E, UNFPA, PUI, ACF-E, HELP	ACF-E, DNA, Consortium NOHO-CRADE-ASDN-GARDEL, TASSAGHT, ACTED, SCI, PAM, NRC
	Bourem	UNHCR	OCHA	ACF-E	SEAD, NRC, UNICEF, CAP, EDC, HI, PAM	OMS, FAO, CRF, UNICEF, PAM	UNFPA, UNICEF, ATDED, DRC	CRF, UNFPA, HELP	UAVES, ACF-E, ACTED, PAM
	Gao	UNHCR, NRC	UNHAS, OCHA	NRC	GRADE, TASSAGHT, NRC, UNICEF, CAP, EDC, HI, SCI, PAM	OMS, CRM/CRD, UNICEF, PUI, AVSF, HELP, MDM-BE, PAM	UNFPA, UNICEF, ATDED, KANUYA, SCI, TDH, DRC	OMS, UNFPA, PUI, HELP	CRS, Caritas Mali, UAVES, GRADP, ADG, TASSAGHT, ALPHALOG, ASG, CSPEEDA, GARDL, ACF-E, ACTED, SCI, PAM
	Menaka	UNHCR, NRC, ACTED	UNHAS, OCHA	NRC, UNICEF, GARDL	GARI, GARDL, UNICEF, CAP, EDC, HI, PAM	OMS, UNICEF, MDM-BE, PAM	IRC	OMS, MDM-BE	DNA, DROSES, Consortium ASDN&UAVES, Consortium NOHO-CRADE-ASDN-GARDEL, ACTED, IRC, PAM, NRC

137 - OCHA juin 2019/MALI Qui Fait Quoi Où (3W) Présence opérationnelle des acteurs humanitaires

**14.3. ANNEXE N°3 : Description des contraintes d'accès humanitaire<sup>138</sup>**

Contraintes d'accès	Description	Indicateurs possibles
1. Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur, du pays.	Obstacles à la liberté de mouvement empêchant les humanitaires d'accéder aux populations affectées.  Les obstacles peuvent inclure soit des restrictions physiques (telles que des points de contrôle de sécurité), soit des restrictions administratives (par exemple, autorisations de déplacement ou de projet restreintes, imposition arbitraire ou illégale, etc.).	Restrictions physiques
		Difficultés aux checkpoints Fouilles de personnel et de véhicules
		Restrictions administratives Impositions / restrictions liées au type de véhicule utilisé
		Absence ou retard d'autorisations sécuritaires (e.g. security clearance)
		Retards / refus de permis de voyage
		Retards / refus de permis de projet
2. Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées, y compris le refus d'accès des femmes aux services.	Tous les événements et toutes les pratiques qui empêchent les populations affectées d'avoir accès à une assistance et à des services. Celles-ci peuvent inclure des mouvements forcés de population ainsi que des restrictions physiques ou administratives empêchant les populations affectées (ou des individus ou des groupes spécifiques) d'accéder aux services et à l'assistance.	Déplacements forcés de la population hors du lieu de l'assistance
		Personnes forcées involontairement / encouragées à se rendre dans une zone afin de recevoir de l'aide
		Refus du déplacement de la population vers le lieu de l'assistance
		Restriction du mouvement de population
		Retour involontaire au lieu d'origine
		Prévention de l'utilisation des services /assistance
3. Déni de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population).	Refus de reconnaître les besoins humanitaires ou la nécessité d'une réponse et/ou le refus d'assistance à certaines communautés (souvent basé sur un trait de groupe particulier, par exemple l'origine ethnique, la religion leur situation, par exemple avoir été déplacé par un groupe	Déclarations publiques faites sur les besoins humanitaires
		Déclarations privées faites sur les besoins humanitaires (lettres officielles, communication verbale, par exemple)
		Perceptions de la communauté
		Témoignages de la communauté



4. Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires.	Activités armées limitant les mouvements des humanitaires. Combat sol et aérien, violences intercommunautaires, attaques asymétriques, etc. Parfois : absence d'arrangement visant à faciliter le passage des humanitaires au cours des hostilités (corridor humanitaire, pause humanitaire etc.)	Retrait du personnel
		Suspension des activités humanitaires
		Retards dans les missions directement dus aux activités de conflit.
		Retards résultant de dommage
5. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée économiquement. (Criminalité)	Violence motivée économiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Peut inclure des vols et des pillages de l'assistance humanitaire.	Vol ou pillage de biens humanitaires (véhicules, articles de secours, etc.)
		Cambriolage
6. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée politiquement.	Violence motivée politiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Cela peut inclure des menaces de violence, de coercition et des pillages de l'assistance humanitaire	Attaques contre des travailleurs humanitaires
		Menaces contre les travailleurs humanitaires
		Arrestation ou détention arbitraire de membres du personnel
		Intimidation du personnel humanitaire
7. Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires Environnement physique et manque infrastructures	Interférence directe (généralement d'acteurs politiques ou militaires) avec des activités humanitaires pendant ou après leur mise en œuvre. Peut inclure la pression pour les humanitaires d'opérer dans une zone géographique spécifique ou que l'assistance humanitaire soit liée à une cause politique ou militaire spécifique	Limitation ou interdiction de mener certaines activités (par exemple : éducation)
		Détournement de l'aide (e.g. pillage d'un convoi pour éviter qu'il aille à une population)
		Interférence avérée ou non dans la sélection des bénéficiaires
		Perturbation/interruption des activités humanitaires en cours
		Pillages pré ou post-distribution
		Interférence dans les modalités opérationnelles (e.g. mode de transport, etc.)
8. Présence de mines et / ou d'engins non-explosés	Mines, engins explosifs improvisés, armes à sous munitions et autres munitions non explosées limitant la circulation de matériel, de biens et de personnel, ou empêchant les activités humanitaires.	Présence suspectée/signalée de mines dans une zone
		Augmentation des incidents
		Perception d'une possible augmentation (en raison de la présence de certains acteurs dans une zone)
9. Environnement physique et manque infrastructures	Obstacles liés au terrain, au climat et au manque d'infrastructures, telles que routes, ponts et pistes d'atterrissage	Etat de l'infrastructure physique
		Événement climatique ou autre affectant temporairement l'infrastructure

#### 14.4. ANNEXE N°4 : Index bibliographique

1. Thiam, A. (2017, mars). Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée. Centre pour le dialogue humanitaire/ Institut du Macina <https://www.hdcentre.org/fr/updates/nouvelle-publication-centre-du-mali-enjeux-et-dangers-d'une-crise-négligée>
2. Egeland, J. & Harmer, A et Stoddard, A. (2011) Demeurer et accomplir - Bonnes pratiques pour les acteurs humanitaires dans les environnements de sécurité complexes. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)
3. Ag Youssouf, I., Bouhleb, F., Marty, F., et Swift, J. (2011-2012), Etude sur les stratégies de développement économique et social des régions Nord du Mali. République du Mali, présidence de la République, Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le Nord du Mali (PSPSDN).
4. Allegrozzi, I. et Ford, E. (2013). Mali : reconstruire la mosaïque/ Perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord. Oxfam, Handicap International, Wildaf Mali.
5. Bøås, M. (2012). « Castles in the Sand: Informal Networks and Power Brokers in the Northern Mali Periphery », in Utas, M (ed), African Conflict and Informal Power: Big Me and Networks. London: Zed Books, pp. 119-134.
6. Bøås, M and L-E Torheim (2013), « The Trouble in Mali: Corruption, Collusion, Resistance », Third World Quarterly, Vol 34, No 7, pp. 1279-1292.
7. Bouhleb-Hardy, F. (2007). Rôle et impact de la décentralisation comme instrument de gestion des conflits (de 1990 à 2006) au Nord-Mali. AFD-PRS.
8. Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), April 2012 Humanitarian Bulletin,
9. Calame, P. et Goasmat, K. (2013). Le Mali, de la crise à la refondation : stratégie de sortie de crise et proposition de refondation. Mission d'appui à la présidence malienne, Union européenne, Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), Arga Mali, Arga régional, Espace Djému.
10. Ganame, N. et Canney, S. (2014). Réconciliation et reconstruction post-conflit dans le Gourma-Malien. Vers un processus d'identification et mise en œuvre des mesures à mener. The WILD Foundation & The International Conservation Fund of Canada. Bamako.
11. Gaulme, F. (2013). Mali : une contribution de la recherche française et européenne. Document de travail n°136, séminaire AFD, vendredi 12 avril 2013.
12. Kristensen, K., et Ba, B. (2013), « Mapping the Views, Interests and Expectations of the Population in Mali ». NOREF Report, April 2013.
13. (2013), Article « Sahel : entre urgence et résilience », Action Contre la Faim.
14. (2013), « Le cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire ». Bamako, Mali.

15. Plan d'urgence pour le Nord pour la période 2013-2014 (PURD).
16. ABA-Rule Of Law. Stratégie de justice transitionnelle au Mali. Analyses découlant des observations et réflexions des structures communautaires et de la société civile. American Bar Association, 2015.
17. JUPREC/Avocats sans frontières Canada (2016, janvier). État des lieux sur la justice transitionnelle au Mali, Bamako-Québec.
18. Autesserre, S. (2011). Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation. Critique Internationale, Presses de Sciences-Po n°51, .153-167
19. Bengaly, A. (2015, novembre). La réforme du secteur de la justice au Mali : enjeux, défis et perspectives, FES Mali, Policy Paper.
20. Lefranc S. (2009) La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle, Droit et Société 73 : 561-589.
21. FIDH-AMDH (2014). Mali: la justice en marche. Analyse des procédures judiciaires portant sur des graves violations des droits humains commises depuis 2012. Paris
22. FIDH-AMDH (2016, février). Mali : la paix à l'épreuve de l'insécurité, de l'impunité et de la lutte contre le terrorisme. Note de situation.
23. Ambassade des Pays-Bas et de l'UE (2015). Les besoins des maliens en matière de justice, vers plus d'équité », Étude de sondages.
24. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et Secrétariat général (2016, mars). Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. PU-RSJ MOA.
25. République du Mali, Commission Vérité, Justice, Réconciliation, « Stratégie d'intervention 2016-2018 », Bamako, Mars 2016.
26. RDDH, Freedom House et l'Association du Barreau Américain, « Documentation & Monitoring des violations des droits humains », Projet conjoint ABA/Roli et Freedom House, violations commises au Mali entre janvier 2012 et décembre 2014 (Phase 1&2), Bamako-Mali, 2015.
27. Solidarités International, Enquête des vulnérabilités des populations retournées de la commune de Gargando, Mai 2016.
28. Van Veen E, Goff D et Van Damme T. (2015, novembre). Au-delà de la dichotomie : accepter le pluralisme juridique au Mali et en réconcilier les composantes. Rapport de la CRU, Netherlands Institute of International Relations 15
29. Bencherif, A. (2019, 15 juin). Récits du conflit entre les Ifoghas et les Imghad. Cahiers d'études africaines. EHESS. 234 | 2019, 427-451
30. Poudiougou, I. et Zanoletti, G (2020, octobre). Fabriquer l'identité à la pointe de la kalache : violence et question foncière au Mali. Revue Internationale des études du développement. 243 <https://www.>

- cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2020-3-page-37.htm
- 31.** Défis et besoins sécuritaires locaux a Mopti et à Gao : de la participation des OSC et des populations dans le processus national de réforme du secteur de la sécurité. Fondation Friedrich E. Stiftung et CERM financé par l'Union Européenne juin 2021.
- 32.** Megan Bastick et Tobie Whitman : Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité / DCAF et The Institute for inclusive Security).2013
- 33.** Cluster Protection Mali / ANALYSE DE PROTECTION OCHA Juillet 2021
- 34.** Plan de réponse humanitaire révisé Mali / Cycle de programmation humanitaire 2020 publié en août 2020
- 35.** Megan Bastick et Tobie Whitman : Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité / DCAF et The Institute for inclusive Security).2013
- 36.** Communiqué de presse MINUSMA Note sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali 1er avril – 30 juin 2021
- 37.** Aperçu des besoins humanitaires /Cycle de programme humanitaire. OCHA Février 2021
- 38.** Plan de réponse humanitaire Mali/ cycle de programmation humanitaire 2021 publié en mars 2021
- 39.** Accès humanitaire au Mali/ Pour des infrastructures sécurisées et fonctionnelles/de Mai à Août 2020
- 40.** Appel de Genève (AG) : Analyse midline du projet : promouvoir la protection des civils par l'engagement des acteurs armes non étatiques et des communautés en faveur du respect des normes humanitaires au mali /Aout 2021 / régions Mopti – Gao
- 41.** Portraits Croisés /Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans les cercles d'Ansongo, Bourem et Gao /IMRAP et Interpeace 2018. Publié en octobre 2018 avec le soutien du Canada.
- 42.** Etude cartographique des conflits dans les régions du centre et du nord du mali/ région de Gao/ avril 2018/ Ministère de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale /Financé par l'Union européenne à travers la subvention du projet Ensemble vers la Réconciliation pour la Paix (ERP) exécutée par le Cabinet CERCAD « Centre d'Études, de Recherches, de Communication et d'Animation pour le Développement ».
- 43.** International Crisis Group/ Mali central : fabrique d'une insurrection ? Rapport Afrique N°238 | 6 juillet 2016

**14.5. ANNEXE N°5 : Liste des personnes et institutions rencontrées**

N° d'ordre	Nom prénoms	Structure/ service	Titre/ fonctions	Contacts Tél, Email)
1	Boua SIDIBE	Oxfam International	Conseiller an Consolidation de Paix	66729546/76439167 <a href="mailto:bouacsr7@yahoo.fr">bouacsr7@yahoo.fr</a> <a href="mailto:bouacsr7@gmail.com">bouacsr7@gmail.com</a>
2	Yamadou DIALLO	Développement Institutionnel/ Renforcement des Capacités Near East Foundation		Sévaré Millionkin, Rue 321, Porte 75 BP: 93, Région de Mopti, Mali tel: (223) 21.42.16.78 / 66 88 69 18 <a href="mailto:ydiallo@neareast.org">ydiallo@neareast.org</a> Skype: yamadou.diallo46 <a href="http://www.neareast.org">www.neareast.org</a>
3	AG SIDI LAMINE Alzouneidi	NRC Mali	Access Adviser	<a href="mailto:alzouneidi.lamine@nrc.no">alzouneidi.lamine@nrc.no</a>
4	Cissé Amadou Diadié	DRC (Conseil Danois pour les Réfugiés)	Chef de base pour Gao et Tombouctou de juillet 2017 à sept.2020	<a href="mailto:amadou.amirou@gmail.com">amadou.amirou@gmail.com</a>
5	Aniessa Dara	Gina Dogon /Mopti	Personne- res- source	74753776
6	Togo Younoussa	Structure /service : ONG AMSS	chef de Projet / Paix-Sécurité-Femme dans la Gouvernance	79 47 34 86 <a href="mailto:togo.younoussa@yahoo.fr">togo.younoussa@yahoo.fr</a>
7	Bocum Amsalla	Tabital /Mopti	Personne- res- source	79 09 59 12
8	DIALLO Aly Samba	ONG/ IMADEL	Coordinateur Projets/ Programmes Paix et Cohésion Sociale	66 00 87 99 <a href="mailto:alysambadiallo@hotmail.fr">alysambadiallo@hotmail.fr</a>
9	Boubacar Diallo	IRC	Officer Sécurité et Accès Humanitaire	82001929, <a href="mailto:boubacar.Diallo@rescue.org">boubacar.Diallo@rescue.org</a>

## 14.6. ANNEXE N°6 : Termes de Référence de la consultation

Le bureau pays de Geneva Call au Mali lance un appel à manifestation d'intérêt restreinte pour une consultation relative à la revue d'une recherche sur l'accès humanitaire au Mali (Mopti & Gao). La date limite de la soumission des offres est fixée au 15 décembre 2021.

Etant donné qu'il s'agit d'un appel d'offre restreint, le dossier complet de candidature est recevable en version imprimée ou envoyé par mail en précisant à l'objet "Appel à manifestation d'intérêt + Nom et Prénom du candidat" à l'adresse suivante :

**Par mail : [hr-field-vacancies@genevacall.org](mailto:hr-field-vacancies@genevacall.org)**

Version imprimé : Bureau de Geneva Call Mali. Bacodjicoroni Golfe, Rue 810, Porte A10. Bamako, Mali

### **Introduction :**

Geneva Call est une organisation humanitaire internationale neutre, indépendante et impartiale fondée en 2000 en Suisse. L'organisation s'efforce de contribuer à la dissémination des principes du droit international humanitaire auprès des acteurs armés non étatiques tout en suscitant leur engagement par la signature

d'actes d'engagements et/ou de déclarations unilatérales portant sur les dispositions pertinentes du droit des conflits armés.

Geneva Call est présente au Mali depuis 2017 et met en œuvre des activités relatives au renforcement des capacités des acteurs armés non étatiques sur la protection des civils, le respect de la mission médicale, la protection de l'héritage culturel etc. Aussi, en collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg, Geneva Call met en œuvre depuis 2018 le projet "contribuer à la consolidation de la paix et à la protection des civils au Mali" dont la seconde phase a démarré en novembre 2019. A travers ce projet, Geneva Call s'est engagée entre autres à analyser les problématiques liées à l'accès humanitaire à Gao et à Mopti (zones couvertes par le projet) tout en dégageant des résolutions pouvant contribuer à faciliter l'accès des organisations humanitaires aux localités contrôlées par les acteurs armés non étatiques.

### **Objectif la recherche complémentaire :**

La problématique de l'accès humanitaire occupe une place

de choix sur la liste des défis auxquels les organisations humanitaires sont confrontées dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions au niveau des localités où sévit un/ou des conflits armés. Au Mali, la majorité des organisations humanitaires sont confrontées à ce défi en dépit des mesures de mitigation qu'elles envisagent et qui découlent des plans de contingence que chaque ONG conçoit en son sein.

En effet, la récurrence des enlèvements du personnel humanitaire et/ou des attaques ciblant des locaux des organisations humanitaires fait craindre à beaucoup d'acteurs les conséquences pouvant découler d'une prise de décision relative à la mobilisation du staff et des moyens de l'organisation dans le cadre de la mise en œuvre des activités dans certaines localités en dépit de la présence d'un besoin fondé.

Une première étude avait été faite en 2020 dont le rapport n'a pas été satisfaisant en terme de données collectées et d'analyse. A cet effet, Geneva Call souhaite adresser des points qui ne ressortaient pas dans la première recherche et approfondir d'autres qui ont



une importance capitale pour l'intervention de l'organisation au Mali. Sur la base du premier travail effectué, la présente étude complémentaire se propose de questionner l'historique des problématiques d'accès humanitaires au Mali tout en portant une attention particulière sur la perception des acteurs armés non étatiques et des communautés sur les organisations humanitaires en se basant toutefois sur le premier travail déjà réalisé en 2020. Elle dressera également un état des lieux des formes que prennent les négociations et les dialogues en plus des typologies d'interlocuteurs d'intérêt lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès à une organisation humanitaire à des populations dans le besoin et vice-versa. L'objectif spécifique du projet de recherche est d'identifier à terme des pistes de solutions en vue de susciter davantage l'engagement des acteurs armés non étatiques autour des questions relatives à l'accès humanitaire au niveau des régions concernées.

### Objectifs spécifiques de la recherche complémentaire

Plus spécifiquement, la recherche complémentaire sur l'accès humanitaire devra :

- Faire l'état des lieux de l'accès humanitaire au Mali

depuis la crise de 2012 ;

- Identifier des hypothèses en relation avec la protection du personnel humanitaire, les besoins stratégiques des communautés, les services et missions de ces organisations ou encore les liens entre acteurs humanitaires et les acteurs armés (Étatiques et non étatiques). De façon non exhaustive, on pourrait citer les hypothèses suivantes :

- Les besoins de base des populations civiles sont-ils couverts par les structures et services étatiques ?
- Les acteurs en conflits permettent-ils un accès aux populations pour la satisfaction de leurs besoins de base dans un cadre humanitaire ?
- Le personnel humanitaire peut-il acheminer des secours aux populations en détresse dans les zones sous contrôles des forces armées en dépit de toutes les dispositions réglementaires

nationales et internationales en matière de droit humanitaire ?

- Les relations entre les acteurs humanitaires et les acteurs armés (Étatiques et non étatiques) sont-elles toujours orientées vers la couverture des besoins des communautés ou sont-elles influencées par les prises de positions des acteurs de terrain ?
- Faire une cartographie des stratégies conçues par les acteurs humanitaires au Mali en vue de répondre à la problématique de l'accès ;
- Identifier les besoins en lien avec les thématiques du DIH et des DH en vue de renforcer le respect de l'accès humanitaire par les AANEs ;
- Proposer un plan de formations destiné au renforcement des capacités des acteurs concernés sur le respect de l'accès humanitaire ;
- Proposer des pistes de solutions pouvant permettre de renforcer l'accès des organisations humanitaires

aux personnes dans le besoin indépendamment du conflit armé.

### Livrables de la recherche

A l'issue des investigations complémentaires, le consultant produira :

**1.** Un rapport de recherche de 50 pages maximum sans les annexes sur l'accès humanitaire au Mali en mettant un focus sur :

- L'historique des problématiques d'accès humanitaires au Mali tout en portant une attention particulière sur la perception des acteurs armés non étatiques et des communautés sur les organisations humanitaires.  
- Les hypothèses

- L'état des lieux des formes que prennent les négociations et les dialogues en plus des typologies d'interlocuteurs d'intérêt lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès à une organisation humanitaire à des populations dans le besoin.

- L'identification des pistes de solutions en vue de susciter davantage l'engagement des acteurs armés non étatiques autour des questions relatives à l'accès humanitaire au niveau des régions concernées.

- Les constats majeurs, les recommandations pour les acteurs humanitaires (ONG internationales, PTF, Etc.)

- Un répertoire des besoins en lien avec les thématiques du DIH et des DH

- Un plan de formation destiné aux acteurs concernés

**2.** Une présentation Powerpoint des principaux résultats de l'étude.

Après validation du rapport provisoire par le partenaire, le consultant prendra en compte les différentes observations et amendements pour produire la version finale.

Le consultant retenu conduira lui-même la recherche (une autre personne ne sera pas autorisée) et il procèdera à la présentation des points d'attention et des recommandations lors d'un atelier de restitution auquel participeront des acteurs humanitaires (ONG, bailleurs etc.).

### Timing de recherche :

La consultation sera conduite sur approximativement 15 jours conformément à la programmation indicative ci-après:

- 03 jours pour la relecture du 1er rapport et prise en

compte des observations. Au besoin, les outils de collecte, l'adoption de la méthodologie et de la finalisation du calendrier ;

- 05 jours pour la phase de recueil de données et informations complémentaires. Il s'agira de compléter les informations manquantes et/ou supplémentaires afin de permettre une analyse plus fine et holistique ;

- 05 jours pour l'analyse et le traitement des données et informations complémentaires collectées/soumission du rapport. Le rapport sera mis à jour afin de mieux répondre aux attentes de Geneva Call ;

- 02 jours pour la consolidation et la finalisation du rapport provisoire. Il s'agit de la prise en compte des observations, la consolidation et la finalisation du rapport. La version finale sera partagée avec les destinataires préalablement identifiés et validés et une restitution dans le cadre d'un atelier sera organisée par GC.

### Profil recherché

Le consultant devra justifier de connaissances avancées en droit international humanitaire

et en droits de l'homme en plus d'expériences avérées dans le cadre de la mise en œuvre de projets/programmes humanitaires au Mali (Mopti & Gao en particulier). Aussi, il est attendu du consultant une connaissance soutenue des problématiques liées à l'accès humanitaire au Mali en plus des dynamiques engagées par les organisations humanitaires en lien avec les négociations et les dialogues avec les acteurs armés non étatiques. À cet effet, la connaissance des acteurs d'intérêt pour les organisations humanitaires vis-à-vis de la négociation de l'accès humanitaire est requise. Le consultant devra également justifier d'excellentes capacités d'analyses et de rédaction

de documents en français.

### **Dossier de candidature**

En postulant au présent appel à manifestation d'intérêt, chaque candidat devra fournir les informations ci-après :

- 1.** Nom et Prénom du candidat (il est entendu que le candidat retenu sera le signataire du contrat et le seul interlocuteur de Geneva Call dans le cadre de la conduite de recherche) ;
- 2.** CV en précisant en particulier les expériences en lien avec le DIH, les droits humains, la protection des civils, l'accès humanitaire ;
- 3.** Offre technique comprenant la méthodologie proposée, les hypothèses de la recherche, l'échantillonnage proposé, l'identification des cibles, la portée géographique de recherche, les risques liés à la conduite de recherche (y compris sécuritaires), l'agenda de mise en œuvre ;
- 4.** Offre financière précisant les honoraires journaliers (TTC) pour la conduite de la recherche et la mise à disposition du rapport sans préjudice de la prise en charge de l'hébergement, des perdiems et du remboursement des frais de transport.

**T. +223 66 95 01 56**  
**F. +223 44 90 60 90 / 44 90 60 91**  
**E. [contact@genevacall.org](mailto:contact@genevacall.org)**

**Baco Djicoroni Golfe, Rue 810, Porte A10**  
**Bamako, Mali**



**[appel.de.geneve](https://www.facebook.com/appel.de.geneve)**



**[genevacall](https://twitter.com/genevacall)**

**[genevacall.org](https://www.genevacall.org)**